

Volume 3
États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

1999

Impression
Autorisée par l'assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

New  Nouveau
Brunswick

Volume 3
États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

1999

Impression
Autorisée par l'assemblée législative
Fredericton (N.-B.)

TABLE DES MATIÈRES

Algonquin Golf Limited	1
Algonquin Properties Limited	7
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	15
Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick	29
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	43
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick	51
Conseil consultatif sur la condition de la femme	67
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	73
Conseil du Premier Ministre sur la condition des personnes handicapées	81
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	87
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	97
Forest Protection Limited	105
Gestion provinciale Ltée.	115
Jardin Horticole Kingsbrae Inc.	123
NB Agriexport Inc.	133
Musée du Nouveau-Brunswick	139
Services Nouveau-Brunswick	151
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	163
Société d'aménagement régional	173
Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux	181
Société d'assurance-dépôts des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick	187
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	195
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	217
Société de Kings Landing	225
Société de Voirie du Nouveau-Brunswick	235
Strait Crossing Finance Inc.	243

INTRODUCTION VOLUME III

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en quatre volumes.

Le volume I renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable de la province de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des recettes et dépenses, un état des flux de trésorerie et un état de la dette nette. Volume I renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité et une analyse des principaux écarts.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Volume II contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires, de la dette consolidée et des prêts au compte de capital; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des frais de déplacement, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le présent volume renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives.

Le volume IV renferme les états financiers de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.

ÉTATS FINANCIERS
ALGONQUIN GOLF LIMITED
31 DÉCEMBRE 1998

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Golf Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Golf Limited au 31 décembre 1998. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, cet état financier présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 décembre 1998 selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daryl C. Wilson'.

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 26 mars 1999

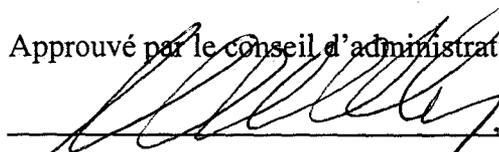
ALGONQUIN GOLF LIMITED
BILAN
31 DÉCEMBRE 1998

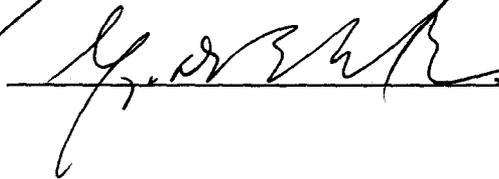
ACTIF	1998
Immobilisations (Note 3)	
Terrain	209 631 \$
Bâtiments du terrain de golf	97 134
Améliorations apportées au terrain de golf	<u>3 036 155</u>
	<u><u>3 342 920 \$</u></u>

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Passif	
Créditeurs	230 213 \$
Contributions reportées afférentes aux immobilisations (Note 5)	2 135 936
Dû au gouvernement du Nouveau-Brunswick (Note 4)	<u>976 770</u>
	<u>3 342 919</u>
Capitaux propres	
Capital-actions (1 action ordinaire émise et entièrement libérée)	<u>1</u>
	<u><u>3 342 920 \$</u></u>

Approuvé par le conseil d'administration


_____, administrateur


_____, administrateur

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998

1. Description des opérations

Algonquin Golf Limited a été constituée en société de capitaux le 29 mai 1998 en vertu de la Loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick. La société a comme objectifs de réaménager et de gérer le terrain de golf appartenant présentement à Algonquin Properties Limited.

Les activités d'Algonquin Golf Limited, qui comprennent la conception, le réaménagement et les étapes préliminaires de construction, en sont à la phase de démarrage. Pendant cette phase, toutes les opérations sont capitalisées, ce qui explique l'absence d'un état des résultats. Un état de la situation financière ne fournirait pas d'avantage de renseignements financiers.

Le début des opérations est prévu en l'an 2000. Algonquin Properties Limited cédera alors l'actif du terrain de golf lui appartenant – les bâtiments, l'équipement et le terrain – à Algonquin Golf Limited. Conséquemment, les résultats du terrain de golf seront, à partir de ce moment, inscrits dans les états financiers d'Algonquin Golf Limited.

2. Résumé des principales conventions comptables

Immobilisations

Tous les frais engagés jusqu'à maintenant ont été capitalisés sous le poste « Immobilisations ». L'amortissement commencera au cours de la première année d'exploitation.

3. Construction du terrain de golf

Le travail de conception, la construction et l'aménagement du nouveau terrain de golf « distinction » ont commencé en janvier 1998. Les travaux effectués sur le site de l'actuel terrain de golf Algonquin, devraient être achevés à l'été 2000, date prévue de l'ouverture. Les frais suivants avaient été engagés au 31 décembre 1998 :

Terrain	209 631 \$
Bâtiments du terrain de golf	97 134
Améliorations apportées au terrain de golf	<u>3 036 155</u>
Immobilisations	<u><u>3 342 920 \$</u></u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998

4. Sommes dues au gouvernement du Nouveau-Brunswick

Le montant de l'emprunt contracté auprès du gouvernement provincial s'élève à 4 572 514 \$. Ce montant sera versé sur une période de trois ans, le dernier versement étant prévu en l'an 2000. L'emprunt doit être remboursé au plus tard le 31 mars 2013. Des paiements de capital et d'intérêt combinés doivent être faits chaque année à partir du 31 mars 2002. Le terme de l'emprunt est de 15 ans et il porte un intérêt de 6 %, composé semi-annuellement, non à l'avance, à partir du prochain exercice financier.

5. Contribution reportée

En 1998, Algonquin Golf Course a reçu du gouvernement provincial une contribution non remboursable de 2 135 936 \$ pour financer la conception, la construction, l'aménagement et l'équipement du nouveau terrain de golf « distinction ». Ce montant est comptabilisé en entier comme contribution reportée jusqu'à l'ouverture du nouveau terrain de golf. Il sera alors amorti sur la même période que les actifs qui ont été acquis au moyen de la contribution.

Les modalités et conditions de l'aide gouvernementale sont les suivantes :

- La Corporation doit, chaque semestre, rendre compte de la progression du projet au ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture, en se basant sur des indicateurs de rendement préétablis.
- La Corporation accepte d'assumer tous les frais supplémentaires engagés pour la construction, pour laquelle un budget de 6 708 450 \$ est prévu.
- La Corporation ne peut pas modifier l'envergure du projet sans l'autorisation préalable et écrite du Ministère.
- La Corporation doit, chaque trimestre, soumettre un rapport du mouvement de trésorerie des dépenses du projet. Elle doit aussi soumettre un rapport final de toutes les dépenses dans les 90 jours de l'achèvement du projet.



ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED

31 DÉCEMBRE 1998

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Properties Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Properties Limited au 31 décembre 1998 et les états des recettes, des dépenses et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

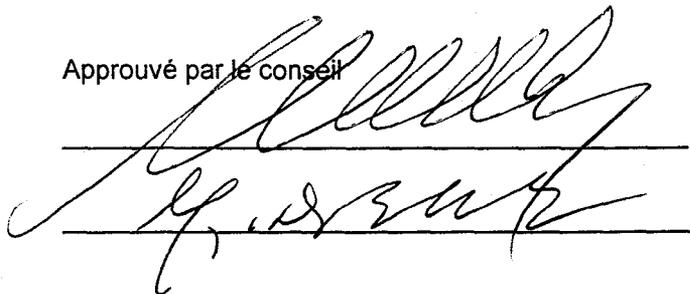
Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 8 mars 1999

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
BILAN
31 DÉCEMBRE 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	-	125 595 \$
Débiteurs	349 958	238 388
Stocks, au prix coûtant	62 937	79 964
Frais payés d'avance	41 177	49 646
	<u>454 072</u>	<u>493 593</u>
Frais reportés (note 3)	-	15 669
Immobilisations (note 4)	16 785 785	17 476 273
	<u>17 239 857 \$</u>	<u>17 985 535 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt	125 137 \$	-
Créditeurs et charges à payer	371 825	197 091
Dû à la compagnie Hôtels Canadien Pacifique	100 694	32 888
Dépôts anticipés	14 945	16 545
	<u>612 601</u>	<u>246 524</u>
Dû à la province du Nouveau-Brunswick (note 5)	29 514 171	30 177 171
Intérêts sur emprunt pour l'extension (note 5)	6 205 834	4 866 474
Capital-actions	<u>35 720 005</u>	<u>35 043 645</u>
Autorisé		
10 000 actions ordinaires d'une valeur globale ne devant pas dépasser 100 000 \$		
9 000 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de 8 p.c. d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et entièrement libéré		
5 000 actions ordinaires	50 000	50 000
2 500 actions privilégiées	250 000	250 000
	<u>300 000</u>	<u>300 000</u>
Déficit	(19 392 749)	(17 604 634)
	<u>(19 092 749)</u>	<u>(17 304 634)</u>
	<u>17 239 857 \$</u>	<u>17 985 535 \$</u>

Approuvé par le conseil



administrateur

administrateur

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998

	1998 (Budget)	1998	1997
RECETTES			
Location de chambres	3 269 845 \$	3 569 284 \$	2 983 965 \$
Ventes d'aliments	1 902 376	2 027 761	1 730 024
Ventes de boissons	626 850	599 630	523 787
Frais de jeu et locations (golf)	290 300	302 625	413 052
Autres activités sportives	93 225	69 085	76 619
Téléphone	89 895	78 736	73 640
Loyer provenant du collège communautaire	33 984	27 775	48 494
Produits divers	138 891	117 958	125 255
Intérêts	-	12 882	4 675
Recouvrements	-	-	27 708
	<u>6 445 366</u>	<u>6 805 736</u>	<u>6 007 219</u>
DÉPENSES			
Coûts directs	3 231 045	3 409 764	2 980 555
Administratives et générales	729 983	795 912	710 631
Publicité et promotion	592 483	526 104	574 850
Chauffage, éclairage et énergie	329 700	328 494	351 587
Réparations et entretien	479 057	511 634	424 270
Impôts fonciers	342 000	337 298	337 298
Frais de gestion	236 545	293 453	192 702
Intérêts sur emprunt pour l'extension (note 5)	1 339 360	1 339 360	1 225 788
Dotation à l'amortissement - immobilisations	1 140 000	1 036 163	1 049 625
- frais reportés	15 669	15 669	37 608
	<u>8 435 842</u>	<u>8 593 851</u>	<u>7 884 914</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE)	<u>(1 990 476)\$</u>	<u>(1 788 115)</u>	<u>(1 877 695)</u>
Déficit, au début de l'exercice		<u>(17 604 634)</u>	<u>(15 726 939)</u>
DÉFICIT, à la fin de l'exercice		<u>(19 392 749)\$</u>	<u>(17 604 634)\$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998

	1998	1997
FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX):		
Exploitation:		
Perte nette de l'exercice	(1 788 115)\$	(1 877 695)\$
Ajouter les postes hors caisse:		
Dotation à l'amortissement	1 051 832	1 087 233
Diminution des postes hors caisse du fonds de roulement	154 866	(430 129)
	<u>(581 417)</u>	<u>(1 220 591)</u>
Activités de financement:		
Intérêts sur prêt de la Province pour l'extension	1 339 360	1 225 788
Avances de la province	(663 000)	1 750 000
	<u>676 360</u>	<u>2 975 788</u>
Activités d'investissement:		
Vente d'immobilisations	10 000	-
Achat d'immobilisations - rénovations	(355 675)	(1 753 187)
	<u>(345 675)</u>	<u>(1 753 187)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(250 732)	2 010
Position de trésorerie au début de l'exercice	125 595	123 585
POSITION DE TRÉSORERIE à la fin de l'exercice	<u>(125 137)\$</u>	<u>125 595 \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998

1. Description des opérations

La société est une propriété exclusive de la province du Nouveau-Brunswick, et dirige les opérations de l'hôtel Algonquin. En vertu d'un contrat de gérance, la société a confié le fonctionnement quotidien des opérations de l'hôtel à la compagnie Hôtels Canadien Pacifique.

2. Résumé des principales conventions comptables

(a) Une réserve pour remplacement de matériel a été établie conformément à un contrat de gérance conclu avec la compagnie Hôtels Canadien Pacifique pour fixer le plafond des frais de remplacement du matériel imputables aux opérations de l'hôtel. L'entente prévoit que chaque année, un montant ne devant pas dépasser un et demi pour cent (1,5 p.c.) des produits bruts peut être ajouté à cette réserve. Les achats de mobilier, d'appareils et de matériel sont imputés à cette réserve jusqu'au solde du compte.

(b) Les coûts de remplacement de la porcelaine, la verrerie, l'argenterie, les ustensiles, le linge ainsi que d'autres équipements similaires sont passés en charges lors de l'achat conformément au contrat de gérance conclu avec la compagnie Hôtels Canadien Pacifique.

(c) L'amortissement des immobilisations et des frais reportés, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués dans les notes 3 et 4, a été approuvé par la direction.

3. Frais reportés

Le tableau suivant indique les frais reportés relatifs à l'extension de l'hôtel:

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non-amorti
Programme de promotion supplémentaire	20%	125 237 \$	125 237 \$	- \$
Autres frais de démarrage	20%	62 802	62 802	-
		<u>188 039 \$</u>	<u>188 039 \$</u>	<u>- \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998

4. Immobilisations

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non-amorti
Terrain	-	130 282 \$	- \$	130 282 \$
Bâtiments, améliorations et matériel	2,5 - 10%	23 014 187	7 111 456	15 902 731
Matériel d'exploitation	8 - 20%	3 373 172	2 620 400	752 772
		<u>26 517 641 \$</u>	<u>9 731 856 \$</u>	<u>16 785 785 \$</u>

Les actifs sont amortis pour l'exercice au complet au cours de l'année d'achat.

5. Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick

	1998	1997
Emprunt auprès de l'actionnaire	492 000 \$	492 000 \$
Emprunt pour l'extension	9 714 585	9 714 585
Avances	19 307 586	19 970 586
	<u>29 514 171 \$</u>	<u>30 177 171 \$</u>

L'emprunt auprès de l'actionnaire et les avances ne sont pas sujets aux intérêts et aucunes modalités de remboursement ne sont prévues.

L'emprunt pour l'extension porte de l'intérêt composé semi-annuellement à un taux de 9,06 p.c. Ce taux est celui payé par la province sur une obligation de vingt ans au 15 mai 1993, tel que déterminé par le ministère des Finances. L'intérêt a commencé à s'accumuler le 15 mai 1993, date de la fin des travaux sur l'extension. Les intérêts courus sur cet emprunt qui a trait à l'année 1998 étaient 1 339 360 \$. Le remboursement de cet emprunt débutera lorsque l'hôtel générera suffisamment de fonds.

6. Opérations entre apparentés

(a) Les employés de la Province et de la compagnie Hôtels Canadien Pacifique qui séjournent pour fin d'affaires ayant trait à la gestion et aux opérations de l'hôtel Algonquin, sont pourvus des services raisonnables d'hébergement, repas, blanchisserie et services de valet sans frais. Due à la limite inhérente des registres existants, il n'est pas possible de déterminer la valeur monétaire exacte de ces biens et services.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998

6. Opérations entre apparentés – (suite)

Tous les autres biens et services fournis par l'hôtel à des employés de la Province, sont facturés à ces employés à la juste valeur marchande.

(b) En vertu d'un contrat de gérance, les la compagnie Hôtels Canadien Pacifique (l'Exploitant) peut:

- acheter des biens identifiés comme biens de l'Exploitant par le biais du département des achats de l'Exploitant et l'Exploitant doit facturer un frais d'achat de 5% du coût;
- contracter pour la publicité et les programmes promotionnels pour l'Algonquin comme membre de la chaîne d'hôtels de l'Exploitant, le coût duquel doit être payé à l'Exploitant;
- contracter des programmes de relations publiques et diriger des activités de relations publiques pour l'Algonquin comme membre de la chaîne d'hôtel de l'Exploitant, les coûts desquels doivent être payés par l'Exploitant.
- obtenir les services de facilités de réservation de l'Exploitant connu sous le nom centre global de réservation, aux tarifs mutuellement acceptés par les partis de temps à autre; et
- obtenir de l'expertise technique et spécialisée (personnel de l'Exploitant), à des taux devant être négociés entre les partis. Ce genre d'expertise aurait généralement trait à un programme de rénovation d'immobilisations.

Durant 1998, le siège social des la compagnie Hôtels Canadien Pacifique factura l'hôtel Algonquin pour un total de 645 853\$ pour de tels services. L'Algonquin paya également pour 72 556\$ de biens et services de d'autres Hôtels Canadien Pacifique durant 1998. Ces montants ont été répartis aux comptes de dépenses appropriés sur l'état des recettes, des dépenses et du déficit.

(c) Durant 1998, Algonquin Properties Limited a fait l'achat de terrain et encourus des coûts de développement pour le compte de Algonquin Golf Limited. Le terrain fut transféré à Algonquin Golf Limited durant l'année en échange de remboursement de tous les coûts encourus pour leur compte par la société.

7. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

**ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1999**

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la Commission
de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1999 et les états des recettes et des dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 10 septembre 1999

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN

31 MARS 1999

ACTIF	1999	1998
Débiteurs		
Province du Nouveau-Brunswick	5 659 \$	- \$
Canada	202 851	15 200
Producteurs - composante d'assurance-récolte du RARB	2 035	-
- composante du revenu protégé du RARB	7 112	-
Autres	12 530	22 525
	<u>230 187</u>	<u>37 725</u>
Charges payées d'avance - Nouveau-Brunswick	-	15 822
- Canada	-	15 822
Fonds d'assurance-récolte (note 2)	2 424 422	1 442 722
	<u>2 654 609 \$</u>	<u>1 512 091 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Créditeurs		
Indemnités - assurance-récolte	493 328 \$	642 024 \$
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	3 409	3 286
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	114 045	125 503
	<u>610 782</u>	<u>770 813</u>
Avance du Nouveau-Brunswick	-	30 361
Revenu reporté (note 5)	32 659	39 473
Excédent	2 011 168	671 444
	<u>2 654 609 \$</u>	<u>1 512 091 \$</u>

Approuvé par la Commission

Siébold Bourgeois Président

Benoit Michaud Membre

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999	1998
RECETTES		
Primes reçues des producteurs		
- assurance-récolte (tableau A)	801 607 \$	1 795 451 \$
Primes reçues		
- Province du Nouveau-Brunswick	1 365 847	897 726
- Canada	1 365 847	897 726
Primes totales	3 533 301	3 590 903
Contributions pour frais d'administration		
- Province du Nouveau-Brunswick	654 043	568 764
- Canada	654 043	568 764
Intérêt - des producteurs	6 992	14 014
Autres	18 082	-
	4 866 461	4 742 445
DÉPENSES		
Indemnités		
- assurance-récolte (tableau B)	981 996	1 466 582
- assurance-récolte, récolte des années antérieures	-	169 381
Frais d'administration (tableau C)	1 308 085	1 137 528
Fonds de réassurance-récolte		
- du Nouveau-Brunswick	618 328	628 408
- du Canada pour le Nouveau-Brunswick	618 328	628 408
Autres	-	113 281
	3 526 737	4 143 588
Excédent des recettes sur les dépenses avant contribution spéciale	1 339 724	598 857
Contribution spéciale (note 4)	-	384 048
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	1 339 724 \$	982 905 \$

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999	1998
Excédent (déficit) au début de l'exercice	671 444 \$	(311 461) \$
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	1 339 724	982 905
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	2 011 168 \$	671 444 \$

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999		1998
PROVENANCE (UTILISATION) DES FONDS:			
Exploitation			
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	1 339 724	\$	982 905
Diminution (augmentation) des débiteurs	(192 462)		1 666 998
Diminution des créditeurs	(160 031)		(1 262 619)
Diminution du revenu reporté	(6 814)		(39 654)
Augmentation du fonds de réserve	(981 700)		(962 299)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	31 644		(31 644)
Provenance de fonds dû à l'exploitation	<u>30 361</u>		<u>353 687</u>
Activités de financement			
Diminution de l'avance du Nouveau-Brunswick	(30 361)		(353 687)
Utilisation de fonds dû aux activités de financement	<u>(30 361)</u>		<u>(353 687)</u>
POSITION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>-</u>	<u>\$</u>	<u>-</u>
		<u>\$</u>	

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

1. Nature des activités

La Loi sur l'assurance-récolte, sanctionnée le 10 juin 1966, sert de base à l'établissement de la Commission. Le règlement 95-122 en vertu de la Loi prévoit la création de la Commission et fixe ses pouvoirs et fonctions.

La Commission est responsable d'administrer la livraison aux producteurs d'un programme d'assurance-récolte pour offrir de la protection d'assurance contre les pertes de production. Ce programme est provisionné à l'aide de primes des producteurs ainsi qu'avec des contributions de la Province du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Canada.

Toute transaction comptable est inscrite au Fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick. Les frais d'administration fournis par la Province sont ventilés à la Commission.

2. Fonds d'assurance-récolte

En vertu de l'entente fédérale/provinciale, un fonds d'assurance-récolte doit être maintenu pour le programme d'assurance-récolte. Toutes les primes et intérêts reçues des producteurs ainsi que les primes reçues des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada sont placées dans le fonds de réserve. Ces primes doivent d'abord être utilisées pour payer les primes au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick et ensuite, doivent payer les indemnités aux producteurs. Actifs correspondants au Fonds de réserve sont retenus par la Province du Nouveau-Brunswick.

3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada

(a) Primes

Les contributions des producteurs, de la Province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires pour l'année de récolte 1998 étaient les suivantes:

Niveau de Couverture	Portion des producteurs	Portion de la Province	Portion Fédérale
50%	Gratis	50%	50%
65%	50% de l'augmentation	25% de l'augmentation	25% de l'augmentation
80%	80% de l'augmentation différentielle	10% de l'augmentation différentielle	10% de l'augmentation différentielle

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite

Les contributions des producteurs, de la Province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires quant aux polices d'assurance vendues pendant l'année récolte 1997, représentent les pourcentages suivantes :

Producteur	50%
Nouveau-Brunswick	25%
Canada	25%
	100%

(b) Contributions - frais d'administration

La Province du Nouveau-Brunswick ainsi que le Canada paient chacun 50 pour cent de tous frais engagés dans l'administration du programme d'assurance-récolte.

(c) Fonds des réassurance-récoltes

Sur une base annuelle, une prime de réassurance de 17.5 pour cent du total des primes d'assurance-récolte est versée au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick. Des réclamations sont faites aux Fonds pour une partie de tout déficit de fonctionnement encourus par la commission basé sur l'année de récolte.

Fonds des réassurance-récoltes du Canada pour le Nouveau-Brunswick

	1999	1998
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 1 ^{er} avril	3 632 233 \$	8 117 826 \$
Ajustements relatifs aux années antérieures	-	(215 212)
Balance réconciliée	3 632 233	7 902 614
Primes reçues	(618 328)	(628 408)
Radiation en vertu de l'Entente de Réduction du Déficit Compagnon	-	(3 641 973)
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 31 mars	3 013 905 \$	3 632 233 \$

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite

Fonds des réassurance-récoltes du Nouveau-Brunswick	1999	1998
(Excédent) déficit des demandes d'indemnisation sur les primes au 1 ^{er} avril	(628 408) \$	4 449 773 \$
Ajustements relatifs aux années antérieures	-	215 212
Balance réconciliée	(628 408)	4 664 985
Radiation par la province	-	(4 664 985)
Primes reçues	(618 328)	(628 408)
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 31 mars	<u>(1 246 736) \$</u>	<u>(628 408) \$</u>

En 1998, la Province du Nouveau-Brunswick a consenti de radier le déficit relatif au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick qui se chiffrait à 4 664 985 \$. De plus, le gouvernement fédéral a consenti de contribuer 3 641 973 \$ pour réduire le déficit du Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick en vertu de l'Entente de Réduction du Déficit Compagnon.

4. Contribution spéciale

L'année récolte 1995 était la dernière année du programme Régime d'Assurance - Revenu Brut. Durant l'exercice 1997, la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada ont négocié un règlement concernant les avances fédérales pour subvenir à ce programme. En 1998, la Province du Nouveau-Brunswick renonça à sa balance relative à ce programme qui se chiffrait au montant de 384 048 \$.

5. Revenu reporté

Le revenu reporté représente les primes payées d'avance par les producteurs.

6. Chiffres comparatifs

Certaines données comparatives ont été retraitées pour respecter la présentation de 1998.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

7. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

TABLEAU A

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES PRIMES DES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999		1998	
Pommes de terre	710 458	\$	1 629 449	\$
Graines de printemps	37 438		60 414	
Pommes	15 093		33 982	
Bleuets	16 396		44 531	
Fraises	22 222		27 075	
	<hr/> 801 607	\$	<hr/> 1 795 451	\$

TABLEAU B

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES INDEMNITÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
Pommes de terre	699 758 \$	1 186 109 \$
Graines de printemps	73 781	56 848
Pommes	63 094	24 116
Bleuets	121 670	80 323
Fraises	23 693	119 186
	<hr/> 981 996 \$	<hr/> 1 466 582 \$

TABLEAU C

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES FRAIS D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999	1998
Personnel	758 305 \$	671 922 \$
Coût d'information	14 616	6 481
Transport & communication	132 952	108 685
Services publics, matériel et fourniture	11 573	13 999
Services professionnels	197 697	222 905
Réparation et entretien	9 461	9 169
Espace de bureau et prix de location du matériel	38 941	49 591
Biens d'équipement	114 067	17 648
Autres	30 473	37 128
	<u>1 308 085 \$</u>	<u>1 137 528 \$</u>



Chartered Accountants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Grant Thornton 

**Commission des
entreprises de service
public de la province du
Nouveau-Brunswick
États financiers**

Le 31 mars 1999



Chartered Accountants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Rapport des vérificateurs

À la Commission des entreprises de service public
de la province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les bilans de la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1999, ainsi que les états des revenus et dépenses et du surplus et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énumérées aux notes afférentes aux états financiers.

Saint John (Nouveau-Brunswick)
le 4 juin 1999

A handwritten signature in dark ink that reads "Grant Thornton".

Comptables agréés

Suite 600
55 Union Street
Saint John
New Brunswick
E2L 5B7
Tel: (506) 634-2900
Fax: (506) 634-4569

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des entreprises de
service public**

État des revenus et dépenses et du surplus

Pour l'exercice terminé le 31 mars	1999	1998
Revenus		
Cotisation des entreprises de service public (Note 7)	\$268,994	\$225,432
Intérêts	<u>10,306</u>	<u>4,628</u>
	<u>279,300</u>	<u>230,060</u>
Dépenses		
Amortissement	7,419	5,879
Dépenses directes	6,539	6,322
Bibliothèque et publications	7,400	4,840
Divers	5,768	6,638
Frais de bureau et d'administration	16,795	17,418
Honoraires professionnels	4,700	4,500
Salaires et bénéfices marginaux	210,351	192,806
Formation	<u>29,842</u>	<u>30,218</u>
	<u>288,814</u>	<u>268,621</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>\$ (9,514)</u>	<u>\$ (38,561)</u>
Surplus, début de l'exercice	\$132,007	\$170,568
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>(9,514)</u>	<u>(38,561)</u>
Surplus, fin de l'exercice	<u>\$122,493</u>	<u>\$132,007</u>

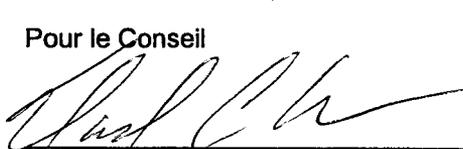
Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des entreprises de
service public**

Bilan

Au 31 mars	1999	1998
Actif		
Court terme		
Encaisse	\$ 51,515	\$107,132
Comptes à recevoir (Note 3)	13,085	12,507
Frais payés d'avance	<u>348</u>	<u>348</u>
	64,948	119,987
Fonds tenus en fiducie (Note 4)	5,831	14,230
Frais reportés (Note 5)	50,239	-
Équipement (Note 6)	<u>19,265</u>	<u>16,520</u>
	<u>\$140,283</u>	<u>\$150,737</u>
Passif		
Court terme		
Fournisseurs et frais courus	\$ 11,959	\$ 4,500
Fonds tenus en fiducie (Note 4)	<u>5,831</u>	<u>14,230</u>
	17,790	18,730
Surplus	<u>122,493</u>	<u>132,007</u>
	<u>\$140,283</u>	<u>\$150,737</u>

Pour le Conseil



Président



Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des entreprises de
service public**

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1999

1998

Provenance de fonds (utilisation)

	1999	1998
Exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	\$ (9,514)	\$(38,561)
Amortissement	<u>7,419</u>	<u>5,879</u>
	(2,095)	(32,682)
Changements aux		
Comptes à recevoir	(578)	(9,570)
Comptes fournisseurs et frais courus	<u>7,459</u>	<u>-</u>
	4,786	(42,252)
Frais reportés	<u>(50,239)</u>	<u>-</u>
	<u>45,453</u>	<u>(42,252)</u>
Financement		
Achat d'équipement informatique	(10,164)	(18,022)
Produit sur disposition d'équipement informatique	<u>-</u>	<u>2,000</u>
	<u>(10,164)</u>	<u>(16,022)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(55,617)	(58,274)
Encaisse		
Début de l'exercice	<u>107,132</u>	<u>165,406</u>
Fin de l'exercice	<u>\$ 51,515</u>	<u>\$107,132</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick – Réglementation des entreprises de service public

Notes aux états financiers

Le 31 mars 1999

1. Nature des opérations

La Commission des entreprises de service public fut créé en vertu de la Loi des services publics du Nouveau-Brunswick pour régler les taux demandés par les services publics et les assureurs automobiles du Nouveau-Brunswick.

Le 12 mars 1999 l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a donné son assentiment à la Loi de 1999 sur la distribution du gaz. La loi a confié à la Commission la responsabilité de régler la distribution locale du gaz naturel dans la province ainsi que d'autres fonctions concernant les commerçants et les producteurs locaux, etc.

La Commission est exempte de l'impôt en vertu de la Section 149(1)(d) de la Loi de l'impôt du Canada.

2. Conventions comptables

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense au cours de l'année d'acquisition.

Équipement

Les ordinateurs sont amortis selon la méthode linéaire à un taux de 33 1/3%.

Dépenses directes

Les dépenses directes incluent les frais juridiques, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuables à un service public en particulier.

3. Comptes à recevoir	1999	1998
Comptes à recevoir	\$ 8,823	\$ 6,921
TVH à recevoir	4,262	4,336
Avances de voyages	-	1,250
	<u>\$13,085</u>	<u>\$12,507</u>

4. Fonds tenus en fiducie

La somme de \$5,831 (1998 - \$14,230) relative aux règlements de l'industrie des autobus publics au Nouveau-Brunswick est tenue en fiducie par la Commission au nom du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'exercice, la Commission a tenu des audiences conformément à la Loi sur les transports routiers. Avec l'autorisation du ministère, la Commission a payé les coûts directs reliés aux audiences en utilisant les cotisations reçues des transporteurs routiers autorisés. Ces cotisations n'ont pas été utilisées pour payer les frais généraux.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick – Réglementation des entreprises de service public

Notes aux états financiers

Le 31 mars 1999

5. Frais reportés

Conformément aux dispositions de la Loi sur la distribution du gaz du Nouveau-Brunswick, la Commission est responsable de régler la distribution locale du gaz naturel (en vigueur le 12 mars 1999).

Au cours de l'exercice, la Commission a encouru des frais de lancement reliés au règlement du gaz naturel. Ces frais ont été reportés et seront reconnus lors du recouvrement par cotisation de chaque distributeur de gaz naturel.

6. Équipement	1999		1998	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Équipement informatique	<u>\$28,186</u>	<u>\$8,921</u>	<u>\$19,265</u>	<u>\$16,520</u>

7. Cotisation des entreprises de service public

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les entreprises de service public, les entreprises de service public sont cotisées annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque entreprise ainsi que pour leur portion des frais communs. La portion des frais communs attribuée à chaque entreprise est basée sur les prorata de son bénéfice brut au total du bénéfice brut de toutes les entreprises de service public. Les cotisations sont ajustés afin de recouvrir ou de rembourser tout insuffisance ou excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent.

	1999	1998
Revenu brut des entreprises de service public	<u>\$1,143,892,549</u>	<u>\$1,041,504,688</u>
Estimation des dépenses communes	\$ 271,000	\$ 267,000
Moins: estimation du revenu d'intérêt	<u>(5,000)</u>	<u>(6,000)</u>
Estimation des dépenses communes nettes	266,000	261,000
Estimation des dépenses directes	<u>135,001</u>	<u>135,000</u>
	401,001	396,000
Surplus de l'exercice antérieur	<u>(132,007)</u>	<u>(170,568)</u>
Cotisation des entreprises de service public	<u>\$ 268,994</u>	<u>\$ 225,432</u>

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick – Réglementation des entreprises de service public

Notes aux états financiers

Au 31 mars 1999

8. Cotisation pour l'intervenant public

Conformément à l'article 9(1.1) de la Loi sur les entreprises de service public, les frais du mandataire du procureur général relatifs aux représentations faites doivent être perçus par la Commission auprès des entreprises de service public et remis au Ministre des finances. Aucun montant n'a été perçu ou remis durant les exercices financiers terminés le 31 mars 1999 et le 31 mars 1998 puisque le procureur général n'a pas soumis de frais à être perçus dans les cotisations de la Commission.

9. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs
automobiles**

État des revenus et dépenses et du surplus

Pour l'exercice terminé le 31 mars	1999	1998
Revenus		
Cotisation des assureurs automobiles (Note 2)	\$144,100	\$266,400
Intérêts	<u>3,619</u>	<u>2,821</u>
	<u>147,719</u>	<u>269,221</u>
Dépenses		
Conseiller actuariel	113,712	62,606
Publicité	1,496	-
Indemnité des commissaires	6,872	2,500
Frais de déplacement des commissaires	2,686	926
Amortissement	1,901	1,901
Frais de bureau et d'administration	22,861	21,510
Honoraires professionnels	2,200	2,200
Salaires	94,588	82,963
Formation	<u>-</u>	<u>2,201</u>
	<u>246,316</u>	<u>176,807</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>\$ (98,597)</u>	<u>\$ 92,414</u>
Surplus (déficit), début de l'exercice	\$ 63,463	\$(28,951)
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>(98,597)</u>	<u>92,414</u>
(Déficit) surplus, fin de l'exercice	<u>\$(35,134)</u>	<u>\$ 63,463</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs
automobiles**

Bilan

Au 31 mars 1999 1998

Actif

Court terme

Encaisse	\$ 24,406	\$163,614
Comptes à recevoir (Note 3)	<u>4,693</u>	<u>1,130</u>

	29,099	164,744
--	--------	---------

Équipement (Note 4)

	-	<u>1,901</u>
--	---	--------------

	<u>\$ 29,099</u>	<u>\$166,645</u>
--	------------------	------------------

Passif

Court terme

Fournisseurs et frais courus	\$ 64,233	\$ 28,383
Revenus reportés	<u>-</u>	<u>74,799</u>

	64,233	103,182
--	--------	---------

(Déficit) surplus

	<u>(35,134)</u>	<u>63,463</u>
--	-----------------	---------------

	<u>\$ 29,099</u>	<u>\$166,645</u>
--	------------------	------------------

Pour le Conseil



Président



Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs
automobiles**

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1999

1998

Provenance de fonds (utilisation)

Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ (98,597)	\$ 92,414
Amortissement	<u>1,901</u>	<u>1,901</u>
	(96,696)	94,315
 Changements aux		
Comptes à recevoir	(3,563)	(1,037)
Comptes fournisseurs et frais courus	35,850	13,102
Revenus reportés	<u>(74,799)</u>	<u>(105,399)</u>
 (Diminution) augmentation nette de l'encaisse	 (139,208)	 981
 Encaisse		
Début de l'exercice	<u>163,614</u>	<u>162,633</u>
Fin de l'exercice	<u>\$ 24,406</u>	<u>\$163,614</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs automobiles

Notes aux états financiers

Le 31 mars 1999

1. Conventions comptables

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense au cours de l'année d'acquisition.

Équipement

Les ordinateurs sont amortis selon la méthode linéaire à un taux de 33 1/3%.

2. Cotisation des assureurs automobiles

Conformément à l'article 9.1(1) de la Loi sur les entreprises de service public, les assureurs automobiles du Nouveau-Brunswick sont cotisés annuellement. La cotisation de chaque assureur est calculée selon le prorata de ses recettes nettes sur le total des recettes nettes. Cette proportion, ajustée afin de recouvrir ou rembourser l'insuffisance ou l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent, est ensuite imputée au budget de l'exercice suivant.

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Recettes nettes des assureurs automobiles	<u>\$329,137,000</u>	<u>\$314,472,000</u>
Cotisation sur recettes		
Cotisation de l'exercice courant	\$ 80,637	\$ 237,449
Rajustement du déficit de l'exercice antérieur	<u>63,463</u>	<u>28,951</u>
	<u>\$ 144,100</u>	<u>\$ 266,400</u>

3. Comptes à recevoir

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Intérêts courus	\$ 119	\$ 274
TVH à recevoir	<u>4,574</u>	<u>856</u>
	<u>\$4,693</u>	<u>\$1,130</u>

4. Équipement

	<u>1999</u>		<u>1998</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Ordinateur	<u>\$5,703</u>	<u>\$5,703</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$1,901</u>

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs automobiles

Notes aux états financiers

Le 31 mars 1999

5. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.



ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DES LOTERIES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1999 et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Daryl C. Wilson'.

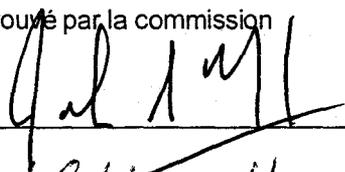
Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 16 juillet 1999

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
À recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	6 556 174 \$	7 685 156 \$
Autres éléments d'actif		
Titres de participation au capital social de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Titres de participation au capital social de la Société des loteries interprovinciales	1	1
	<u>101</u>	<u>101</u>
	<u>6 556 275 \$</u>	<u>7 685 257 \$</u>
PASSIF ET SURPLUS D'APPORT		
Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	6 556 174 \$	7 685 156 \$
Surplus d'apport (note 2)	101	101
	<u>101</u>	<u>101</u>
	<u>6 556 275 \$</u>	<u>7 685 257 \$</u>

Approuvé par la commission


 _____ membre


 _____ membre

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
RECETTES			
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (note 1)	97 162 000 \$	86 879 001 \$	85 841 879 \$
Autres recettes (note 3)	-	33 115	28 720
	<u>97 162 000</u>	<u>86 912 116</u>	<u>85 870 599</u>
DÉPENSES			
À la province du Nouveau-Brunswick (note 1)			
Recettes au compte ordinaire	84 000 000	73 289 584	73 499 011
Fonds en fiducie pour l'environnement	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	400 000	400 000	400 000
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	700 000	700 000	400 000
Accords avec les Premières nations	-	615 552	160 686
Dépenses pour inspection de jeux vidéo	1 129 700	976 111	863 376
Dépenses administratives	175 300	150 158	148 533
Ministère de la Santé et des Services communautaires (joueur compulsif; éducation et traitement)	757 000	505 711	398 993
Conflit contractuel (note 5)	-	275 000	-
	<u>97 162 000</u>	<u>86 912 116</u>	<u>85 870 599</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

1. Résumé des principales conventions comptables

Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. revenant au Nouveau-Brunswick

Les coûts d'exploitation attribuables à toutes les provinces sont soustraits des revenus totaux de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. Les bénéfices restant sont ventilés entre les provinces selon leur portion des ventes nettes. Les ventes nettes sont définies comme étant les ventes brutes de la province moins les escomptes sur ventes et les prix pour la province. Les frais séparables et spécifiques à chacune des provinces sont alors soustraits et le solde est payé à la province.

Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick remet les bénéfices qu'elle reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. à la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices de certains genres de loteries ont été désignés comme revenu pour des fonds en fiducie spécifiques opérés par la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices annuels désignés au fonds en fiducie pour l'avancement des arts et au fonds en fiducie pour l'avancement du sport ont été établis par la province à un minimum de sept cent mille dollars et quatre cent mille dollars respectivement. Les bénéfices tirés de loteries vidéo par le fonds en fiducie pour l'environnement ont été plafonnés à un montant annuel de dix millions de dollars.

La loi sur les loteries stipule que les Premières nations peuvent être payées 95 pour cent de tous les bénéfices reçus de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. qui proviennent de l'exploitation des loteries vidéo des réserves qui ont des accords avec la province. De plus, là où ces accords sont en vigueur, la province rembourse tous les revenus provinciaux tirés de la vente des billets à longuette sur ces réserves. En date du 31 mars 1999, cinq des Premières nations ont signé des accords impliquant les recettes de loterie: Fort Folly, Oromocto, Woodstock, St. Mary's et Burnt Church. La Province a un autre accord signé avec Madawaska-Maliseet. Il ne reçoit néanmoins aucun revenu de loterie suite à cet accord.

Placements

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loteries, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe et assure la commercialisation, au niveau régional, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Les placements dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et la Société des loteries interprovinciales sont comptabilisés au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999**

2. Surplus d'apport

Ce montant représente les sommes que verse la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital social.

3. Autres recettes

La province du Nouveau-Brunswick exige, de la part des organismes de charité et sans but lucratif, un honoraire pour les licences relatives aux jeux de hasard comme les bingos, les tombolas, etc. Les amendes émises selon la loi sur les loteries qui ont trait au programme de loterie vidéo sont également incluses dans ce compte.

4. État des transactions avec la province du Nouveau-Brunswick

	1999	1998
Passif à court terme		
Solde au début de l'exercice	7 685 156 \$	7 023 844 \$
Recettes pour l'exercice	86 879 001	85 841 879
	<hr/>	<hr/>
Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick	94 564 157	92 865 723
Moins les paiements effectués au cours de l'exercice	88 007 983	85 180 567
Solde à la fin de l'exercice	<hr/> 6 556 174 \$	<hr/> 7 685 156 \$

5. Conflit contractuel

La Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a retourné une décision du Cour du Banc de la Reine qui avait favorisé la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick dans une action intentée par une autre partie. La dépense enregistrée est une estimation de la sentence arbitrale, des dommages, intérêts et déboursés.

6. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999**

6. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000 - suite

pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

7. Événements postérieurs au bilan

Au début de 1999, la Société des loteries de la Nouvelle-Écosse présenta un avis de son intention de se retirer de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. Les trois actionnaires restant ont décidé de continuer la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et les opérations vont continuer dans les provinces du Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard. Les conditions de tout possible retrait n'ont pas été finalisées à la date des états financiers. L'effet, si effet il y a, sur la distribution future des profits de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. à la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick est indéterminable à ce moment.



ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ
ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENT AU
TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 DÉCEMBRE 1998

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

BILAN**au 31 décembre 1998**

	1998 (milliers de \$)	1997 (milliers de \$)
ACTIF		
Créances (note 3)	6 574	6 891
Engagements recouvrables au titre des prestations (note 2)	61 284	63 290
Placements (note 4)	482 878	444 335
Immobilisations (note 5)	8 272	7 855
Autres éléments d'actif	412	343
	<u>559 420</u>	<u>522 714</u>
 PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 6)	10 839	11 192
Engagements au titre des prestations (notes 7 et 8)	516 876	498 699
	<u>527 715</u>	<u>509 891</u>
Total du passif		
Solde du fonds	31 705	12 823
	<u>559 420</u>	<u>522 714</u>

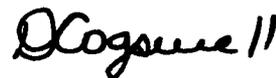
Passif éventuel et Incertitude (notes 14 et 15)



Gérald Clavette
Membre du conseil d'administration



Gary Ritchie
Membre du conseil d'administration



Darline Cogswell
Présidente intérimaire du conseil d'administration

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'honorable ministre du Travail de la
province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de la
Commission de la santé, de la sécurité et
de l'indemnisation des accidents au travail
du Nouveau-Brunswick au 31 décembre
1998, l'état des résultats d'exploitation et
solde du fonds ainsi que l'état des
mouvements de la trésorerie pour
l'exercice terminé à cette date. La
responsabilité de ces états financiers
incombe à la direction de la Commission.
Notre responsabilité consiste à exprimer
une opinion sur ces états financiers en se
fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée
conformément aux normes de vérification
généralement reconnues. Ces normes
exigent que la vérification soit planifiée et
exécutée de manière à fournir un degré
raisonnable de certitude quant à l'absence
d'inexactitudes importantes dans les états
financiers. La vérification comprend le
contrôle par sondages des informations
probantes à l'appui des montants et des
autres éléments d'information fournis dans
les états financiers. Elle comprend
également l'évaluation des principes
comptables suivis et des estimations
importantes faites par la direction, ainsi
qu'une appréciation de la présentation
d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers
présentent fidèlement, à tous égards
importants, la situation financière de la
Commission de la santé, de la sécurité et
de l'indemnisation des accidents au travail
du Nouveau-Brunswick au 31 décembre
1998, ainsi que les résultats de son
exploitation et les mouvements de la
trésorerie pour l'exercice terminé à cette
date selon les principes comptables
généralement reconnus.

Saint John (Nouveau-Brunswick)
Le 26 février 1999



Comptables agréés

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET SOLDE DU FONDS
Exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998 (milliers de \$)		1997 (milliers de \$)
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Cotisations (note 9)	76 781	78 272	63 055
Cotisations relatives à la politique de capitalisation (note 9)	500	500	9 000
Employeurs tenus personnellement responsables (note 10)	16 400	12 966	13 929
Placements et autres (note 4)	35 916	50 401	47 806
Province du Nouveau-Brunswick	900	900	1 085
	<u>130 497</u>	<u>143 039</u>	<u>134 875</u>
DÉPENSES			
Frais engagés au titre des réclamations (note 7) :			
Invalidité à court terme	23 100	30 518	24 673
Invalidité à long terme	33 500	23 932	29 683
Prestations de survivant	10 700	11 908	4 212
Assistance médicale	28 150	29 192	26 255
Réadaptation	6 000	5 206	3 460
	<u>101 450</u>	<u>100 756</u>	<u>88 283</u>
Administration :			
Opérations (note 11)	18 134	16 354	16 206
Santé et sécurité au travail (note 11)	5 595	5 405	4 451
Tribunal d'appel	1 092	1 007	950
Obligations prévues par la loi (note 12)	530	540	533
Rabais relatifs à la gestion des risques	500	76	200
Projets et recherche	300	19	149
	<u>127 601</u>	<u>124 157</u>	<u>110 772</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant élément inhabituel	<u>2 896</u>	<u>18 882</u>	<u>24 103</u>
Élément inhabituel [note 7 (iv)] :			
Effet des modifications législatives	0	0	(20 677)
Recouvrement des employeurs tenus personnellement responsables	0	0	3 349
	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>(17 328)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>2 896</u>	<u>18 882</u>	<u>6 775</u>
Solde du fonds, début de l'exercice		<u>12 823</u>	<u>6 048</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice		<u>18 882</u>	<u>6 775</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice		<u>31 705</u>	<u>12 823</u>

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998 (milliers de \$)	1997 (milliers de \$)
RENTRÉES ET SORTIES DE FONDS LIÉES À L'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	77 480	72 975
Employeurs tenus personnellement responsables	15 521	13 067
Placements et autres	50 382	48 125
Province du Nouveau-Brunswick	900	900
	<u>144 283</u>	<u>135 067</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	82 579	72 132
Fournisseurs, pour des produits et services administratifs et autres	21 086	21 109
	<u>103 665</u>	<u>93 241</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	<u>40 618</u>	<u>41 826</u>
RENTRÉES ET SORTIES DE FONDS LIÉES À L'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition d'immobilisations – déduction faite du produit	2 075	1 264
Augmentation nette des espèces et placements	38 543	40 562
Espèces et placements, début de l'exercice	444 335	403 773
Espèces et placements, fin de l'exercice	<u>482 878</u>	<u>444 335</u>

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****au 31 décembre 1998**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. La Commission est responsable de l'application de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident; du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour couvrir les coûts actuels et futurs des réclamations existantes; de la promotion de la santé et de la sécurité au travail; et de l'investissement des fonds.

Le province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à accorder une subvention à la Commission aux fins de la santé et de la sécurité au travail.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES**Provision pour les cotisations non facturées**

Étant donné qu'une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est reçue qu'après la fin de l'exercice, le montant qui figure dans les états financiers est une estimation fondée sur une analyse des données sur la masse salariale des employeurs. La différence entre cette estimation et le revenu réel reçu est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

Engagements recouvrables au titre des prestations et employeurs tenus personnellement responsables

Les présents états financiers tiennent compte des conséquences des opérations conclues pour les employeurs tenus personnellement responsables (des organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) qui assument directement les coûts de leurs propres réclamations et une juste part des frais d'administration.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les présents états financiers comprennent des obligations aux employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employés blessés et des personnes à charge qui reçoivent des prestations prévues par la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*. Ces obligations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur pour les employeurs tenus personnellement responsables. Étant donné que ces engagements seront assumés par ces employeurs lorsqu'ils seront acquittés dans les exercices antérieurs, une créance compensatoire dont le montant correspond aux engagements au titre des prestations existe et figure au bilan comme des engagements recouvrables au titre des prestations. Les employeurs tenus personnellement responsables qui sont des sociétés d'État doivent remettre une lettre de crédit irrévocable ou une garantie de la province du Nouveau-Brunswick à la Commission qui constituera une garantie pour la créance.

Placements**a) Placements à échéance fixe**

Les placements à échéance fixe sont présentés au coût non amorti. Les gains et les pertes matérialisés découlant de la cession de placements à échéance fixe sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de sept ans, qui est approximativement la période restant à courir jusqu'à l'échéance du placement.

b) Actions

Les placements en actions et les contrats d'option sont présentés à la moyenne mobile de la valeur marchande. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés qui se sont produits au cours de l'exercice sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

1998

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1998

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

c) Juste valeur

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les placements à échéance fixe et les actions sont évalués selon leur valeur à la cote établie à la fin de l'exercice.
- Les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont présentés au coût d'acquisition qui, combiné aux intérêts courus, correspond approximativement à la juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ou 40 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration éventuels des réclamations existantes. La Commission a pour politique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations à tous les deux ans. Une telle évaluation a été effectuée au 31 décembre 1998. Dans l'interim, l'actuaire de la CSSIAT fait une estimation des engagements au titre des prestations. L'estimation est examinée avec l'actuaire-conseil de la Commission, mais pas de façon aussi détaillée que lors d'une évaluation indépendante complète. Les coûts réels éventuels pourraient différer des montants qui figurent dans les états financiers.

Les engagements au titre des prestations comprennent une somme pour les pensions établies pour indemniser les travailleurs blessés et les conjoints survivants de la perte de revenu de retraite par suite d'un accident du travail tel qu'il est prévu aux articles 38.22, 38.54 et 38.7 de la *Loi sur les accidents du travail*. À la fin de l'exercice, la somme de 7,3 millions de dollars (1997 - 5,1 millions de dollars) est comprise dans les engagements au titre des prestations, ce qui représente le capital applicable sur les paiements d'indemnisation admissibles déjà effectués, en plus des intérêts calculés au taux réalisé sur le portefeuille de placements de la Commission. Par ailleurs, les frais futurs liés à ces prestations font partie des engagements au titre des prestations déterminés par l'évaluation ou l'estimation actuarielle.

Politique de capitalisation

La politique de capitalisation de la Commission qui vise à atteindre un pourcentage de capitalisation de l'actif sur le passif de 105 % fait l'objet d'un examen périodique. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant afin de permettre à la Commission d'atteindre le pourcentage de capitalisation qu'elle s'est fixé et qui est considéré à recommander du point de vue financier. Le revenu tiré relativement à la politique de capitalisation est présenté séparément dans les résultats d'exploitation. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 1998 se chiffre à 106 % (1997 - 102,5 %).

Centre de rééducation professionnelle

Un total de 5,9 millions de dollars (1997 - 6,2 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation professionnelle, un service de la Commission.

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1998

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

Accords relatifs aux cotisations de certains employeurs

La Commission a conclu des accords avec certains employeurs par lesquels ils sont tenus d'assurer les fonds pour couvrir les frais particuliers des prestations versées à leurs employés blessés. Trois ans après la clôture d'un exercice ou, selon l'accord, à l'achèvement d'un projet particulier, on effectue un calcul actuariel pour ce qui est des paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations précises chez chaque employeur et on conclut un dernier règlement avec chaque employeur. Des rajustements ultérieurs au calcul actuariel des engagements au titre des prestations associés à ces accords relèvent de la Commission ou sont dans son intérêt.

Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

3. CRÉANCES

	1998 (milliers de \$)	1997 (milliers de \$)
Cotisations facturées	1 231	1 846
Provision pour les cotisations non facturées	5 033	4 445
Employeurs tenus personnellement responsables - créances	1 371	1 923
Employeurs tenus personnellement responsables - dépôts	(1 674)	(1 674)
Autres	613	351
	<u>6 574</u>	<u>6 891</u>

4. PLACEMENTS

La Commission a élaboré des politiques visant la gestion du processus d'investissement, en faisant appel aux services externes de gestionnaires de portefeuille. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de portefeuille est évaluée à intervalles réguliers.

	1998 (milliers de \$)		1997 (milliers de \$)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
(i) Portefeuille de placements				
Placements marché monétaire	66 486	66 486	47 526	47 526
Placements à échéance fixe	170 771	168 769	186 629	190 210
Actions	302 782	326 564	270 175	295 919
	<u>540 039</u>	<u>561 819</u>	<u>504 330</u>	<u>533 655</u>
Gains matérialisés reportés sur placements	(57 161)	0	(59 995)	0
	<u>482 878</u>	<u>561 819</u>	<u>444 335</u>	<u>533 655</u>

Concentration du risque de crédit : 34 % (1997 - 27 %) des placements à échéance fixe sont des obligations directes d'une banque à charte canadienne.

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1998

4. PLACEMENTS (SUITE)

	1998 (milliers de \$)	1997 (milliers de \$)
(ii) Gains matérialisés reportés sur placements		
Solde, début de l'exercice	59 995	36 865
Gains nets matérialisés sur placements pour l'exercice	26 033	49 604
	86 028	86 469
Amortissement au revenu de placements	(28 867)	(26 474)
Solde, fin de l'exercice	57 161	59 995
(iii) Revenu de placements		
Intérêts et dividendes	21 261	21 254
Amortissement des gains matérialisés reportés sur placements	28 867	26 474
Amortissement des gains non matérialisés reportés sur placements	2 382	3 337
	52 510	51 065
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(2 109)	(3 259)
	50 401	47 806

(iv) Instruments financiers dérivés

En temps opportun, certains des gestionnaires de portefeuille externes emploient des instruments financiers dérivés pour accroître la diversification du portefeuille, réduire la volatilité des taux d'intérêt et des devises étrangères ainsi qu'améliorer le rendement général des placements.

Les actions englobent des contrats d'option qui s'élèvent à 1,1 million de dollars (1997 - 1,5 million de dollars) et dont la valeur marchande s'établit à 1 million de dollars (1997 - 1,4 million de dollars).

Les engagements contractuels non comptabilisés de la Commission et les justes valeurs correspondantes relativement aux contrats à terme normalisés et contrats à terme sont les suivants :

	1998 (milliers de \$)		1997 (milliers de \$)	
	Engagements contractuels non comptabilisés	Juste valeur	Engagements contractuels non comptabilisés	Juste valeur
Contrats à terme normalisés et contrats à terme en position acheteur	2 939	2 943	8 440	8 228
Contrats à terme normalisés et contrats à terme en position vendeur	2 274	2 484	16 805	16 970

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1998

4. PLACEMENTS (SUITE)

(v) Fonds commun de placement

La Commission a conclu un accord visant un *fonds commun* de placement en vue de la gestion de son actif de placement et de celui de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard. Les présents états financiers rapportent la part proportionnelle de celui de la Commission dans le fonds commun, laquelle était de 91,7 % au 31 décembre 1998 (1997 - 91,7 %). La Commission reçoit des honoraires pour la gestion de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard.

5. IMMOBILISATIONS

	1998 (milliers de \$)			1997 (milliers de \$)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	162	0	162	162
Bâtiments	10 641	4 791	5 850	5 866
Mobilier et matériel de bureau	3 639	3 312	327	453
Logiciels et matériel informatique	10 859	9 077	1 782	1 228
Véhicules	334	183	151	146
	<u>25 635</u>	<u>17 363</u>	<u>8 272</u>	<u>7 855</u>

6. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	1998 (milliers de \$)	1997 (milliers de \$)
Comptes fournisseurs et frais courus	3 819	3 647
Dépôts des employeurs	7 020	7 545
	<u>10 839</u>	<u>11 192</u>

Les dépôts des employeurs sont des fonds déposés à la Commission conformément aux accords avec certains employeurs mentionnés à la note 2 afférente aux présents états financiers.

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1998

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

(i) Historique

	1998 (milliers de \$)					1997 (milliers de \$)	
	Invalidité à court terme	Invalidité à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Réadapta- tion	Total	Total
Solde, début de l'exercice	36 254	254 123	101 612	85 427	21 283	498 699	461 871
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :							
Accidents de l'exercice courant	24 629	14 253	4 995	21 964	3 638	69 479	54 228
Accidents des exercices antérieurs	5 889	9 679	6 913	7 228	1 568	31 277	34 055
	30 518	23 932	11 908	29 192	5 206	100 756	88 283
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :							
Accidents de l'exercice courant	9 156	181	181	6 717	233	16 468	13 113
Accidents des exercices antérieurs	14 390	20 963	10 403	16 225	4 130	66 111	59 019
	23 546	21 144	10 584	22 942	4 363	82 579	72 132
Solde avant les modifications législatives	43 226	256 911	102 936	91 677	22 126	516 876	478 022
Effet des modifications législatives	0	0	0	0	0	0	20 677
Solde, fin de l'exercice	43 226	256 911	102 936	91 677	22 126	516 876	498 699

(ii) Accidents de l'exercice courant

	1998 (milliers de \$)			1997 (milliers de \$)		
	Paiements au titre des réclamations	Frais éventuels prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Frais éventuels prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Invalidité à court terme	9 156	15 473	24 629	7 149	11 270	18 419
Invalidité à long terme	181	14 072	14 253	105	13 250	13 355
Prestations de survivant	181	4 814	4 995	48	1 251	1 299
Assistance médicale	6 717	15 247	21 964	5 762	12 101	17 863
Réadaptation	233	3 405	3 638	49	3 243	3 292
	16 468	53 011	69 479	13 113	41 115	54 228

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1998

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

(iii) Accidents des exercices antérieurs

Suite à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations faite en fin d'exercice, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été apportées aux engagements au titre des prestations et aux frais engagés au titre des réclamations des accidents des exercices antérieurs.

	Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations et des frais engagés au titre des réclamations	
	1998 (milliers de \$)	1997 (milliers de \$)
Évolution défavorable des prestations d'invalidité à court terme	1 700	3 000
Tendance défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale à long terme	0	2 200
Réduction du taux d'indexation présumé pour les prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)	(6 000)	(5 000)

(iv) Effet des modifications législatives

En 1997, le conseil d'administration de la Commission a recommandé que des modifications soient apportées à la *Loi sur les accidents du travail* et le 26 février 1998, la Législature a promulgué le projet de loi 21, la *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*. L'effet de ces modifications sur les engagements au titre des prestations de la Commission au 31 décembre 1997 était le suivant :

	Employeurs cotisés (milliers de \$)	Employeurs tenus personnellement responsables (milliers de \$)	Total (milliers de \$)
Augmentation du taux d'indemnisation pour perte de gains à 85 % du salaire net à compter du 1 ^{er} janvier 1998	839	140	979
Introduction d'une rente de retraite de 5 % pour les travailleurs blessés qui ont reçu des prestations pour perte de gains pendant 24 mois consécutifs ou plus, rétroactive au 1 ^{er} janvier 1993	4 308	644	4 952
Rétablissement des prestations des conjoints survivants qui avaient pris fin après le 17 avril 1985 en raison d'un remariage ou de la cohabitation	12 181	2 565	14 746
	17 328	3 349	20 677

La part des modifications législatives attribuable aux employeurs tenus personnellement responsables n'a pas eu d'effet net sur l'excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice 1997 ni sur le solde du fonds de la Commission.

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1998

8. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

L'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations est faite selon des hypothèses qui reflètent des prévisions à court et à long terme. Le tableau qui suit donne les principales hypothèses économiques utilisées :

	1998		1997	
	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements
Taux de rendement brut	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %
Inflation – premier exercice	1,20 %	4,35 %	1,78 %	4,35 %
– exercices subséquents	4,35 %	4,35 %	4,35 %	4,35 %
Taux de rendement net – premier exercice	6,75 %	3,50 %	6,11 %	3,50 %
– exercices subséquents	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

9. COTISATIONS

	1998 (milliers de \$)		1997 (milliers de \$)
	Budget	Réel	Réel
Cotisations versées	76 981	78 398	71 688
Intérêts et amendes	500	631	532
Cotisations radiées	(200)	(257)	(165)
	77 281	78 772	72 055
Présenté comme :			
Cotisations	76 781	78 272	63 055
Cotisations relatives à la politique de capitalisation	500	500	9 000
	77 281	78 772	72 055

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1998

10. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

	1998 (milliers de \$)		1997 (milliers de \$)
	Budget	Réel	Réel
Revenu des cotisations	16 400	12 966	13 929
Frais engagés au titre des réclamations :			
Invalidité à court terme	3 500	5 022	3 265
Invalidité à long terme	4 900	(597)	4 715
Prestations de survivant	900	743	173
Assistance médicale	3 750	4 261	2 582
Réadaptation	800	966	664
	13 850	10 395	11 399
Administration	2 550	2 617	2 530
Total partiel	16 400	13 012	13 929
Moins : part du revenu de placements	0	(46)	0
	16 400	12 966	13 929

Les frais engagés au titre des réclamations et le revenu des cotisations correspondant qui se rapportent à la part de l'effet des modifications législatives attribuable aux employeurs tenus personnellement responsables ne sont pas inclus dans les chiffres de 1997 qui figurent plus haut. Tel qu'il est indiqué à la note 7(iv) afférente aux états financiers, cette part se chiffre à 3,3 millions de dollars.

11. ADMINISTRATION

	1998 (milliers de \$)		1997 (milliers de \$)
	Budget	Réel	Réel
Salaires et charges sociales	17 650	15 872	15 545
Amortissement	2 090	1 540	2 046
Frais professionnels	843	1 183	632
Ressources matérielles et communications	1 545	1 478	1 233
Exploitation des immeubles	1 949	1 896	1 840
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	936	941	831
Éducation et formation	559	307	307
Autres frais	437	630	419
	26 009	23 847	22 853
Récupération des frais	(2 280)	(2 088)	(2 196)
	23 729	21 759	20 657
Présenté comme :			
Opérations	18 134	16 354	16 206
Santé et sécurité au travail	5 595	5 405	4 451
	23 729	21 759	20 657

La récupération des frais comprend des coûts que la Commission a engagés au nom du Centre de rééducation professionnelle qui sont exprimés en paiements d'assistance médicale.

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1998

12. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

La Commission est tenue par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des droits du travailleur et de l'employeur. Pendant l'exercice, la Commission a engagé les frais suivants :

	1998 (milliers de \$)		1997 (milliers de \$)
	Budget	Réel	Réel
Défenseurs des droits du travailleur	335	324	305
Défenseurs des droits de l'employeur	195	216	228
	530	540	533

Les présents états financiers contiennent des montants résultant d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés d'État contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels la Commission peut être considérée comme étant apparentée. Les soldes de compte résultant de ces opérations figurent dans les états financiers.

Les placements suivants détenus par la Commission sont émis par la province ou par les organismes qui en relèvent ou sont émis par des municipalités et garantis par la province :

	1998 (milliers de \$)	1997 (milliers de \$)
Province du Nouveau-Brunswick	1 748	200
Municipalités ou Corporation de financement des municipalités	0	34
	1 748	234

13. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

La Commission et ses employés cotisent à un régime contributif de retraite à prestations déterminées, administré par la province du Nouveau-Brunswick, qui offre des prestations calculées sur le nombre d'années de service et le salaire maximal moyen des meilleures années.

Une évaluation actuarielle effectuée au 1^{er} avril 1989 indiquait que la valeur actuelle des prestations accumulées excédait la valeur marchande de l'actif net disponible pour verser ces prestations. La portion du déficit attribuée à la Commission se chiffre à 2,6 millions de dollars. La dette non provisionnée est en train d'être éliminée à raison de 25 paiements annuels progressifs qui ont commencé en 1992.

1998

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**au 31 décembre 1998****13. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS (SUITE)**

Compte tenu de l'évaluation de 1989, les paiements annuels (y compris les intérêts) au cours des cinq prochains exercices, portant intérêt à l'indice des prix à la consommation plus 2 % (en présumant un taux moyen de 6,5 %), amorti jusqu'à 2016, s'échelonnent comme suit :

	(milliers de \$)
1999	193
2000	205
2001	218
2002	233
2003	248

Une évaluation actuarielle a été effectuée au 1^{er} avril 1997. Elle indique également que la valeur actuelle des prestations accumulées continue d'excéder la valeur marchande de l'actif net disponible pour verser ces prestations. Aucun changement n'a été apporté à la capitalisation suite à cette évaluation.

14. PASSIF ÉVENTUEL

Le projet de loi 21, la *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, a été promulgué le 26 février 1998. L'article 38.81 du projet de loi rétablit les prestations des conjoints survivants qui sont devenus inadmissibles à compter du 17 avril 1985 en raison d'un remariage ou de la cohabitation. Tel qu'il est indiqué à la note 7 (iv), les présents états financiers comprennent les engagements au titre des prestations pour ces prestations rétablies. Certains conjoints survivants qui sont devenus inadmissibles avant le 17 avril 1985 revendiquent que leurs prestations devraient être rétablies et ont intenté une action à cet égard. Puisque le résultat de cette action ne peut pas être déterminé, les présents états financiers ne comprennent aucun passif connexe. Si on détermine que la Commission est tenue responsable du coût de tout rétablissement, il sera imputé à l'exercice en question.

15. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DE L'AN 2000

La passage à l'an 2000 pose un problème car de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour inscrire l'année. Ainsi, les systèmes fondés sur la date peuvent interpréter l'an 2000 comme l'année 1900 ou une autre date, ce qui aboutira à une erreur lorsqu'on traitera de l'information qui se sert d'une date en l'an 2000. Les répercussions du problème de l'an 2000 peuvent se faire sentir le 1^{er} janvier 2000 ou avant ou après cette date et si le problème n'est pas solutionné, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

La Commission a élaboré et met en oeuvre un plan destiné à déterminer et à traiter les répercussions prévues du problème de l'an 2000. Au 31 décembre 1998, une évaluation du degré de préparation des tiers au passage à l'an 2000, tels les clients, les fournisseurs et autres, était en cours. La Commission prend des dispositions afin de modifier, mettre hors service ou remplacer les systèmes informatiques fondés sur la date qui ne sont pas prêts au passage à l'an 2000. Toutefois, il n'est pas possible d'être assurés que tous les aspects du problème de l'an 2000 qui touchent la Commission, y compris ceux ayant trait aux clients, aux fournisseurs et aux tiers, seront entièrement résolus.

16. BUDGET

Les chiffres du budget de 1998 présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels ont été approuvés par le conseil d'administration de la Commission le 2 octobre 1997 et modifiés le 19 novembre 1997, et n'ont pas été vérifiés.



ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA
CONDITION DE LA FEMME
31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 1999 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 31 mai 1999

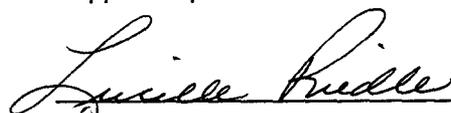
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
 BILAN
 31 MARS 1999

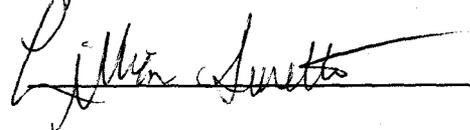
	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	1 164 \$	1 726 \$
Débiteurs	3 900	-
	<u>5 064 \$</u>	<u>1 726 \$</u>

PASSIF ET EXCÉDENT

Créditeurs - Dû à la province du Nouveau-Brunswick	5 064 \$	1 639 \$
- Gouvernement fédéral	-	87
	<u>5 064 \$</u>	<u>1 726 \$</u>

Approuvé par le conseil


 _____ présidente


 _____ membre

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999 Budget	1999	1998
RECETTES			
Subventions			
Province du Nouveau-Brunswick	431 500 \$	431 500 \$	445 900 \$
DRH Canada	-	9 628	-
Autres	-	797	6 016
	<u>431 500</u>	<u>441 925</u>	<u>451 916</u>
DÉPENSES			
Services personnels	216 900	214 939	346 533
Autres services	174 600	175 581	146 015
Fournitures et approvisionnements	15 000	10 624	14 292
Bien et matériel	5 000	32 213	14 401
Contributions et subventions	20 000	900	7 700
Frais de dette et autres	-	189	-
	<u>431 500</u>	<u>434 446</u>	<u>528 941</u>
EXCÉDENT (DÉFICIENCE) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>Nul \$</u>	7 479	(77 025)
Excédent, début de l'exercice		-	84 504
Excédent, transféré au fonds consolidé		(7 479)	(7 479)
EXCÉDENT, fin de l'exercice		<u>Nul \$</u>	<u>Nul \$</u>

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme conseille le gouvernement provincial sur les questions de la condition de la femme et porte les sujets d'intérêts aux femmes à l'attention du public.

2. Les principales conventions comptables

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

3. Dépenses ne figurant pas dans les états financiers

Les frais de location du bureau du Conseil et la majorité des coûts de traduction sont payés par la Province du Nouveau-Brunswick et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil.

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité de la presque totalité des tâches administratives du Conseil ainsi que les frais qui s'y rapportent.

4. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Conseil, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

5. Chiffres comparatifs

Certaines données de 1998 ont été redressées pour respecter la présentation de 1999.



ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL DE LA JEUNESSE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil de la jeunesse du
Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1999 et l'état des recettes, des dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
Le 13 août 1999

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
 BILAN
 31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	9 391 \$	2 669 \$
Débiteurs	1 226	6 163
Charges payées d'avance	1 724	-
	<u>12 341 \$</u>	<u>8 832 \$</u>
PASSIF ET DÉFICIT		
Passif à court terme		
Débiteurs	4 717 \$	6 075 \$
Traitements courus	9 961	5 257
	<u>14 678</u>	<u>11 332</u>
Déficit	(2 337)	(2 500)
	<u>12 341 \$</u>	<u>8 832 \$</u>

Approuvé par le Conseil

Carole E. Roy

présidente

Ludwig J. Poir

membre

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	Budget 1999 (note 3)	1999	1998
RECETTES			
Subventions			
Province du Nouveau-Brunswick	114 600 \$	117 900 \$	113 800 \$
Autre (note 4)	12 000	9 000	12 000
Divers	4 000	4 231	5 369
Youth Connexions Jeunesse (Tableau A)	-	82 798	89 210
	<u>130 600</u>	<u>213 929</u>	<u>220 379</u>
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux	84 330	84 497	95 106
Mobilier et matériel	2 550	2 372	3 458
Perfectionnement professionnel	300	347	-
Services professionnels	900	639	799
Imprimerie et photocopies	8 886	9 890	12 277
Frais de voyage, logements et repas	12 000	12 315	10 271
Téléphone	4 500	5 384	4 418
Dépenses de bureau	3 100	3 121	2 722
Relations publiques et publicité	3 000	3 414	420
Honoraires	3 000	1 880	2 412
Conférence et réunion	200	135	107
Réparations et entretien	200	335	-
Frais bancaires	180	209	180
Divers	-	8	20
Marketing	2 000	1 723	-
Projets spéciaux	2 500	-	-
Traduction	-	1 636	-
Youth Connexions Jeunesse (Tableau A)	-	85 861	87 140
	<u>127 646</u>	<u>213 766</u>	<u>219 330</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>2 954 \$</u>	163	1 049
Déficit, au début de l'exercice		(2 500)	(3 549)
DÉFICIT, à la fin de l'exercice		<u>(2 337) \$</u>	<u>(2 500) \$</u>

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

1. Objectif de l'organisme

Le Conseil a été établi en vertu d'une résolution du cabinet en mai 1986 et les nominations au Conseil furent annoncées en mars 1987. Les opérations du Conseil ont commencé en mai 1987.

La mission du Conseil de la Jeunesse se lit comme suit:

Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial représentant la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Le Conseil exprime les intérêts, les besoins, les inquiétudes et les perspectives des jeunes âgés de 15 - 24 ans et présente des recommandations au gouvernement et à la population. Ces objectifs sont accomplis par des activités consultatives et partisans, par la coordination de ressources et par des recherches et consultations. Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick s'efforce d'être un catalyseur pour accroître la participation des jeunes dans la société.

2. Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses dans la période où la dépense est engagée.

3. Information budgétaire

L'information budgétaire pour l'exercice 1999 se rapporte uniquement aux opérations générales du Conseil de la Jeunesse. Pendant l'exercice, le Conseil a reçu des recettes additionnelles pour défrayer les coûts d'opérations du Youth Connexions Jeunesse. Les recettes et dépenses de cette activité ne figurent pas dans l'information budgétaire.

4. Subventions - Autre

Un montant de 9 000 \$ a été reçu durant la période se terminant le 31 mars 1999 (1998 - 12 000 \$) pour défrayer le coût de publication du Bulletin Journal du Conseil de la Jeunesse.

5. Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick et autres

Le Conseil utilise un édifice à bureaux appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick pour lequel il n'y a aucun frais de location.

Youth Connexions Jeunesse opère dans un local fourni gratuitement au centre d'achat Regent Mall à Fredericton.

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999**

6. Youth Connexions Jeunesse – Objectif de l'organisme

Le Conseil a établi Youth Connexions Jeunesse (YCJ), un centre d'information pour la jeunesse, en novembre 1993.

La mission du YCJ se lit comme suit :

YCJ a pour mission de faciliter les rapports entre les jeunes et les différentes organisations installées au Nouveau-Brunswick et à l'extérieur de la province, de sensibiliser le public aux questions qui intéressent les jeunes en créant des partenariats très étendus et d'encourager la communauté à travailler de concert avec les jeunes dans toute la province.

7. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Conseil, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

TABLEAU A

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES YOUTH CONNEXIONS JEUNESSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999	1998
RECETTES		
Province du Nouveau-Brunswick	81 801 \$	89 210 \$
Divers	997	-
	82 798	89 210
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux		
Administration	34 521	33 278
Employés à temps partiel	43 334	41 727
Mobilier et matériel	27	3 991
Développement professionnel	112	-
Imprimerie et photocopies	2 272	1 730
Dépenses de bureau	2 616	2 075
Conférence	35	-
Frais de voyage, logements et repas	106	262
Téléphone	2 009	3 194
Relations publiques et publicité	64	668
Réparations et entretien	765	215
	85 861	87 140
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(3 063) \$	2 070 \$



ÉTATS FINANCIERS
LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil du Premier ministre sur
la condition des personnes handicapées

J'ai vérifié le bilan du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au 31 mars 1999 ainsi que l'état des recettes et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 28 mai 1999

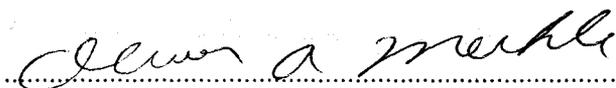
**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
BILAN
31 MARS 1999**

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	31 118 \$	10 991 \$
Débiteurs	1 314	10 237
Frais payés d'avance (note 2)	8 461	1 152
	<u>40 893 \$</u>	<u>22 380 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	6 976 \$	2 457 \$
Excédent		
Non affecté	21 841	7 854
Affecté (note 2)	12 076	12 069
	<u>33 917</u>	<u>19 923</u>
	<u>40 893 \$</u>	<u>22 380 \$</u>

Approuvé par le Conseil



présidente



membre

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999 Budget	1999 Réal	1998 Réal
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	225 700 \$	228 900 \$	224 900 \$
Recouvrements	9 201	1 275	27 523
Revenu d'intérêts	-	7	7
	<u>234 901</u>	<u>230 182</u>	<u>252 430</u>
DÉPENSES			
Traitements et charges sociales	179 428	167 953	167 719
Ameublement et matériel	1 500	1 640	21 845
Fournitures de bureau	4 900	3 331	4 687
Téléphone	4 500	3 296	3 429
Imprimerie	6 500	7 399	5 910
Traduction	7 500	1 942	6 985
Honoraires	7 250	5 501	5 625
Frais de déplacement	6 074	5 787	8 593
Affranchissement	5 900	4 064	4 906
Entretien	1 500	1 810	811
Frais d'hôtel	4 150	2 068	3 858
Stationnement	3 360	3 150	3 360
Réunions du Conseil	4 000	1 430	1 374
Consultations et séminaires	-	3 383	4 794
Repas	1 750	975	1 514
Bibliothèque et abonnements	1 450	1 796	1 667
Location de matériel de bureau	1 648	110	650
Assurances	450	378	451
Divers	1 029	105	368
Frais bancaires	145	70	132
	<u>243 034</u>	<u>216 188</u>	<u>248 678</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE	<u>(8 133)\$</u>	<u>13 994 \$</u>	<u>3 752 \$</u>
Distribué à l'excédent			
Non affecté	(8 133)\$	13 987 \$	480 \$
Affecté		7	3 272
	<u>(8 133)\$</u>	<u>13 994 \$</u>	<u>3 752 \$</u>

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999	1998
Excédent non affecté:		
Solde, début de l'exercice	7 854 \$	7 374 \$
Distribution de l'excédent des recettes sur les dépenses pendant l'exercice	13 987	480
Solde, fin de l'exercice	<u>21 841</u>	<u>7 854</u>
Excédent affecté:		
Solde, début de l'exercice	12 069	8 797
Distribution de l'excédent des recettes sur les dépenses pendant l'exercice (note 1 (c))	7	3 272
Solde, fin de l'exercice	<u>12 076</u>	<u>12 069</u>
EXCÉDENT TOTAL, fin de l'exercice	<u>33 917 \$</u>	<u>19 923 \$</u>

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 1999**

1. Résumé des principales conventions comptables

(a) Immobilisations

La politique du Conseil est d'imputer les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

(b) Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un local auquel les frais de location sont payés par la province du Nouveau-Brunswick. Cependant, aucun montant n'a été inscrit aux dépenses du Conseil.

(c) Excédent affecté

Les recettes autre que les subventions gouvernementales ont été désignées par le Conseil pour le seul but d'encourager les personnes handicapées de toute la province à participer aux activités mises sur pied par le Conseil. Pour refléter l'utilisation limitée des fonds en question, un compte d'excédent affecté a été créé. Les recettes, nettes des dépenses s'y rattachant, sont incluses dans ce compte d'excédent affecté. Le Conseil utilisera ces fonds pour contrebalancer le coût, de plus en plus élevé, de permettre aux personnes handicapées d'assister aux réunions du Conseil ou d'obtenir de l'information.

2. Autre activité - la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées agit à titre de coordonnateur pour la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. En 1998 le nom fut changé à Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Les fonds reçus pour cet événement sont déposés dans un compte bancaire sous le contrôle du comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Développement des ressources humaines Canada fournissait des fonds spécifiques approuvés pour la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. La campagne nationale pris fin en 1998 mais le Conseil continua d'agir comme coordonnateur de l'événement avec l'aide du comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.

Le comité applique pour des fonds pour l'événement auprès de Développement des ressources humaines Canada mais est maintenant responsable de toutes dépenses non remboursées.

Les dépenses encourues durant l'année financière 1998-99 par le comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées se chiffraient à 7 443 \$ et sont incluses dans les frais payés d'avance sur les états financiers car elles se rapportent à un événement de l'année prochaine.

Durant les dernières années, le montant total des dépenses était remboursé avant la fin de l'année financière et les dépenses étaient réduites contre les revenus.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Bernard Lord
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
-et-
Au président et aux membres du
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan consolidé du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1999 ainsi que l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

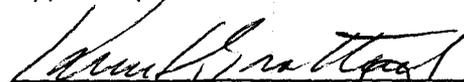
Daryl C. Wilson, f.c.a.

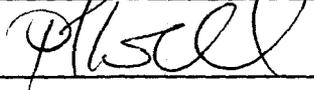
Fredericton (N.-B.)
le 18 juin 1999

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
31 MARS 1999**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1999 Total	1998 Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse et dépôts à terme	790 945 \$	- \$	790 945 \$	921 012 \$
Débiteurs	1 893 565	-	1 893 565	1 999 594
Travaux en cours (note 2(b))	281 466	-	281 466	209 502
Frais payés d'avance	7 376	-	7 376	3 800
	<u>2 973 352</u>	<u>-</u>	<u>2 973 352</u>	<u>3 133 908</u>
Encaisse et dépôts à terme affectés	-	1 422 032	1 422 032	1 852 339
Immobilisations, nettes (note 3)	-	2 094 797	2 094 797	1 923 933
	<u>2 973 352 \$</u>	<u>3 516 829 \$</u>	<u>6 490 181 \$</u>	<u>6 910 180 \$</u>
PASSIF ET SOLDES DE FONDS				
Passif à court terme				
Créditeurs	623 436 \$	- \$	623 436 \$	1 008 037 \$
Recettes reportées (note 2 (b))	230 891	-	230 891	327 010
	<u>854 327</u>		<u>854 327</u>	<u>1 335 047</u>
Contributions reportées (note 4)	-	38 216	38 216	62 694
Soldes de fonds				
Non affectés	2 119 025	-	2 119 025	1 798 861
Affectés par le conseil (note 5)	-	1 422 032	1 422 032	1 852 339
Investis en immobilisations	-	2 056 581	2 056 581	1 861 239
	<u>2 119 025</u>	<u>3 478 613</u>	<u>5 597 638</u>	<u>5 512 439</u>
	<u>2 973 352 \$</u>	<u>3 516 829 \$</u>	<u>6 490 181 \$</u>	<u>6 910 180 \$</u>

Approuvé par le conseil





président

directeur général

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1999 Total	1998 Total
RECETTES				
Recettes d'exploitation	6 895 899 \$	- \$	6 895 899 \$	6 968 463 \$
Subventions d'exploitation				
- Province du Nouveau-Brunswick	758 600	-	758 600	740 700
Intérêts	128 001	-	128 001	105 763
Divers	29 232	-	29 232	24 074
Gain sur la vente d'immobilisations	-	11 321	11 321	2 320
	<u>7 811 732</u>	<u>11 321</u>	<u>7 823 053</u>	<u>7 841 320</u>
CHARGES				
Frais d'exploitation	5 949 978	-	5 949 978	5 636 326
Frais généraux et administratifs	1 448 716	-	1 448 716	1 449 437
Amortissement (notes 3 et 4)	346 286	-	346 286	292 034
Mauvaises créances	(7 126)	-	(7 126)	73 900
	<u>7 737 854</u>	<u>-</u>	<u>7 737 854</u>	<u>7 451 697</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES CHARGES	73 878	11 321	85 199	389 623
Soldes de fonds au début de l'exercice	1 798 861	3 713 578	5 512 439	5 122 816
Ajustements interfonds (note 5)	246 286	(246 286)	-	-
SOLDES DE FONDS à la fin de l'exercice	<u>2 119 025 \$</u>	<u>3 478 613 \$</u>	<u>5 597 638 \$</u>	<u>5 512 439 \$</u>

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1999 Total	1998 Total
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR)				
Activités d'exploitation:				
Excédent des recettes sur les charges	73 878 \$	11 321 \$	85 199 \$	389 623 \$
Amortissement	346 286	-	346 286	292 034
Gain sur la vente d'immobilisations	-	(11 321)	(11 321)	(2 320)
Mauvaises créances	(7 126)	-	(7 126)	73 900
Variation nette de postes du fonds de roulement hors trésorerie	(443 105)	-	(443 105)	285 805
Encaisse nette provenant de l'exploitation	(30 067)		(30 067)	1 039 042
Activités de financement et d'investissement:				
Produits provenant de la disposition d'immobilisations	-	11 321	11 321	4 618
Achats d'immobilisations	-	(541 628)	(541 628)	(466 392)
Contributions reportées pour l'achat d'immobilisations	-	-	-	29 888
Encaisse nette utilisée pour des activités de financement et d'investissement	-	(530 307)	(530 307)	(431 886)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	(30 067)	(530 307)	(560 374)	607 156
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	921 012	1 852 339	2 773 351	2 166 195
Transferts interfonds (note 5)	(100 000)	100 000	-	-
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME à la fin de l'exercice	790 945 \$	1 422 032 \$	2 212 977 \$	2 773 351 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1999**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick est une organisation sans but lucratif constitué en 1962 par la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Le Conseil fournis des services de recherche, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique. Ces services sont fournis principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour lesquels elles sont facturées sur une base de services rendus.

2. Principales conventions comptables

(a) Comptabilité par fonds

Toutes les recettes et les charges relatives aux services rendus et à l'administration sont comptabilisées dans le fonds d'exploitation. Le fonds des immobilisations inclus les actifs, les passifs, les gains et les dépenses qui sont liés aux acquisitions, la disposition et le financement des immobilisations ainsi que le montant net des actifs affectés aux immobilisations.

(b) Détermination des recettes

Les recettes sont considérées gagnées et sont constatées au fonds d'exploitation au moment où les services sont rendus. La valeur des travaux achevés mais non facturés apparaît sous la rubrique "Travaux en cours". Les montants payés ou facturés à l'avance, correspondant à des travaux non réalisés, apparaissent sous la rubrique "Recettes reportées". Tout revenu d'intérêts est constaté au fonds d'exploitation dans l'exercice au cours duquel il est gagné. Les gains et les pertes sur la disposition des immobilisations sont constatés au fonds des immobilisations dans l'exercice au cours duquel la disposition est faite.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le fonds des immobilisations. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens. L'amortissement de l'exercice fait parti des coûts relatif à la livraison des services dans le fonds d'exploitation.

(d) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1999**

3. Immobilisations

	Taux d'amortissement	1999	1998
Véhicules	25 p.100	14 343 \$	31 109 \$
Équipement informatique	25 p.100	781 380	640 261
Autres équipements	12.5 p.100	4 617 056	4 280 534
Bâtiment	3 p.100	1 874 724	1 810 736
Coût		7 287 503	6 762 640
Moins: amortissement cumulé		5 192 706	4 838 707
Immobilisations, nettes		2 094 797 \$	1 923 933 \$

L'amortissement de l'exercice comprend les montants suivants:

	1999	1998
Amortissement des actifs	370 764 \$	316 553 \$
Amortissement des contributions reportées	(24 478)	(24 519)
	346 286 \$	292 034 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1999**

4. Contributions reportées

Les contributions reportées présentées dans le fonds des immobilisations représentent la portion non amorti des contributions d'origine externe reçu comme contrepartie de coûts liés à certaines immobilisations. L'amortissement des contributions reportées est calculé au même taux d'amortissement que les immobilisations auquel il se réfère et sont déduit de la charge d'amortissement de l'exercice pour des fins de présentation. Cette méthode de présentation est entrée en vigueur le 1 avril 1995.

Les changements de l'année courante menés au solde du compte contributions reportés du fonds des immobilisations, sont comme suit:

Contributions reportées au 31 mars 1998	62 694 \$
Amortissement de contributions reportées	<u>(24 478)</u>
Contributions reportées au 31 mars 1999	<u>38 216 \$</u>

Les contributions envers les coûts des immobilisations au cours des années qui précèdent le 1 avril 1995 ont été crédit au coût de l'actif et par conséquent ont réduit la valeur net de l'actif sujet à l'amortissement. Depuis le commencement, le conseil reçoit des fonds de capital provenant de diverses programmes; les détails concernant le montant et la classification des immobilisations financées par ces programmes ne sont pas raisonnablement déterminables. C'est pour cette raison que les immobilisations acquises avant le 1 avril 1995 continuent à être comptabilisé au coût net des contributions externes.

5. Transferts interfonds et soldes de fonds grevés d'affectations d'origine interne

Le conseil d'administration du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ont affecté intérieurement des ressources d'un montant de 1 422 032 \$ au 31 mars 1999. Ce montant a été intérieurement affecté pour l'achat d'immobilisations et le paiement de dettes en immobilisations et ne peut être utilisé à autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Ce montant inclut un transfert au 31 mars 1999 de 100 000 \$ du fonds d'exploitation au fonds des immobilisations.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1999**

6. Transactions avec des apparentés

Au cours de l'exercice, le Conseil a fourni des services à des ministères et à des organismes de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil fournit ces services sous ses conditions générales courantes.

Recettes des services fournis pour l'exercice terminé le 31 mars:

Ministères et agences gouvernementales	1 587 858 \$	1 384 553 \$
--	--------------	--------------

Débiteurs au 31 mars:

Ministères et agences gouvernementales	472 939 \$	675 378 \$
--	------------	------------

7. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Conseil, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.



ÉTATS FINANCIERS

CORPORATION DE FINANCEMENT DES
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 1998

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Corporation
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1998 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

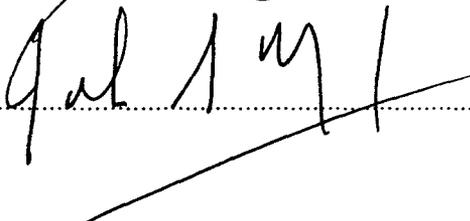
Fredericton, (N.-B.)
le 25 février 1999

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
 BILAN
 31 DÉCEMBRE 1998

	1998	1997
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	784 113 \$	761 013 \$
Intérêts courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales	3 976 679	3 965 675
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales (note 2)	334 527 000	328 512 000
	<u>339 287 792 \$</u>	<u>333 238 688 \$</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Créditeurs	93 700 \$	80 698 \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	3 976 679	3 965 675
Dette obligataire (note 3)	334 527 000	328 512 000
	<u>338 597 379</u>	<u>332 558 373</u>
Bénéfices non répartis	690 413	680 315
	<u>339 287 792 \$</u>	<u>333 238 688 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

 administrateur

 administrateur

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998**

	1998	1997
RECETTES		
Intérêts reçus des municipalités et des entreprises municipales	25 059 909 \$	25 125 782 \$
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	84 606	105 800
Revenu de placement	35 611	22 205
	<u>25 180 126</u>	<u>25 253 787</u>
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette obligataire	25 059 909	25 125 782
Autres dépenses	110 119	106 576
	<u>25 170 028</u>	<u>25 232 358</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	10 098	21 429
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	680 315	658 886
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>690 413 \$</u>	<u>680 315 \$</u>

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998**

	1998	1997
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR)		
L'exploitation:		
Bénéfice net de l'exercice	10 098 \$	21 429 \$
Diminution des postes hors caisse du fonds de roulement	13 002	73 834
	23 100	95 263
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débetures	55 828 453	69 986 960
Fonds réservés pour les frais d'émission de débetures	(84 606)	(105 800)
Principal versé sur la dette obligataire	(50 389 000)	(45 079 000)
	5 354 847	24 802 160
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(55 743 847)	(69 881 160)
Principal remboursé par les municipalités et les entreprises municipales	50 389 000	45 079 000
	(5 354 847)	(24 802 160)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	23 100	95 263
Encaisse au début de l'exercice	761 013	665 750
ENCAISSE à la fin de l'exercice	784 113 \$	761 013 \$

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998**

1. Résumé des principales conventions comptables

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et la dette obligataire sont inscrits à leur valeur nominale. Tout escompte ou toute prime d'émission sur les placements de la Corporation en dette obligataire est transféré à la municipalité ou à l'entreprise municipale et inscrit dans leurs états financiers.

2. Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales

- (a) Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont garantis par les débiteures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.

- (b) Les conditions des prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont identiques à celles des débiteures en circulation.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998

3. Dette obligataire

(a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débetures au 31 décembre 1998, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick:

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant en circulation</u>
"H"	01 déc. 1986	du 01 déc. 1987 à 2001	9% à 10 1/8%	18 610 000 \$	1 408 000 \$
"M"	29 juin 1989	du 29 juin 1990 à 1999	10 1/4% à 10 7/8	9 753 000	2 393 000
* "N"	23 nov. 1989	du 23 nov. 1990 à 1999	10 1/4% à 10 1/2	36 948 000	6 955 000
* "O"	22 août 1990	du 22 août 1991 à 2000	11 1/2% à 12 3/4	8 989 000	3 394 000
* "P"	11 déc. 1990	du 11 déc. 1991 à 2000	11 1/2% à 11 3/4	29 344 000	8 702 000
* "Q"	27 juin 1991	du 27 juin 1992 à 2001	9 1/4% à 10 5/8%	17 947 000	6 946 000
"R"	16 déc. 1991	du 16 déc. 1992 à 2001	7 3/8% à 9 3/8%	35 221 000	12 978 000
"S"	14 juillet 1992	du 14 juillet 1993 à 2002	6 1/2% à 9%	24 076 000	11 129 000
* "T"	30 déc. 1992	du 30 déc. 1993 à 2002	7 1/2% à 8 7/8%	22 171 000	11 258 000
"U"	29 juillet 1993	du 29 juillet 1994 à 2008	5 1/2% à 8 3/8%	34 442 000	17 036 000
"V"	23 déc. 1993	du 23 déc. 1994 à 2003	4 3/4% à 7 1/2%	23 856 000	13 485 000
* "W"	09 août 1994	du 09 août 1995 à 2004	8% à 9 3/4%	30 860 000	19 535 000
* "X"	21 déc. 1994	du 21 déc. 1995 à 2004	7 1/4% à 9 1/2%	14 243 000	9 530 000
"Y"	07 juin 1995	du 07 juin 1996 à 2005	7 1/8% à 8 1/8%	13 611 000	10 771 000
* "Z"	20 déc. 1995	du 20 déc. 1996 à 2005	6 1/4% à 7 7/8%	39 032 000	29 055 000
"AA"	24 juillet 1996	du 24 juillet 1997 à 2006	5 5/8% à 7 7/8%	19 028 000	16 336 000
"AB"	02 déc. 1996	du 02 déc. 1997 à 2006	3 5/8% à 6 5/8%	38 610 000	32 589 000
* "AC"	16 oct. 1997	du 16 oct. 1998 à 2007	4 1/8% à 6%	36 187 000	33 263 000
"AD"	18 déc. 1997	du 18 déc. 1998 à 2007	4 1/4% à 5 3/4%	34 346 000	31 360 000
"AE"	25 août 1998	du 25 août 1999 à 2008	5 1/4% à 5 5/8%	26 566 000	26 566 000
"AF"	15 déc. 1998	du 15 déc. 1999 à 2008	5 1/8% à 5 1/2%	29 838 000	29 838 000
				<u>543 678 000 \$</u>	<u>334 527 000 \$</u>

*Ces débetures furent vendues directement aux Fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

(b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

1999	53 522 000 \$
2000	49 581 000 \$
2001	44 092 000 \$
2002	39 675 000 \$
2003	34 466 000 \$

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998**

4. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la corporation, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

États financiers de

FOREST PROTECTION LIMITED

31 mars 1999

Deloitte & Touche, s.r.l.

**Deloitte &
Touche****Deloitte & Touche LLP**
Brunswick House
44 Chipman Hill
P.O. Box 6549, Station A
Saint John, New Brunswick
E2L 4R9Telephone: (506) 632-1080
Facsimile: (506) 632-1210

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Forest Protection Limited

Nous avons vérifié le bilan de Forest Protection Limited au 31 mars 1999 ainsi que les états des résultats et des actifs nets non affectés, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 1999 et des résultats de ses activités et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte & Touche, S.R.L.

Comptables agréés

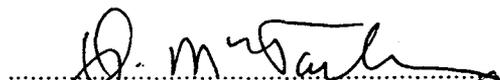
Le 3 juin 1999

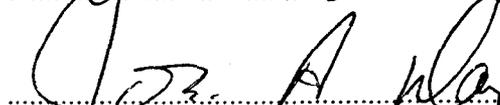
FOREST PROTECTION LIMITED**Bilan**

au 31 mars 1999

	1999		1998
ACTIF À COURT TERME			
Débiteurs	85 872	\$	159 696 \$
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	638 338		644 022
- autres	4 105		999
	728 315		804 717
IMMOBILISATIONS			
Immobilisations corporelles (note 2)	1 656 306		1 361 038
	2 384 621	\$	2 165 755 \$
PASSIF À COURT TERME			
Emprunts bancaires	3 199 000	\$	1 771 570 \$
Créditeurs	1 012 620		763 780
Produits reportés	151 866		131 213
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme (note 3)	40 459		-
	4 403 945		2 666 563
DETTE À LONG TERME (note 3)	136 973		-
DÉFICIT			
Capital-actions (note 4)	2 000		2 000
Surplus d'apport	715 888		715 888
Investissement net en immobilisations	1 478 874		1 361 038
Actifs nets affectés au remplacement de matériel	(4 353 059)		(2 579 734)
Actifs nets non affectés	-		-
	(2 156 297)		(500 808)
	2 384 621	\$	2 165 755 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


 administrateur


 administrateur

FOREST PROTECTION LIMITED

État des résultats et des actifs nets non affectés de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
PRODUITS		
Contributions des participants		
Province du Nouveau-Brunswick	2 008 321	2 029 418
Entreprises	335 917	341 020
Projet Tussock Moth de Nouvelle-Écosse	2 296 387	-
Autres produits	633 188	300 791
Intérêts	333	4 772
	5 274 146	2 676 001
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (note 5)		
Frais généraux	646 767	602 644
Intervention phytosanitaire	298 241	200 128
Extinction des incendies	1 334 220	1 349 061
Recherche et développement	502 558	437 984
Autres projets	2 028 217	175 962
	4 810 003	2 765 779
AUTRES CHARGES		
Frais de litige (note 7)	2 086 493	1 831 567
Amortissement des immobilisations	90 341	128 799
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(57 202)	(4 000)
	2 119 632	1 956 366
EXCÉDENT DES CHARGES PAR RAPPORT AUX PRODUITS		
	(1 655 489)	(2 046 144)
Virement au (du) poste Investissement net en immobilisations	(87 836)	85 938
Virement au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel	1 743 325	1 960 206
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS À LA FIN	- \$	- \$

FOREST PROTECTION LIMITED

État de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS		
Solde au début	1 361 038 \$	1 446 976 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Acquisition d'immobilisations corporelles	556 940	42 861
Dette à long terme sur immobilisations	(177 432)	-
Produit tiré de l'aliénation ou de la mise hors service de biens	(258 533)	(4 000)
Amortissement des immobilisations	(90 341)	(128 799)
Gain à l'aliénation d'immobilisations	57 202	4 000
	87 836	(85 938)
Virement provenant des actifs net affectés au remplacement de matériel :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	30 000	-
Virement provenant des (affecté aux) investissement net en immobilisations	117 836	(85 938)
Solde à la fin	1 478 874 \$	1 361 038 \$

ACTIFS NETS AFFECTÉS AU REMPLACEMENT DE MATÉRIEL

Solde au début	(2 579 734) \$	(619 528) \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Frais de litige	(1 704 655)	(1 808 731)
Frais administratifs liés à un litige	(255 698)	(271 309)
Intérêt sur les fonds grevés d'affectations d'origine interne	(126 140)	(22 836)
Virement provenant des actifs nets non affectés	343 168	142 670
	(1 743 325)	(1 960 206)
Virement provenant affecté aux investissement net en immobilisations		
	(30 000)	-
	(1 773 325)	(1 960 206)
Solde à la fin	(4 353 059) \$	(2 579 734) \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État des flux de trésorerie**

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Excédent des charges par rapport aux produits	(1 655 489) \$	(2 046 144) \$
Amortissement des immobilisations	90 341	128 799
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(57 202)	(4 000)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	73 824	(112 394)
Sommes à recevoir des participants	-	11 500
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	5 684	6 954
- autres	(3 106)	11 306
Créditeurs	248 840	333 654
Produits reportés	20 653	-
	(1 276 455)	(1 670 325)
FINANCEMENT		
Produit provenant de la dette à long terme	215 540	-
Remboursement de la dette à long terme	(38 108)	-
	177 432	-
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(586 940)	(42 861)
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	258 533	4 000
	(328 407)	(38 861)
SORTIES NETTES	(1 427 430)	(1 709 186)
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(1 771 570)	(62 384)
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN	(3 199 000) \$	(1 771 570) \$

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Fonctionnement et investissement net en immobilisations

- a. La société est un organisme sans but lucratif qui dirige chaque année un programme comprenant l'intervention phytosanitaire et l'extinction des incendies, ainsi que la recherche et le développement liés aux activités de protection forestière. Les coûts du programme d'intervention phytosanitaire, y compris tous les frais généraux, sont répartis entre diverses entreprises participantes et la province du Nouveau-Brunswick selon une formule de partage des frais approuvée. Les coûts directement liés à l'extinction des incendies sont recouvrés auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Le montant net des frais de recherche et de développement, déduction faite des produits, est recouvré auprès des entreprises participantes et de la province du Nouveau-Brunswick selon une formule distincte de partage des frais approuvée.
- b. Les dépenses du programme financé par les participants comprennent toutes les sommes engagées durant l'exercice, y compris les frais liés aux immobilisations corporelles et aux stocks utilisés au cours de l'exercice. Les coûts sont réduits du produit tiré de l'aliénation d'immobilisations corporelles, à l'exception du montant de la vente d'aéronefs qui est viré au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel.
- c. Avant 1999, la société ne comptabilisait pas l'indemnité de vacances à laquelle avaient droit les employés mais qui ne leur avait pas encore été versée à la fin de l'exercice. Pour le présent exercice, la société a commencé à comptabiliser ce passif. Au 31 mars 1999, les indemnités de vacances non versées à laquelle les employés ont droit se chiffraient à 10 345 \$.
- d. Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice et disponibles à la fin de celui-ci sont inscrites au poste Investissement net en immobilisations dans les états financiers.
- e. Les stocks acquis jusqu'au 31 octobre 1975 sont évalués au coût d'origine, si celui-ci peut être déterminé, ou selon une valeur de remplacement estimative à la date précitée. Les stocks acquis après le 31 octobre 1975 sont évalués à leur coût d'acquisition. Les fournitures renouvelables, à l'exception des pesticides ainsi que du combustible et des lubrifiants d'aéronefs, qui sont disponibles à la fin de chaque exercice ne sont pas comprises dans le solde des stocks.
- f. Les terrains et les bâtiments acquis avant le 31 octobre 1975 sont comptabilisés selon leur coût estimatif. Toutes les autres immobilisations corporelles, y compris les bâtiments acquis après le 31 octobre 1975, sont évaluées au coût d'origine.

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g. L'amortissement des immobilisations est calculé de la façon suivante :

Bâtiments et maisons mobiles	- 10 % selon l'amortissement linéaire
Aéronefs	- 4 % selon l'amortissement linéaire
Matériel	- 20 % selon l'amortissement linéaire

Actifs nets affectés au remplacement de matériel

h. Avec l'autorisation du conseil d'administration, les sources de financement suivantes seront transférées à ce poste aux fins du remplacement du matériel de la société :

- produit tiré de la vente d'aéronefs;
- produit tiré des actions en justice, déduction faite des frais judiciaires;
- surplus de fonctionnement découlant des activités non affectées.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			1999	1998
Terrains	75 000 \$	- \$	75 000 \$	75 000 \$
Bâtiments et maisons mobiles	536 027	316 981	219 046	7 087
Aéronefs	1 855 447	738 521	1 116 926	1 038 485
Matériel	1 575 941	1 330 607	245 334	240 466
	4 042 415 \$	2 386 109 \$	1 656 306 \$	1 361 038 \$

3. DETTE À LONG TERME

L'achat d'un immeuble doit être payé en 60 versements mensuels égaux de 4 167 \$, incluant capital et intérêts, jusqu'en mars 2003. Les remboursements de capital pour les quatre prochaines années sont les suivants :

	\$
2000	40 459
2001	42 954
2002	45 603
2003	48 416

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

4. CAPITAL-ACTIONS

	1999	1998
Autorisé		
500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et en circulation		
200 actions ordinaires	2 000 \$	2 000 \$

5. CHARGES D'EXPLOITATION

	1999	1998
DÉPENSES DU PROGRAMME		
Salaires et charges sociales	1 218 123 \$	1 019 514 \$
Cotisations patronales	145 381	128 292
Transport et communications	195 019	112 913
Honoraires juridiques, de consultation et de vérification, services généraux, sous-traitance, assurances, etc.	1 422 493	532 295
Entretien et réparations (sous-traitance)	644 933	563 773
Pièces et matériel non capitalisés	93 668	25 200
Locations (y compris la location d'aéronefs)	761 221	155 682
Insecticides, matières et fournitures	329 165	228 110
Dépenses imputées au fonctionnement	4 810 003	2 765 779
Capitalisation - immobilisations corporelles	409 508	42 861
Total des dépenses des programmes	5 219 511 \$	2 808 640 \$

DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

Frais généraux	741 539 \$	633 506 \$
Intervention phytosanitaire	298 241	200 128
Recherche et développement	530 880	449 984
Extinction des incendies	1 585 085	1 349 060
Autres projets	2 063 766	175 962
	5 219 511 \$	2 808 640 \$

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

6. INCERTITUDE RELATIVE AU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque de l'information faisant intervenir les dates de l'an 2000 est traitée. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes utilisant certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur le fonctionnement et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 30 juin 1999, la société a réglé son action en justice avec certaines parties. Les détails du règlement final comprennent un encaissement d'environ 18 millions de dollars.

ÉTATS FINANCIERS
GESTION PROVINCIALE LTÉE
31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires de
Gestion provinciale Ltée

J'ai vérifié le bilan de Gestion provinciale Ltée au 31 mars 1999 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

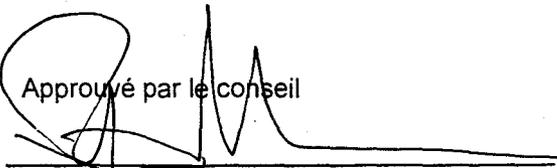
Daryl C. Wilson, f.c.a.

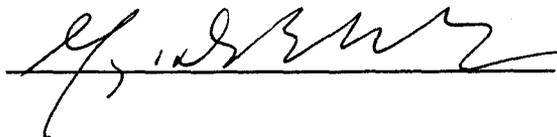
Fredericton, N.-B.
le 8 octobre 1999

GESTION PROVINCIALE LTÉE
BILAN
31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	2 033 340 \$	1 936 324 \$
Débiteurs	-	400 000
Intérêts à recevoir	27 636	127 476
Dû de la Province du Nouveau-Brunswick	-	12 183
	<u>2 060 976</u>	<u>2 475 983</u>
Projets de développement industriel (notes 2 et 3)		
Prêts aux compagnies clientes	18 187 807	17 171 733
Actions des compagnies clientes	9 100 373	9 380 372
Droits miniers	1 575 000	1 575 000
	<u>28 863 180</u>	<u>28 127 105</u>
Moins: provision pour perte	19 847 255	17 700 106
	<u>9 015 925</u>	<u>10 426 999</u>
	<u>11 076 901 \$</u>	<u>12 902 982 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Passif à court terme		
Créditeurs	6 \$	4 196 \$
Dû à la Province du Nouveau-Brunswick	1 558	-
	<u>1 564</u>	<u>4 196</u>
Dette à long terme		
Dû à la Province du Nouveau-Brunswick (note 3)	22 500 735	21 933 044
Moins: provision pour perte des projets de développement industriel (note 2)	13 948 893	11 570 127
	<u>8 551 842</u>	<u>10 362 917</u>
Capital-actions		
Autorisé: 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune	5 000	5 000
Émises et entièrement payées, 500 actions	2 518 495	2 530 869
Bénéfices non répartis	2 523 495	2 535 869
	<u>11 076 901 \$</u>	<u>12 902 982 \$</u>

Approuvé par le conseil

 administrateur

 administrateur

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
REVENUS		
Contributions provinciales pour les subventions à l'industrie	-	1 000 000 \$
Gain sur la vente du bâtiment de Grandview	-	357 625
Recouvrement de mauvaises créances		
- Province du N.-B. (note 2)	2 378 766	387 278
Intérêts créditeurs	118 604	155 470
Recettes locatives - Bâtiment de Grandview	-	111 700
Divers	-	12 355
Gain en capital sur investissement	-	9 452
	<u>2 497 370</u>	<u>2 033 880</u>
DÉPENSES		
Subventions à l'industrie	-	1 000 000
Bâtiment de Grandview		
Amortissement	-	70 844
Frais généraux		
Mauvaises créances - Province du N.-B. (note 2)	2 378 766	387 278
- Autres	130 883	2 587
Intérêts à recevoir transférés (note 7)	-	37 662
Autres	95	493
	<u>2 509 744</u>	<u>428 020</u>
	<u>2 509 744</u>	<u>1 498 864</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE) DE L'EXERCICE	(12 374)	535 016
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	2 530 869	1 995 853
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>2 518 495 \$</u>	<u>2 530 869 \$</u>

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
L'exploitation:		
Bénéfice net (perte) de l'exercice	(12 374) \$	535 016 \$
Ajouter (retrancher) les postes ne donnant lieu à aucune augmentation ou diminution de l'encaisse		
Amortissement	-	70 844
Gain sur vente de bâtiment	-	(357 625)
Mauvaise créance	130 883	-
	<u>118 509</u>	<u>248 235</u>
Évolution des postes hors caisse du fonds de roulement*	396 890	(396 279)
	<u>515 399</u>	<u>(148 044)</u>
Activités d'investissements :		
Projets de développement industriel-recouvrements		
Paiements recouverts	812 307	1 618 586
Projets de développement industriel-investissements		
Prêts	(1 798 383)	(1 090 340)
Produit sur vente de bâtiment	-	400 000
Prêts transférés à la province (note 7)	-	4 620 012
	<u>(986 076)</u>	<u>5 548 258</u>
Activités de financement :		
Avances reçues de la province	1 780 000	1 090 340
Remboursements à la province	(1 212 307)	(1 618 170)
Prêts transférés à la province (note 7)	-	(4 620 012)
	<u>567 693</u>	<u>(5 147 842)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	97 016	252 372
Encaisse, au début de l'exercice	<u>1 936 324</u>	<u>1 683 952</u>
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	<u>2 033 340 \$</u>	<u>1 936 324 \$</u>

* Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les débiteurs, les intérêts à recevoir, dû de la Province du Nouveau-Brunswick et le passif à court terme.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

1. Description des opérations

Gestion provinciale Ltée a été constituée en société en 1973 conformément à la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la société. Celle-ci est responsable de l'administration d'investissements dans des projets de développement industriel. L'administration des affaires de la société est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de Gestion provinciale Ltée. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

2. Résumé des principales conventions comptables

Projets de développement industriel

Les investissements de la société dans les projets de développement industriel sont inscrits au coût sauf si l'intérêt doit être capitalisé en vertu d'une entente. En pareils cas, l'intérêt capitalisé est ajouté au coût de l'investissement.

Pour reconnaître des pertes potentielles quant aux projets de développement industriel, la société maintient une provision pour perte vis-à-vis ces investissements. Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, toute perte résultant d'investissements financés par des avances de la province du Nouveau-Brunswick sera assumée par cette dernière au moyen d'une réduction correspondante de la dette à long terme de la société. Comme résultat, toute perte inscrite comme dépense par la société est contrebalancée par un recouvrement provenant de la province.

3. Dette à long terme

Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, les avances de la province du Nouveau-Brunswick sont accordées sans intérêt et doivent être remboursées à partir du recouvrement des sommes investies dans les projets de développement industriel.

4. Engagements non réglés

Au 31 mars 1999, la société comptait des engagements non réglés relatifs à des investissements dans des projets de développement industriel et des subventions à l'industrie totalisant 4 729 355 \$ (31 mars 1998 – 2 427 738 \$).

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

5. Opérations entre apparentés

La société agit comme agent au Programme d'auto-démarrage pour la province du Nouveau-Brunswick. Des fonds sont avancés par la province pour couvrir tout prêt garanti remboursable sur demande de la banque. Tous montants payés par Gestion provinciale Ltée sous les conditions du programme, ont pour effet de réduire les avances de la province. Durant 1999, la société a reçu une avance de 330 544 \$ (1998 – 390 594 \$) et un montant de 322 903 \$ (1998 - 398 234 \$) fut déboursé sous les conditions du programme.

6. Passif éventuel

La société s'est portée garante de prêts de certaines compagnies sous le programme d'auto-démarrage. Au 31 mars 1999, le passif éventuel relatif à ces garanties était 1 604 653 \$ (31 mars 1998 - 2 598 199 \$). La société s'est aussi portée garante d'un prêt d'une compagnie cliente. En vertu de l'entente, le montant garanti ne peut excéder le moindre de 7 500 000 \$ ou 50% du solde du prêt. Le passif éventuel relatif à cette garantie était 6 534 291 \$ au 31 mars 1999 (31 mars 1998 – 6 373 510 \$). Dans les deux cas, toutes pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick et ne seront pas reflétées comme dépense de la Société.

7. Transfert des prêts du programme de capital de risque

Les prêts du programme de capital de risque et les intérêts à recevoir qui s'y rapportent, ont été transférés de Gestion Provinciale Ltée à la province du Nouveau-Brunswick le 31 mars 1998. Le solde total des prêts transférés était 4 620 012 \$. La provision associée avec ces prêts totalisait 3 096 468 \$. Les intérêts transférés à recevoir étaient 65 118 \$ avec la provision pour perte qui était 27 456 \$. Ces deux transferts ont aussi eu pour effet de réduire la dette à long terme due à la province associée aux prêts transférés et à une diminution des bénéfices non répartis associés aux intérêts à recevoir transférés.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

8. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

9. Événements postérieurs à la date du bilan

Postérieur à la date du bilan, Gestion Provinciale Ltée a acheté des biens immobiliers à Edmundston, comprenant un terrain et un édifice, pour le prix de 1,5 millions de dollars. La transaction fut clos le 29 juin 1999.

Chartered Accountants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Grant Thornton 

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
États financiers
le 31 mars 1999

Chartered Accountants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs du
Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Nous avons vérifié le bilan du Jardin Horticole Kingsbrae Inc. au 31 mars 1999 et les états des opérations, de l'évolution du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

A l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des revenus de contributions privées et publiques pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus de contributions, de l'excédent des revenus sur les dépenses, de l'actif et des soldes des fonds.

A notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier si les contributions mentionnées au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

St. Stephen, Nouveau-Brunswick
le 14 juin 1999

Grant Thornton

Comptables agréés

Suite 201
Ganong Place
73 Milltown Blvd.
St. Stephen
New Brunswick
E3L 1G5
Tel: (506) 466-3291
Fax: (506) 466-6310

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

État des opérations

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1999

1998

	Fonds général		Fonds de	Total	Total
	Exploitation	Plan spécial	construction capital		
Revenus					
Admissions et programmes	\$ 78,352	\$ -	\$ -	\$ 78,352	\$ -
Contributions privées	123,482	384,326	-	507,808	231,323
Contributions publiques	6,100	-	10,230	16,330	52,535
Ville de St. Andrews	-	-	-	-	183,500
Gouvernement provincial	50,000	-	-	50,000	260,000
Fonds de fiducie	50,360	-	-	50,360	58,963
Programmes d'emploi	44,040	-	40,014	84,054	360,374
Placements	-	-	867	867	3,289
Autres	243	-	4,424	4,667	207
	<u>352,577</u>	<u>384,326</u>	<u>55,535</u>	<u>792,438</u>	<u>1,150,191</u>
Dépenses					
Assurances	3,564	-	-	3,564	5,089
Construction, plans et équipement capital	-	277,566	170,646	448,212	615,664
Électricité et chauffage	15,929	-	-	15,929	10,322
Entretien et réparation	17,443	-	-	17,443	8,022
Formation	767	-	-	767	1,190
Fournitures de bureau	12,242	-	-	12,242	7,529
Frais bancaires	1,684	-	-	1,684	807
Honoraires professionnels	4,186	-	-	4,186	3,246
Impôts fonciers	43,733	-	-	43,733	20,925
Publicité et promotion	5,211	-	-	5,211	1,553
Salaires et bénéfices marginaux	245,714	-	69,253	314,967	526,925
Téléphone et télécopieur	6,690	-	-	6,690	5,479
Véhicule	2,856	-	-	2,856	5,165
Voyages	4,998	-	-	4,998	1,863
	<u>365,017</u>	<u>277,566</u>	<u>239,899</u>	<u>882,482</u>	<u>1,213,779</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>\$(12,440)</u>	<u>\$106,760</u>	<u>\$(184,364)</u>	<u>\$(90,044)</u>	<u>\$ (63,588)</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

État de l'évolution du solde des fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1999

1998

	Fonds général		Fonds de	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	<u>Exploitation</u>	Plan <u>spécial</u>	construction <u>capital</u>		
Solde des fonds, début de l'exercice	\$ (1,275)	\$(106,760)	\$ 248,162	\$140,127	\$203,715
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(12,440)	106,760	(184,364)	(90,044)	(63,588)
Transferts inter-fonds (Note 7)	<u>13,715</u>	<u>-</u>	<u>(13,715)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde des fonds, fin de l'exercice	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 50,083</u>	<u>\$ 50,083</u>	<u>\$140,127</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Bilan

le 31 mars

1999

1998

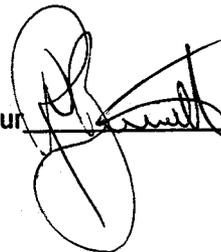
	Fonds général	Fonds de construction capital	Total	Total
Actif à court terme				
Encaisse	\$ 36,695	\$ 50,083	\$ 86,778	\$ 110,790
Placements temporaires, au coût	-	-	-	73,836
Recevables	17,461	-	17,461	23,820
Frais payés d'avance	<u>1,858</u>	<u>-</u>	<u>1,858</u>	<u>53</u>
	<u>\$ 56,014</u>	<u>\$ 50,083</u>	<u>\$ 106,097</u>	<u>\$ 208,499</u>
Passif à court terme				
Fournisseurs et frais courus	<u>\$ 8,566</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 8,566</u>	<u>\$ 10,402</u>
Contributions reportés				
Revenus reportés (Note 3)	<u>47,448</u>	<u>-</u>	<u>47,448</u>	<u>57,970</u>
Solde des fonds				
Sans restriction	-	50,083	50,083	246,887
Demandes de plans spéciaux non provisionnés	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(106,760)</u>
	<u>-</u>	<u>50,083</u>	<u>50,083</u>	<u>140,127</u>
	<u>\$ 56,014</u>	<u>\$ 50,083</u>	<u>\$ 106,097</u>	<u>\$ 208,499</u>

Engagements, obligations contractuelles et incertitude (Notes 5 et 6)

Pour le conseil



Administrateur



Administrateur

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1999

1998

	Fonds général	Fonds de construction capital	Total	Total
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces				
Exploitation				
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	\$ 94,320	\$(184,364)	\$(90,044)	\$(63,588)
Changement aux fonds de roulement d'exploitation hors caisse				
Recevables	(5,457)	11,816	6,359	4,995
Frais payés d'avance	(1,805)	-	(1,805)	8,171
Fournisseurs et frais cours	4,011	(5,847)	(1,836)	3,027
Revenus reportés constatés	<u>(18,677)</u>	<u>-</u>	<u>(18,677)</u>	<u>-</u>
	<u>72,392</u>	<u>(178,395)</u>	<u>(106,003)</u>	<u>(47,395)</u>
Financement				
Revenus reportés	<u>8,155</u>	<u>-</u>	<u>8,155</u>	<u>29,529</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	80,547	(178,395)	(97,848)	(17,866)
Transferts inter-fonds	13,715	(13,715)	-	-
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	<u>(57,567)</u>	<u>242,193</u>	<u>184,626</u>	<u>202,492</u>
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	<u>\$ 36,695</u>	<u>\$ 50,083</u>	<u>\$ 86,778</u>	<u>\$184,626</u>
Espèces et quasi-espèces consistent en:				
Encaisse et soldes bancaires			\$ 86,778	\$110,790
Bon du trésor et solde avec courtier			<u>-</u>	<u>73,836</u>
			<u>\$ 86,778</u>	<u>\$184,626</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Notes aux états financiers

le 31 mars 1999

1. Nature des opérations

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. est un organisme responsable de la construction, de l'administration et de la gérance d'un jardin horticole pour et au nom de la province du Nouveau-Brunswick. Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. est incorporé en vertu de la *Loi des compagnies* du Nouveau-Brunswick en tant qu'organisme sans but lucratif.

2. Conventions comptables

Comptabilité par fonds

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. utilise la méthode de comptabilité par fonds avec restrictions pour les contributions.

Le fonds général rend compte des activités d'exploitation et d'administration de l'organisme. Ce fonds rapporte les ressources d'exploitation avec et sans restrictions.

Le fonds de construction capital rapporte uniquement les ressources avec restrictions reliées à la construction du jardin et à l'achat de matériaux et équipements connexes et ce, pour et au nom de la province du Nouveau-Brunswick.

Constataion des revenus

Les contributions avec restrictions reliées à l'exploitation général sont comptabilisées en tant que revenus du fonds général dans l'exercice auquel les dépenses reliées sont engagées. Les contributions avec restrictions reliées à la construction capital sont comptabilisées en tant que revenus du fonds de construction capital.

Les contributions sans restrictions sont comptabilisées en tant que revenus du fonds général dans l'exercice reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Contributions en services

Des bénévoles siégeant sur un comité consultatif local prêtent leur assistance en contribuant plusieurs heures par semaine au Jardin Horticole Kingsbrae Inc. et fournissent des idées sur divers sujets se rapportant à la construction et à l'exploitation. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des contributions en services, celles-ci ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Notes aux états financiers

le 31 mars 1999

2. Conventions comptables (suite)

État des flux de trésorerie

L'organisme a adopté les nouvelles recommandations de l'ICCA et a présenté un "État des flux de trésorerie" au lieu d'un "État de l'évolution de la situation financière".

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, l'organisme considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins.

3. Revenus reportés

Les revenus reportés comptabilisés au fonds général représentent des contributions avec restrictions reçues au cours de l'année courante et des années précédentes pour une utilisation non encore déterminée.

4. Instruments financiers

Les valeurs comptables de l'encaisse, des recevables et des fournisseurs et frais courus reflétées au bilan est une approximation de leur juste valeur respective.

Les revenus de l'organisme dépendent d'une clientèle variée et les mauvaises créances n'ont pas été significatives. Les concentrations de risque de crédit sont considérées minimales.

5. Engagements et obligation contractuelle

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. a signé une entente afin de construire et d'exploiter un jardin horticole au nom de la province du Nouveau-Brunswick (la province). Cette entente stipule que:

- les revenus gagnés d'un cadeau de \$1,000,000 fait à la province et déposé par celle-ci à un compte à vocation spéciale (fonds de fiducie) soient payés à l'organisme pour les coûts d'exploitation;
- un ou des cadeaux jusqu'à concurrence de \$450,000 soit fait à la province, déposé par celle-ci, et payé à l'organisme pour la construction capital;
- un emprunt jusqu'à concurrence de \$450,000 soit fait par la ville de St. Andrews (la ville) et payé à l'organisme pour la construction capital;
- un montant égal au cadeau fait à la province et à l'emprunt fait par la ville, jusqu'à concurrence de \$900,000, soit payé par la province à l'organisme pour la construction capital;

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Notes aux états financiers

le 31 mars 1999

5. Engagements et obligation contractuelle (suite)

- un cadeau annuel jusqu'à concurrence de \$100,000 soit fait à la province et payé à l'organisme pour tout déficit d'exploitation annuel, si déficit il y a;
 - les services d'eau et égouts, la collecte des ordures, le déblaiement de la neige et l'entretien des rues soient payés par la ville pour la durée du prêt des fonds empruntés conformément à cette entente;
 - l'organisme rembourse à la ville les paiements du prêt moins le montant de l'octroi accordé par la province à la ville à l'égard des taxes municipales évaluées; et
 - la province paye à l'organisme le moindre de \$25,000 et du montant déterminé selon l'énoncé précédent, exception faite de tout excédent de revenus sur les dépenses que l'organisme doit payer à la ville.
-

6. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

7. Transferts inter-fonds

En 1999, le conseil d'administration du Jardin Horticole Kingsbrae Inc. a approuvé un transfert de fonds du Fonds de construction capital au Fonds général afin d'éliminer l'insuffisance du Fonds général autrement survenu au 31 mars 1999.



ÉTATS FINANCIERS

NB AGRIEXPORT INC.

31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
NB AGRIEXPORT INC.

J'ai vérifié le bilan de NB AGRIEXPORT INC. au 31 mars 1999 et l'état des résultats et du surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 9 décembre 1999

NB AGRIEXPORT INC.
BILAN
31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	613 606 \$	786 439 \$
Débiteurs	860 668	436 296
Charges payées d'avance	184 200	-
	<u>1 658 474 \$</u>	<u>1 222 735 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Créditeurs	22 953 \$	53 979 \$
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	1 588 000	1 300 000
	<u>1 610 953</u>	<u>1 353 979</u>
Capital-actions		
Autorisé et émis:		
Une action ordinaire sans valeur nominale	-	-
Surplus (Déficit)	47 521	(131 244)
	<u>1 658 474 \$</u>	<u>1 222 735 \$</u>

Approuvé par le conseil

Clair LeBoze administrateur

R.B. Hunter administrateur

NB AGRIEXPORT INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
Produits d'exportation	188 928 \$	382 403 \$
Coût des ventes	172 354	379 534
Bénéfice brut	<u>16 574</u>	<u>2 869</u>
Autre revenu		
Frais de garantie d'emprunts	15 000	15 000
Intérêts	79 449	40 052
Subventions	22 170	-
Frais d'administration	18 000	14 550
Recouvrement	15 080	-
Autres	29 910	8 223
	<u>179 609</u>	<u>77 825</u>
Bénéfice total	<u>196 183</u>	<u>80 694</u>
Charges		
Dépenses de bureau	17 264	2 206
Dépenses de voyage	-	13 878
Intérêts	154	212
Pénalité	-	972
	<u>17 418</u>	<u>17 268</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	178 765	63 426
Déficit, au début de l'exercice	(131 244)	(194 670)
SURPLUS (DÉFICIT), à la fin de l'exercice	<u>47 521 \$</u>	<u>(131 244) \$</u>

**NB AGRIEXPORT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999**

1. Description des opérations

NB AGRIEXPORT INC. a été constituée en société le 23 mai 1996 conformément à la Loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick.

La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la corporation. Celle-ci a comme mandat : de procurer un appui pour les efforts de développement du marché international du ministère de l'Agriculture et Aménagement rural; de faciliter l'accès au marché international; et d'assister les exportateurs à gérer le risque relié à la gestion internationale.

L'administration des affaires de la corporation est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de NB AGRIEXPORT INC. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

2. Éventualités

a) Prêts garantis

La corporation garantit des prêts de certaines compagnies impliquées dans l'exportation de produits agricoles. Au 31 mars 1999, le passif éventuel relatif à ces garanties était 1 000 000 \$. Toutes les pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick.

b) Poursuites judiciaires

La corporation a intenté des poursuites contre Agriculture Canada pour récupérer des pertes encourues lorsqu'un contrat de vente avec une tierce partie fut annulé. La corporation est d'avis que l'annulation était directement due à la négligence de la part d'Agriculture Canada. La perte totale réclamée par la corporation s'élève à 160 402 \$.

À la date d'achèvement de ces états financiers, la direction et les aviseurs légaux sont dans l'incapacité de fournir une estimation raisonnable du résultat du litige.

3. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

NB AGRIEXPORT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

4. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur NB AGRIEXPORT INC., y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**LE MUSÉE DU NOUVEAU-
BRUNSWICK**

31 mars 1999

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Le Musée du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Le Musée du Nouveau-Brunswick** au 31 mars 1999 et les états consolidés des activités financières et des soldes des fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Musée au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de ses activités et des variations du solde des fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Saint John, Canada
13 mai, 1999.

Ernst & Young LLP
Comptables agréés

Le Musée du Nouveau Brunswick

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars

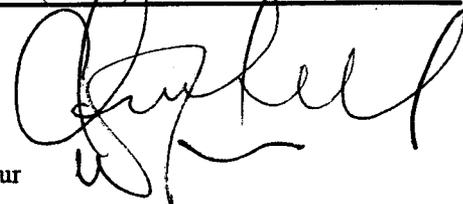
	Fonds de fonctionnement \$	Fonds de dotation \$	Fonds Market Square \$	1999 \$	1998 \$
<i>[retraité-note 2]</i>					
ACTIF					
Encaisse et placements à court terme	72 433	4 603	—	77 036	222 054
Débiteurs	19 778	14 162	—	33 940	93 611
Charges payés d'avance	10 415	—	—	10 415	200
Stocks	25 186	—	—	25 186	37 201
Effets à recevoir de la province du Nouveau Brunswick	68 761	—	—	68 761	142 601
	196 573	18 765	—	215 338	495 667
Placements <i>[note 2]</i>	109 566	688 941	—	798 507	232 963
Prêt interfonds <i>[note 2]</i>	123 226	(9 092)	(114 134)	—	—
Immobilisations corporelles <i>[note 3]</i>	72 642	—	32 458	105 100	110 992
Collections et recueils	2	—	—	2	2
	502 009	698 614	(81 676)	1 118 947	839 624
PASSIF ET SOLDE DES FONDS					
Créditeurs et charges à payer	220 682	1 000	—	221 682	204 387
Prêt à terme <i>[note 4]</i>	—	—	—	—	75 000
Produits reportés	—	—	—	—	6 995
	220 682	1 000	—	221 682	286 382
Soldes des fonds <i>[note 5]</i>					
non affecté	13 706	—	—	13 706	27,032
Solde grevé d'une affectation d'origine interne	134 370	—	—	134 370	97 421
Solde grevé d'une affectation d'origine externe	60 609	30 799	(114 134)	(22 726)	(243 174)
Fonds de dotation	—	666 815	—	666 815	560,971
Immobilisations corporelles	72 642	—	32 458	105 100	110 992
	281 327	697 614	(81 676)	897 265	553 242
	502 009	698 614	(81 676)	1 118 947	839 624

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Conseil,

Administrateur

Administrateur



Le Musée du Nouveau-Brunswick

ÉTATS CONSOLIDÉS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
ET VARIATIONS DU SOLDE DES FONDS

Exercices terminés les 31 mars

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds de dotation \$	Fonds Market Square \$	1999 \$	1998 \$
					<i>[retraité-note 2]</i>
Produits					
Subventions					
provinciales	1 594 944	—	—	1 594 944	1 513 091
fédérales	44 129	—	—	44 129	49 486
municipales	—	—	—	—	17 550
Ministère du Patrimoine canadien	39 500	—	—	39 500	84 750
Revenus de placements	3 018	43 227	—	46 245	46 930
Fondation Webster	—	40 300	—	40 300	38 100
Services au Musée <i>[note 6]</i>	162 065	—	—	162 065	164 544
Autres octrois et legs	—	116 531	—	116 531	—
Dons <i>[note 7]</i>	9 711	8 882	313 668	332 261	214 859
Vente de matériel	6 000	—	—	6 000	15 000
	1 859 367	208 940	313 668	2 381 975	2 144 310
Charges					
Salaires et avantages sociaux	1 316 996	—	—	1 316 996	1 395 331
Matériels, fournitures et services	583 202	—	45 050	628 252	652 682
Amortissement des immobilisations corporelle	23 274	—	19 656	42 930	25 820
Acquisitions	17 241	29 533	—	46 774	46 934
Bourses d'études	—	3 000	—	3 000	2 263
	1 940 713	32 533	64 706	2 037 952	2 123 030
Excédent (insuffisance) des produits	(81 346)	176 407	248 962	344 023	21 280
Solde du fonds au début de l'exercice	288 000	600 689	(335 447)	553 242	473 344
Solde du fonds avant les virements	206 654	777 096	(86 485)	897 265	494 624
Virement du fonds de dotation	79 482	(79 482)	—	—	—
Profit à la vente de placements	—	—	—	—	58 618
Apport au projet Market Square	(4 809)	—	4 809	—	—
Solde du fonds à la fin de l'exercice	281 327	697 614	(81 676)	897 265	553 242

Voir les notes afférentes aux états financiers

Le Musée du Nouveau-Brunswick

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

31 mars 1999

Le Musée du Nouveau-Brunswick est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick pour préserver et présenter l'histoire naturelle et les civilisations du Nouveau-Brunswick et d'autres régions adjacentes. À cette fin, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des objets associés à l'histoire du Nouveau-Brunswick; il organise, en outre, des expositions et élabore à l'intention du public des programmes portant sur ces objets et des sujets connexes, qui comportent à la fois un volet éducatif et récréatif. Le tout se fait en tenant compte des deux communautés linguistiques et culturelles de la province, de même que des différents peuples autochtones et groupes culturels qui l'habite.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est donc exempt d'impôts sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit remplir certaines exigences stipulées dans la loi. La direction est d'avis que les exigences ont bien été remplies.

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus, dont les principaux sont résumés ci-dessous.

a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des restrictions imposées quant à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, aux fins de la comptabilité et de la présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans des fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou aux directives formulées par le conseil d'administration ou les diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés actuels comprennent les comptes du Musée du Nouveau Brunswick ainsi que ceux de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

31 mars 1999

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes ont été regroupés sous les trois rubriques suivantes :

Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations journalières du Musée. Il comprend aussi des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines charges de fonctionnement. Voici des exemples des sommes affectées :

Subventions — Sommes reçues des différents gouvernements et d'organismes privés afin de financer des projets particuliers.

Ministère du Patrimoine canadien — Sommes provenant du programme fédéral d'aide aux musées qui vise à financer les activités favorisant un plus grand accès du public, dont les programmes sur les événements spéciaux, les programmes éducatifs et les services de consultation.

Legs et dons — Sommes reçues de différentes sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Réserves pour projets — Sommes affectées par la direction aux expositions et au renouvellement des galeries, et fonds provenant des activités du personnel des sections du conservateur destinés au financement de charges spécifiques des projets.

Fondation Webster — Les apports reçus de la fondation Webster sont affectés aux acquisitions et à l'administration générale de certains projets.

Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes réservées à long terme pour le bénéfice du Musée. Les revenus de placements réalisés dans certains fonds de dotation sont non affectés et, par conséquent, sont virés au fonds de fonctionnement.

Fonds Market Square

En raison de l'importance de l'agrandissement du Market Square, le projet a été comptabilisé distinctement et financé par le produit de la campagne de mobilisation de fonds menée par la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

31 mars 1999

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

b) Placements

Les placements faits par le Musée sont évalués au coût et les placements remis au Musée par voie de dons sont évalués à la juste valeur marchande à la date de leur réception. Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Les gains en capital provenant du fond de dotation sont enregistrés directement aux capitaux propres du fond de dotation.

c) Stocks

Les stocks qui se composent de publications et d'articles destinés à la revente sont évalués au moindre coût et de la valeur de réalisation nette, déterminée selon la méthode de l'épuisement successif. Les subventions gouvernementales reçues pour la publication de certains livres sont portées en réduction des frais de publication.

d) Collections et acquisitions

Les collections et les recueils sont enregistrés à leur valeur nominale. Les ajouts aux collections sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les collections du Musée comprennent un grand nombre d'objets du domaine des sciences humaines et naturelles qui sont significatifs pour le Nouveau-Brunswick et qui ont été acquis depuis la fondation de l'institution en 1842. La collection des sciences humaines comprend près de 100 000 artefacts reliés notamment à l'histoire et à la technologie, aux beaux-arts et aux arts décoratifs et des documents d'archives. La collection des sciences naturelles compte près de 300 000 spécimens ou lots de spécimens liés notamment à la botanique, à la paléontologie et à la zoologie.

e) Immobilisations corporelles

Le mobilier et l'équipement sont inscrits au coût et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des actifs : matériel informatique 33 %, véhicules et équipement 20 %, mobilier 10 %.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 1999

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

f) Subventions gouvernementales et privées

Les subventions gouvernementales et privées afférentes aux activités courantes et aux acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées comme produits au cours de l'exercice où elles sont reçues.

g) Apport de services

Les bénévoles ont fourni environ 7000 heures pour aider le Musée à mener ses activités de prestation de service.

2) PLACEMENTS

Les placements inclus dans les fonds de fonctionnement et de dotation sont les suivants :

	1999		1998	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Obligations	343 724	328 928	152 332	176 385
Certificats de placement garanti	298 828	334 036	64 149	64 149
Bons du Trésor	109 566	109 661	—	—
Titre de participation	46 389	340 186	16 482	365 275
	798 507	1 112 811	232 963	605 809

Suite à un changement des politiques comptables du Musée, les états financiers de l'année précédente ont été redressés pour enregistrer le gain net cumulatif sur la vente de capitaux propres du fonds de dotation de 130 128 \$ ayant comme effet l'accroissement direct des capitaux propres du fonds de dotation.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

31 mars 1999

3) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		1999		1998
	Coût	Amortissement	Valeur	Valeur
	\$	cumulé	comptable	comptable
	\$	\$	nette	nette
			\$	\$
Ordinateurs	74 527	49 425	25 102	30 662
Véhicules et équipement	84 035	45 236	38 799	54 434
Mobilier	53 146	11 947	41 199	25 896
	211 708	106 608	105 100	110 992

4) FINANCEMENT

Le Musée a établi, auprès d'une banque à charte, une facilité de prêt à terme de d'un montant de 500 000\$, à un taux de 7,8 %, pour financer le projet Market Square. Cette facilité de prêt à terme expire le 14 mars 2001. Les dons reçus dans le cadre de la campagne de mobilisation de fonds de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick serviront à rembourser le prêt à mesure qu'ils sont reçus. Les intérêts sont payables mensuellement. La facilité de prêt à terme n'a pas de solde au 31 mars 1999.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 1999

5) SOLDES DES FONDS

Voici un sommaire des variations des soldes des fonds au cours de l'exercice 1999 :

	Solde au début de l'exercice \$	Produits \$	Charges \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Fonds de fonctionnement non affecté	27 032	1 727 594	1 740 920	13 706
Fonds de fonctionnement grevé d'une affectation d'origine interne	97 421	65 542	28 593	134 370
Fonds de fonctionnement grevé d'une affectation d'origine externe	104 671	135 939	180 001	60 609
Fonds de dotation grevé d'une affectation d'origine externe	39 718	103 095	112 014	30 799
Fonds Market Square grevé d'une affectation d'origine externe	(387 563)	318 477	45 048	(114 134)
	(243 174)	557 511	337 063	(22 726)
Fonds de dotation	560 971	105 844	—	666 815
Immobilisations corporelles	110 992	—	5 892	105 100
Total	553 242	2 456 491	2 112 468	897 265

6) SERVICES AU MUSÉE

Les produits de fonctionnement, tels que ceux provenant de la boutique de souvenirs, des cotisations des membres et des droits d'entrée, sont inclus dans ce poste. Les produits nets provenant de la boutique de souvenirs sont inscrits, puisque les produits et les charges sont directement liés. Le total des produits et des charges sont comme suit :

	1999 \$	1998 \$
Produits	317 516	278 201
Charges	155 451	113 657
	162 065	164 544

Le Musée du Nouveau-Brunswick**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

31 mars 1999

7) PROJET MARKET SQUARE

Le gouvernement du Canada, la province du Nouveau-Brunswick et la ville de Saint John ont pris des engagements contractuels envers le Musée afin de lui fournir une aide suffisante pour l'expansion de ses activités publiques, principalement au Market Square à Saint John. Le projet était pratiquement achevé le 27 avril 1996, date de l'ouverture de l'installation.

Le Musée a effectué l'expansion du projet, principalement à ses galeries d'exposition en engageant un montant de 2 000 000 \$. Au 31 mai 1999, les dons reçus par l'entremise d'une campagne de mobilisation de fonds au profit de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick s'élevaient à 2 000 000 \$, dont 1 680 325 \$ en espèces.

8) ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

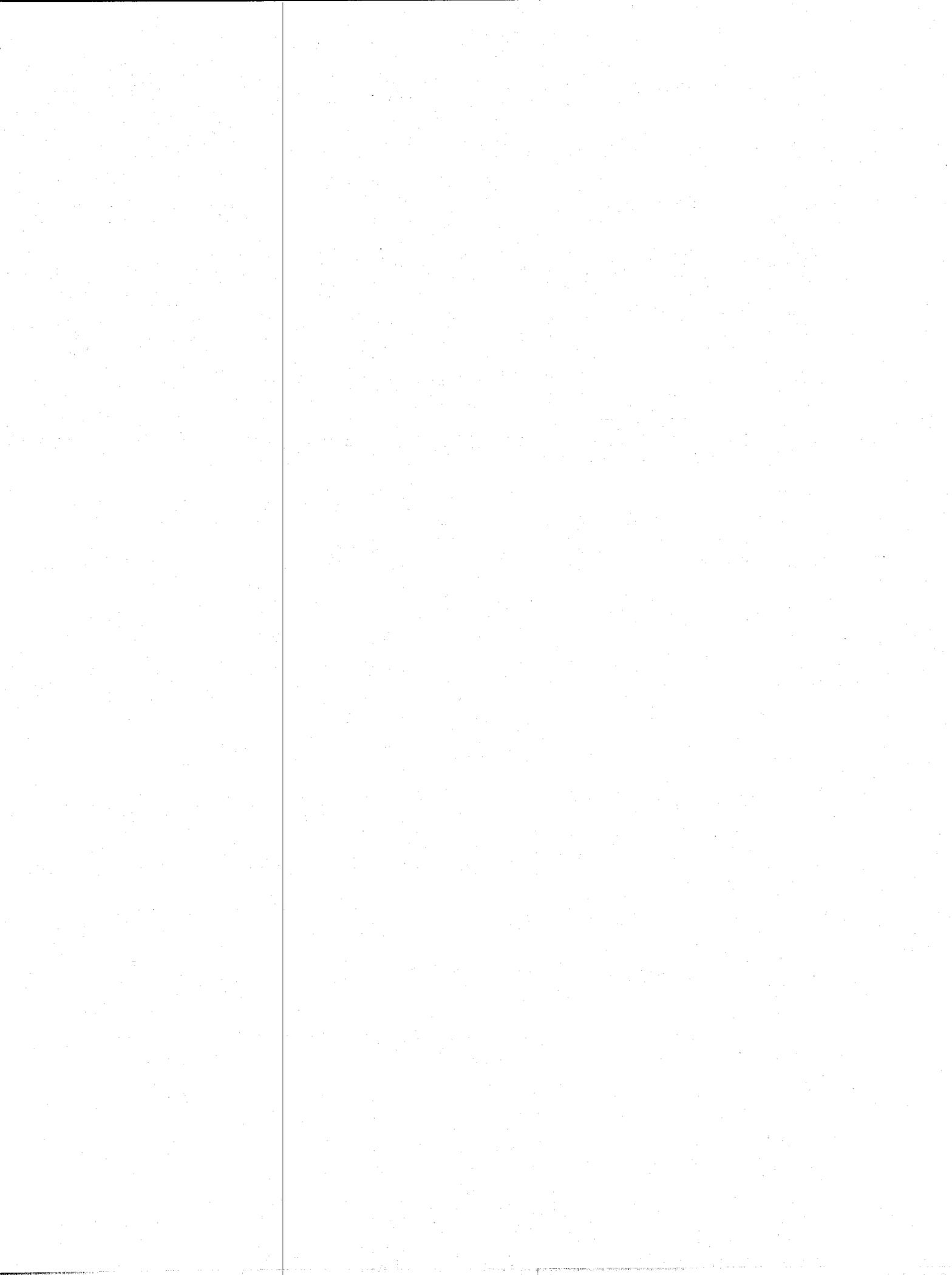
L'état de l'évolution de la situation financière ne fait pas l'objet d'une présentation distincte compte tenu que les flux de trésorerie provenant des placements et des activités de financement sont clairement identifiables dans les autres états financiers.

9) CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres ont été reclassés afin d'assurer la conformité avec la présentation des états financiers adoptés pour l'exercice courant.

10) L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent seulement deux chiffres plutôt que quatre pour désigner l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et la présentation de l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes (par exemple, une panne de chauffage ou d'électricité) qui pourrait nuire à la capacité du Musée d'exercer normalement ses activités. Rien ne peut garantir que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Musée, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.





Service New Brunswick
Services Nouveau-Brunswick

États financiers

31 mars 1999

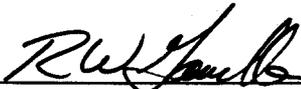
Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités que doit assumer la direction. Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Corporation qui en assume la responsabilité.

La Corporation maintient un système comptable et applique des contrôles qui assurent à la direction et au conseil d'administration, avec un degré raisonnable de certitude, que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles sont approuvées, et que l'actif est adéquatement protégé et comptabilisé comme il se doit. Le système et les contrôles assurent également la fiabilité des dossiers financiers qui sont destinés à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et il lui incombe également de reviser et d'approuver les états financiers. Sur recommandation du Comité de vérification, le conseil d'administration de la Corporation approuve les états financiers ci-joints.



Robert W. Gamble, CMA, FCMA
Président



Carol Macdonald, CA
Vice-présidente—Services généraux

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 14 juin, 1999

Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration,

Nous avons vérifié le bilan de Services Nouveau-Brunswick au 31 mars 1999 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 14 juin, 1999

KPMG LLP
KPMG LLP
Comptables agréés

Services Nouveau-Brunswick

BILAN
Au 31 mars 1999

	1998/99	1997/98 (ajusté)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et investissements	8 166 813 \$	6 042 113 \$
Comptes à recevoir (note 3)	1 371 531	2 253 872
Charges payées d'avance	977 885	937 401
	10 516 229	9 233 386
ACTIF À LONG TERME		
Comptes à recevoir (note 3)	610 895	611 215
Équipements et améliorations locatives (note 4)	4 100 176	3 714 757
Actifs incorporels (note 4)	7 158 427	5 513 465
	11 869 498	9 839 437
	22 385 727 \$	19 072 823 \$

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**PASSIF À COURT TERME**

Comptes à payer et frais courus	4 944 607 \$	5 502 666 \$
Revenus reportés	222 790	244 359
Passif reporté (note 5)	283 353	263 873
	5 450 750	6 010 898

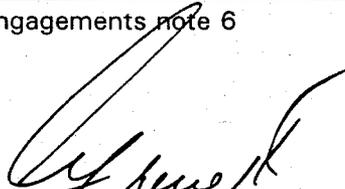
PASSIF À LONG TERME

Passif reporté (note 5)	1 288 564	1 598 943
	1 288 564	1 598 943

CAPITAUX PROPRES

	15 646 413	11 462 982
	22 385 727 \$	19 072 823 \$

Engagements note 6



J. Raymond Frenette
Le président du conseil
d'administration,



Robert W. Gamble
Le président,

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES RÉSULTATS
Exercice terminé le 31 mars 1999

	1998/99	1997/98 (ajusté)
REVENUS		
Services rendus au gouvernement provincial	23 835 248 \$	17 602 267 \$
Services rendus à l'administration municipale	5 650 463	5 547 669
Société d'aménagement régional (Note 7)	500 000	1 000 000
Frais d'enregistrement	5 776 603	5 829 129
Vente de cartes et de données	1 372 419	1 243 311
Autres	798 041	1 523 093
Intérêts	647 916	322 693
	38 580 690	33 068 162
DÉPENSES		
Services au personnel	21 581 498 \$	20 136 791 \$
Autres services	9 468 867	7 120 063
Matériel et fournitures	724 263	426 758
Amortissement	2 548 695	1 491 849
Autres	73 936	5 388
(Note 7)	34 397 259	29 180 849
REVENU NET	4 183 431 \$	3 887 313 \$

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 31 mars 1999

	1998/99	1997/98 (ajusté)
CAPITAUX PROPRES, DÉBUT DE L'EXERCICE		
Tel que reporté précédemment	9 261 488 \$	6 870 298 \$
<u>Ajustement pour le changement des conventions comptables(note8)</u>	<u>2 201 494</u>	<u>705 371</u>
Ajusté	11 462 982	7 575 669
ADDITIONNER:		
Revenu net	4 183 431	3 887 313
CAPITAUX PROPRES, FIN DE L'EXERCICE		
	15 646 413 \$	11 462 982 \$

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice terminé le 31 mars 1999

	1998/99	1997/98 (ajusté)
Provenance (utilisation) des liquidités:		
Exploitation:		
Revenu net	4 183 431 \$	3 887 313 \$
Éléments n'ayant pas d'incident sur l'encaisse :		
Amortissement	2 548 695	1 491 849
Évolution des éléments hors caisse du fond de roulement lié à l'exploitation	281 709	1 896 395
	7 013 835	7 275 557
Activités de financement :		
Diminution du passif reporté	(310 379)	(263 873)
Diminution (augmentation) des comptes à recevoir à long terme	320	(611 215)
	(310 059)	875 088
Activités d'investissements:		
Ajout aux équipements et améliorations locatives	(1 830 032)	(2 149 376)
Ajout aux actifs incorporels	(2 752 226)	(1 346 206)
Produit sur cession d'immobilisations	3 182	-
	(4 579 076)	(3 495 582)
Augmentation des liquidités	2 124 700	2 904 887
Liquidités, début de l'exercice	6 042 113	3 137 226
Liquidités, fin de l'exercice	8 166 813 \$	6 042 113 \$

Services Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERSExercice terminé le 31 mars 1999

1. SERVICES NOUVEAU-BRUNSWICK

Services Nouveau-Brunswick est une société d'état établie sous la Loi sur la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick. Son mandat est:

- de fournir et de coordonner des services d'information géographique à la province du Nouveau-Brunswick et au grand public. Ces services comprennent un système d'évaluation pour l'imposition des biens immobiliers et des systèmes d'enregistrement des biens mobiliers et immobiliers;
- de promouvoir, au Nouveau-Brunswick, l'industrie de la géomatique dans le secteur privé;
- d'offrir des services et des produits gouvernementaux et privés à partir de centres multifonctionnels à guichet unique.

La Loi modifiant la Loi sur la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick a été proclamée le 1 avril 1998. La Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick est prorogée à titre de corps constitué sous le nom Services Nouveau-Brunswick. Le changement du nom de la Corporation ne porte pas atteinte à ses droits et obligations, et toutes les instances qui auraient pu être poursuivies ou introduites par ou contre la Corporation sous son ancien nom peuvent être poursuivies ou introduites par ou contre la Corporation sous son nouveau nom.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Général**

Les principes comptables généralement reconnus (PCGR) sont suivis par la Corporation.

Investissements temporaires

Les investissements temporaires sont inscrits au moindre du coût d'achat et valeur marchande.

Services Nouveau-Brunswick

Immobilisations

L'amortissement est calculé, selon les coûts originaux, la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants:

Bases de données et développement	10 ans
Meubles et équipements	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Ordinateurs et logiciels	4 ans

Aucune évaluation n'a été effectuée pour les actifs transférés à la Corporation à ses débuts ni sur le transfert de responsabilité pour Services Nouveau-Brunswick.

3. COMPTES À RECEVOIR

	<u>Exercice terminé 1999</u>	<u>Exercice terminé 1998</u>
Court terme		
Comptes à recevoir d'entités non apparentées		
• commerce	594 623 \$	657 864 \$
• ventes de logiciels	148 575	138 417
Comptes à recevoir d'entités apparentées	<u>628 333</u>	<u>1 457 591</u>
	<u>1 371 531 \$</u>	<u>2 253 872 \$</u>
Long terme		
Comptes à recevoir d'entités non apparentées		
• ventes de logiciels	<u>610 895 \$</u>	<u>611 215 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS

	<u>Exercice se terminant en 1999</u>			<u>Exercice se terminant en 1998</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement accumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Équipement et améliorations locatives				
Ordinateurs et logiciels	5 627 406 \$	2 769 675 \$	2 857 731 \$	2 471 296 \$
Meubles et équipement	1 328 105	536 363	791 742	725 922
Améliorations locatives	841 225	407 810	433 415	517 539
Véhicules	<u>18 523</u>	<u>1 235</u>	<u>17 288</u>	-
	<u>7 815 259 \$</u>	<u>3 715 083 \$</u>	<u>4 100 176 \$</u>	<u>3 714 757 \$</u>
Actifs incorporels				
Développement	9 089 561 \$	2 267 218 \$	6 822 343 \$	5 075 577 \$
Base de données	<u>1 018 040</u>	<u>681 956</u>	<u>336 084</u>	<u>437 888</u>
	<u>10 107 601 \$</u>	<u>2 949 174 \$</u>	<u>7 158 427 \$</u>	<u>5 513 465 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

5. PASSIF REPORTÉ

En 1995, la Corporation accepta de payer, au promoteur d'un de ses principaux systèmes, la somme de 2 300 000\$ sur une période de cinq ans finissant en novembre 2000. Les paiements sont effectués selon le volume de transactions et tous les montants impayés sont dus à la date d'échéance.

Les montants suivants sont les versements minimums futurs pour les exercices se terminant:

2000	283 353 \$
2001	<u>1 288 564</u>
	<u>1 571 917 \$</u>

6. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Le tableau qui suit présente les versements minimums futurs pour la location de locaux et d'équipement pour les exercices se terminant:

2000	2 119 793 \$
2001	1 830 913
2002	1 351 152
2003	1 248 250
2004	<u>985 345</u>
	7 535 453 \$

7. ASSISTANCE DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

La Corporation a reçu 500 000 \$ dans l'exercice terminé le 31 mars 1999 et 1 000 000 \$ dans l'exercice terminé le 31 mars 1998 de la société d'aménagement régional pour le développement de projets. Les revenus et dépenses reliés sont inclus dans ces états financiers.

Services Nouveau-Brunswick

8. AJUSTEMENT POUR UN CHANGEMENT DES CONVENTIONS COMPTABLES

Durant l'année, la Corporation a révisé sa convention comptable afin de refléter l'assistance gouvernementale comme revenu pour l'année dans laquelle cette assistance a été reçue. Auparavant, la Corporation capitalisait les fonds reçus comme assistance gouvernementale différée et cette assistance était amortie au revenu sur la même base qu'étaient amortis les actifs reliés amortissables.

Le résultat de ce changement est comme suit:

	Cumulatif à 1997	Exercice terminé 1998	Exercice terminé 1999
Actifs non capitalisés	(5 120 303) \$	(264 055) \$	(945 910) \$
Amortissement	1 635 174	525 233	585 731
Aide gouvernementale reportée	4 190 500	1 234 945	513 440
Revenu net	<u>705 371 \$</u>	<u>1 496 123 \$</u>	<u>153 261 \$</u>

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants pour 1998 ont été reclassifiés afin d'être conformes aux états financiers adoptés pour 1999.

10. INCERTITUDE CAUSÉE PAR LE PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le problème du passage à l'an 2000 survient parce que de nombreux systèmes informatiques, qu'il s'agisse de matériel ou de logiciels, utilisent seulement deux chiffres plutôt que quatre pour inscrire l'année dans la zone date. Ces systèmes peuvent confondre l'an 2000, introduit ou enregistré dans l'ordinateur au moyen des chiffres "00", avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque les dates sont utilisées à des fins de calcul ou de comparaison. En outre, certains systèmes informatiques n'exécutent pas adéquatement les calculs où interviennent des dates postérieures au 31 décembre 1998, parce que ces systèmes utilisent les chiffres "99" dans les zones date pour représenter autre chose que l'année 1999. Ce problème est susceptible de se manifester le 1er janvier 2000, ou encore avant ou après cette date, et il peut avoir des conséquences allant d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Corporation, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou autres tiers, seront entièrement résolus.



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
31 MARS 1999



NB Liquor Alcool N-B

RAPPORT DE LA DIRECTION

La collecte des données comptables fait partie intégrante des responsabilités de la direction de la Société à qui incombe également la responsabilité des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comporte le choix de conventions comptables appropriées ainsi que la prise de décisions et l'établissement d'estimations qui soient conformes aux principes comptables généralement reconnus.

La Société maintient un système comptable et des contrôles connexes pour assurer la direction et le Conseil d'administration que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles ont été autorisées, que les éléments d'actif sont bien protégés et comptabilisés et que les registres comptables sont fiables et permettent de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les données comptables publiées dans le présent rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

Le président-directeur général,

Le contrôleur et directeur des finances,

Roger J.E. Landry

Richard A. Smith, c.g.a., c.m.a.

Le 19 mai 1999



KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1999 et les état des résultats et des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers de base de la société, pris dans leur ensemble. Les renseignements complémentaires figurant aux tableaux sont présentés en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie intégrante des états financiers de base de l'exercice. Ces renseignements complémentaires ont été soumis aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de base et, à notre avis, sont présentés fidèlement, à tous égards importants, par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

KPMG LLP

Comptables agréés

Fredericton (N-B), Canada
Le 19 mai 1999



BILAN

LE 31 MARS

Actif	1999	1998
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	182 335\$	361 196\$
Comptes clients	1 240 887	1 601 686
Stocks (note 1)	10 279 675	10 026 102
Frais payés d'avance	411 518	71 732
Total de l'actif à court terme	<u>12 114 415</u>	<u>12 060 716</u>
<i>Charges reportées</i>		
Coûts reportés découlant du régime de retraite	<u>3 949 994</u>	<u>4 443 746</u>
<i>Immobilisations</i>		
Propriétés, bâtiments et équipements (note 2)	<u>11 268 106</u>	<u>10 948 442</u>
Total de l'actif	<u><u>27 332 515\$</u></u>	<u><u>27 452 904\$</u></u>
 <i>Passif</i>		
<i>Passif à court terme</i>		
Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt	2 490 691\$	
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>6 237 278</u>	<u>8 528 631\$</u>
Total du passif à court terme	<u>8 727 969</u>	<u>8 528 631</u>
<i>Dettes à long terme</i>		
Passif découlant du régime de pension de retraite (note 3)	<u>6 779 698</u>	<u>7 014 016</u>
 <i>Avoir de la province du Nouveau-Brunswick</i>		
Solde au début de l'exercice	11 910 257	10 770 227
Bénéfice net	<u>92 724 022</u>	<u>85 600 803</u>
	104 634 279	96 371 030
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>92 809 431</u>	<u>84 460 773</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>11 824 848</u>	<u>11 910 257</u>
Total du passif et de l'avoir	<u><u>27 332 515\$</u></u>	<u><u>27 452 904\$</u></u>

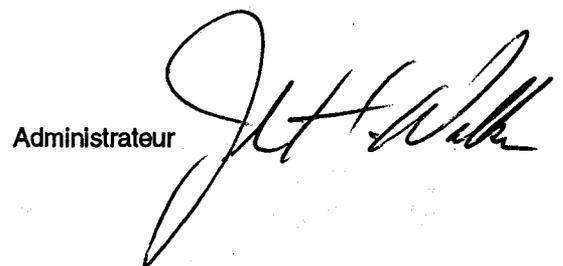
Engagements (note 4)

Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Administrateur



Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars	Budget 1999	Réel 1999	Réel 1998
Ventes totales (note 5)	248 441 379\$	254 626 601\$	240 919 539\$
Moins les commissions	3 371 500	3 629 012	3 296 552
Ventes nettes	245 069 879	250 997 589	237 622 987
Coût des marchandises vendues	128 874 271	133 278 247	127 317 652
Bénéfice brut	116 195 608	117 719 342	110 305 335
Autres produits	796 414	844 082	407 199
Charges totales	116 992 022	118 563 424	110 712 534
Charges d'exploitation	24 525 806	25 109 306	24 349 375
Charges du régime de retraite	1 041 216	730 096	762 356
Charges totales	25 567 022	25 839 402	25 111 731
Bénéfice net	<u>91 425 000\$</u>	<u>92 724 022\$</u>	<u>85 600 803\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars	1999	1998
Fonds provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	92 724 022\$	85 600 803\$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	1 738 703	1 400 482
Amortissement du régime de retraite	493 752	493 752
Amortissement de l'excédent actuariel	(336 000)	(336 000)
Perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	83 153	477 590
Évolution du fonds de roulement hors caisse	(33 222)	(27 553)
Augmentation de la dette au titre du régime de retraite	101 682	147 650
Fonds provenant de l'exploitation	<u>94 772 090</u>	<u>87 756 724</u>
Dépenses nettes d'investissement		
Acquisitions de propriétés, bâtiments et équipements	(2 264 643)	(3 454 651)
Produits de la vente de propriétés, bâtiments et équipements	123 123	357 596
Fonds utilisés pour les dépenses d'investissement	<u>(2 141 520)</u>	<u>(3 097 055)</u>
 Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(92 809 431)</u>	<u>(84 460 773)</u>
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(178 861)	198 896
Encaisse au début de l'exercice	361 196	162 300
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>182 335\$</u>	<u>361 196\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Tableau des ventes

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1999	Réel 1999	Réel 1998
Spiritueux	66 961 001\$	65 645 587\$	62 883 677\$
Vin	22 470 063	24 951 036	22 724 805
Autres boissons	5 135 556	8 112 410	5 458 999
Bière	153 874 759	155 917 568	149 852 058
	248 441 379\$	254 626 601\$	240 919 539\$

Tableau du coût des marchandises vendues

Exercice terminé le 31 mars

	Spiritueux	Vin	Autres boissons	Bière	1999 Total	1998 Total
Stocks au début de l'exercice	4 696 828\$	2 521 063\$	411 052\$	2 275 109\$	9 904 052\$	9 506 575\$
Achats	13 150 033	9 840 851	4 174 331	91 935 371	119 100 586	113 643 988
Fret	447 145	678 349	199 744	116 769	1 442 007	1 275 050
Droits de douane et taxe de vente	12 034 944	764 747	97 017	78 940	12 975 648	12 796 091
	30 328 950	13 805 010	4 882 144	94 406 189	143 422 293	137 221 704
Stocks à la fin de l'exercice	4 390 525	2 537 270	773 215	2 443 036	10 144 046	9 904 052
	25 938 425\$	11 267 740\$	4 108 929\$	91 963 153\$	133 278 247\$	127 317 652\$

Tableau des autres produits

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1999	Réel 1999	Réel 1998
Programmes de commercialisation	605 000\$	668 717\$	603 045\$
Produits tirés des importations privées	68 468	42 378	67 869
Commissions sur perception des droits par la Commission des licences et permis d'alcool	40 500	40 447	42 344
Frais d'administration des coupons de bière	42 600	19 208	41 613
Consignes non remboursées	46 212	72 538	58 107
Loyers		4 174	5 383
Abonnements aux rapports sur les ventes	9 000	6 468	15 180
Frais de manutention sur remboursements lors d'événements spéciaux	9 500	11 793	9 681
Perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	(60 866)	(83 153)	(477 590)
Divers	36 000	61 512	41 567
	796 414\$	844 082\$	407 199\$

Tableau des charges d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1999	Réel 1999	Réel 1998
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	10 657 585\$	11 140 861\$	10 984 976\$
- administration	2 405 980	2 421 905	2 203 889
Charges sociales	2 597 249	2 537 221	2 550 159
Loyers	2 694 432	2 691 298	2 705 946
Chauffage et éclairage	907 838	864 330	820 643
Amortissement	1 713 319	1 738 703	1 400 482
Programmes de formation	89 647	73 539	87 535
Camionnage	288 900	301 552	290 078
Réparations des propriétés, bâtiments et équipements	248 872	287 687	298 411
Taxes	432 600	406 483	432 169
Matériel léger et fournitures	327 642	343 318	376 209
Service de sécurité	227 894	177 432	235 962
Entretien du système automatisé de vente au détail	131 000	173 199	106 541
Déplacements	184 793	180 237	175 495
Coûts du remboursement des consignes	186 000	310 258	218 242
Sacs	154 186	140 422	156 590
Traitement des données	264 135	196 405	242 847
Télécommunications	240 881	267 229	278 184
Exploitation des véhicules motorisés	23 002	31 856	28 449
Nettoyage	136 776	133 445	121 322
Articles manquants	46 800	50 384	47 728
Réunions de la direction	31 538	14 771	33 808
Affranchissement	42 850	48 432	47 065
Services professionnels	98 160	123 242	110 048
Frais bancaires	241 000	310 579	252 244
Fournitures et entretien de l'entrepôt	29 380	19 578	22 401
Assurance	9 000	11 671	8 833
Publicité et promotions	22 950	32 975	25 552
Rémunération des administrateurs	38 060	31 520	37 585
Autres	53 337	48 774	49 982
	<u>24 525 806\$</u>	<u>25 109 306\$</u>	<u>24 349 375\$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 1999

Généralités

Cette société d'État a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick et sa seule activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

Sommaire des principales conventions comptables

Stocks

Les stocks de marchandises pour revente sont évalués au prix coûtant qui est inférieur à la valeur de réalisation nette. Le stock de fournitures est évalué au prix coûtant.

Coûts reportés découlant du régime de retraite

Les coûts reportés découlant du régime de retraite sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de seize ans.

Propriétés, bâtiments et équipements

Les propriétés, bâtiments et équipements sont comptabilisés au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2%
Pavage	10%
Matériel de réfrigération	10%
Logiciel et services	10%
Matériel automatisé des magasins	20%
Ameublement, agencements et matériel	20%
Matériel roulant	20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée initiale du bail selon la méthode linéaire.

Dette au titre du régime de retraite

Les coûts associés au programme de retraite anticipée sont comptabilisés aux charges sociales dans l'année où les paiements sont faits.

1. Stocks

	1999	1998
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	10 144 046\$	9 904 052\$
Fournitures	135 629	122 050
	<u>10 279 675\$</u>	<u>10 026 102\$</u>

2. Propriétés, bâtiments et équipements

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	1999 Montant net	1998 Montant net
Terrains	211 100\$		211 100\$	219 825\$
Pavage	444 344	377 205\$	67 139	55 205
Bâtiments	10 020 042	5 996 582	4 023 460	4 304 901
Améliorations locatives	3 494 138	2 333 308	1 160 830	1 034 576
Ameublement, agencements et matériel	5 452 710	4 783 501	669 209	748 203
Matériel roulant	175 740	103 788	71 952	28 118
Matériel automatisé des magasins	1 533 133	306 627	1 226 506	940 709
Logiciel et services	2 569 779	280 185	2 289 594	1 973 753
Matériel de réfrigération	3 303 159	1 754 843	1 548 316	1 643 152
	27 204 145\$	15 936 039\$	11 268 106\$	10 948 442\$

L'amortissement s'élève à 1 738 703 \$ pour l'exercice; 1 400 482 \$ en 1998. Les montants nets relatifs à l'acquisition d'immobilisations (l'aliénation) totalisent (1 244 317) \$ pour l'exercice; 1 285 126 \$ en 1998.

3. Passif découlant du régime de pension de retraite

Les employés de la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick participent au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick qui est un régime interentreprises à prestations déterminées.

Conformément à un règlement de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics (N.-B.), la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick versera à la caisse fiduciaire de retraite des cotisations, jusqu'à l'entière capitalisation des prestations, un montant suffisant pour amortir une tranche de 7 900 000 \$ du passif découlant du régime de pension de retraite. L'amortissement devrait se faire sur une période de vingt-cinq ans. Le passif découlant du régime de pension retraite, qui porte intérêt au taux annuel de 8,16%, est payable en versements annuels. Le montant à payer en 2000 est de 489 489 \$ et il augmente chaque année d'un montant égal à l'indice des prix canadiens à la consommation majoré de 2%. Ce montant vient à échéance en mars 2016.

	1999	1998
Passif découlant du régime de retraite	6 779 698\$	7 014 016\$

Puisque le versement annuel ne suffira pas à couvrir les intérêts jusqu'en 2003, le passif découlant du régime de pension augmentera, au cours des quatre prochains exercices, des montants suivants:

2000	63 735\$
2001	49 356
2002	33 021
2003	14 538

Postérieurement à 2003, les montants en capital à rembourser sur la dette à long terme pour chacun des cinq prochains exercices seront approximativement les suivants:

2004	6 300\$
2005	29 719
2006	55 966
2007	85 307
2008	118 034

3. Passif découlant du régime de pension de retraite (suite)

Une évaluation actuarielle du Régime de pension de retraite dans les services publics avait été menée à terme les 1er avril 1992, 1993 et 1997. Ces évaluations indiquaient des gains actuariels en raison de la réduction des obligations au titre des prestations constituées et d'une hausse de la valeur de la caisse de retraite. Au 31 mars 1999, la Société a réalisé un montant de 1 567 700 \$ de ces gains actuariels (1 231 700 \$ en 1998). Les gains actuariels sont amortis sur le reste de la durée estimative des années de service des cotisants actifs. La tranche non amortie des gains actuariels s'élevait à 3 395 650 \$ au 31 mars 1999 (3 731 650 \$ en 1998).

La charge de retraite de 730 096 \$ (762 356 \$ en 1998) comprend l'amortissement des coûts liés aux services passés, les intérêts débiteurs et les gains actuariels réalisés.

4. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 1999 et 2011. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 31 mars 1999, ont une durée initiale de plus d'un an:

2000	2 481 181\$
2001	2 299 648
2002	1 847 036
2003	1 682 155
2004	1 563 608
2005 à 2011	<u>4 775 090</u>
	<u>14 648 718\$</u>

5. Ventés totales

Le total des ventes comprend les ventes au détail, aux établissements titulaires de licence et aux magasins de franchise. Ces montants ne tiennent pas compte de la revente par les établissements titulaires de licence et les magasins de franchise.

6. Incertitude causée par le problème du passage à l'an 2000

Le problème du passage à l'an 2000 survient puisque de nombreux systèmes informatiques utilisent seulement deux chiffres plutôt que quatre pour inscrire l'année dans la zone date. Ces systèmes peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque les dates sont utilisées à des fins de calcul ou de comparaison. Ce problème est susceptible de se manifester le 1er janvier 2000, ou encore avant ou après cette date, et il peut avoir des conséquences allant d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou autres tiers, seront entièrement résolus.

7. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres correspondants de 1998 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 1999.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société d'aménagement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société d'aménagement régional au 31 mars 1999 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers.

Le vérificateur général

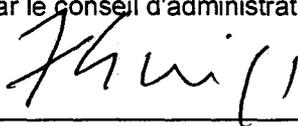
Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 27 juillet 1999

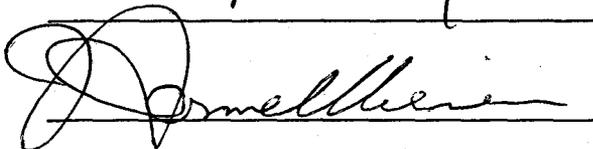
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
BILAN
31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	513 338 \$	581 632 \$
Débiteurs		
Canada - Entente sur le développement économique régional	5 516 862	3 398 468
- Autres	2 487 516	1 677 757
Province du Nouveau-Brunswick – fonds d'administration et de capital	1 691 590	2 166 743
Autres	5 338	50 159
	<u>10 214 644</u>	<u>7 874 759</u>
Autres actifs		
Avance de fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	5 000 000	5 000 000
	<u>15 214 644 \$</u>	<u>12 874 759 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Province du Nouveau-Brunswick - demande d'indemnisation du Canada	7 997 532 \$	5 104 120 \$
Autres	2 217 112	2 770 639
	<u>10 214 644</u>	<u>7 874 759</u>
Dû à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie	5 000 000	5 000 000
	<u>15 214 644 \$</u>	<u>12 874 759 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration



président



directeur

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999	1998
RECETTES		
Contributions fédérales (Tableau 1)	20 686 761 \$	21 566 823 \$
Contributions provinciales (Tableau 2)	47 105 507	48 586 713
Autres recettes	15 506	-
	67 807 774	70 153 536
DÉPENSES		
Entente sur le développement économique régional		
Diversification économique - coopération	2 226 642	7 363 300
Planification - coopération	-	51 242
Développement économique urbain - coopération	-	775 000
Développement économique - coopération	3 380 657	4 623 023
Entrepreneuriat et perfectionnement des ressources humaines - coopération	264 421	883 396
Nouveau cadre	17 864 696	12 391 660
	23 736 416	26 087 621
Autres ententes et programmes		
Fonds de développement économique	17 369 188	15 174 833
Avenir jeunesse	6 158 415	5 882 552
Programme d'aide au développement	2 450 076	1 964 514
Fonds de projets spéciaux du Nord	1 111 939	1 428 256
Entente sur la promotion du commerce extérieur	33 550	60 617
Initiative de développement économique des autochtones	244 749	236 278
NB au travail - formation et perfectionnement	-	2 599 397
Programme d'aide provinciale	-	200 000
	27 367 917	27 546 447
Autres activités		
Langues officielles et coopération intergouvernementale	2 656 604	4 044 750
Centres scolaires communautaires	1 371 170	1 376 636
Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique	580 333	534 620
Projets spéciaux approuvés par décret en conseil	520 614	542 692
Autres projets spéciaux (Tableau 3)	3 020 365	-
Course de chevaux de l'Atlantique	111 000	111 000
Planification régionale	65 058	172 949
Subvention au SAR Organisme de services spéciaux	6 503 000	7 853 000
Administration	1 875 297	1 883 821
	16 703 441	16 519 468
	67 807 774	70 153 536
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	Néant \$	Néant \$

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
Tableau 1 Recettes - Contributions fédérales		
Entente sur le développement économique régional	16 916 469 \$	17 598 367 \$
Autres activités		
Tracadie - projet du lien des Deux rivières	1 615 365	-
NB au travail - formation et perfectionnement	641 002	1 293 300
Langues officielles	1 513 925	2 675 156
	<u>20 686 761 \$</u>	<u>21 566 823 \$</u>
Tableau 2 Recettes - Contributions provinciales		
Entente sur le développement économique régional	6 819 947 \$	8 489 254 \$
Autres		
Fonds de développement économique	17 369 188	15 174 833
Avenir jeunesse	6 158 415	5 882 552
NB au travail - formation et perfectionnement	(641 002)	1 306 097
Programme d'aide au développement	2 450 076	1 964 514
Fonds de projets spéciaux du Nord	1 111 939	1 428 256
Entente sur la promotion du commerce extérieur	33 550	60 617
Initiative de développement économique des autochtones	244 749	236 278
Programme d'aide provinciale	-	200 000
	<u>26 726 915</u>	<u>26 253 147</u>
Autres activités		
Langues officielles et coopération intergouvernementale	1 142 679	1 369 594
Centres scolaires communautaires	1 371 170	1 376 636
Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique	580 333	534 620
Projets spéciaux approuvés par décret en conseil	520 614	542 692
Autres projets spéciaux	1 405 000	-
Course de chevaux de l'Atlantique	111 000	111 000
Planification régionale	65 058	172 949
Subvention au SAR Organisme de services spéciaux	6 503 000	7 853 000
Administration	1 859 791	1 883 821
	<u>13 558 645</u>	<u>13 844 312</u>
	<u>47 105 507 \$</u>	<u>48 586 713 \$</u>
Tableau 3 Dépenses - Autres projets spéciaux		
Complexe multi fonctionnel - Miramichi	200 000 \$	- \$
Salle Beaverbrook	230 000	-
Direction de l'aéroport du Grand Moncton	250 000	-
Fundy Trail Development Authority Inc.	125 000	-
Tracadie - projet du lien des Deux rivières	2 215 365	-
	<u>3 020 365 \$</u>	<u>Néant \$</u>

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999**

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société d'aménagement régional est un organisme provincial de la Couronne, incorporé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société est responsable de l'administration de tous les programmes fournis par la Province sous l'Entente sur le développement économique régional. La Société est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

Les contributions fédérales sont, dans certains cas, versées directement aux bénéficiaires de projets. De tels paiements ne sont pas inscrits aux recettes et dépenses de la Société.

Au 31 mars 1994, la Société d'aménagement régional a établi un Organisme de services spéciaux (OSS). Les montants fournis à la Corporation par la Province, qui furent subséquemment transférés à l'OSS, sont présentés dans l'état des recettes et dépenses de la Société. Les montants fournis à l'OSS par d'autres agences ou ministères du gouvernement sont inclus dans les états financiers de l'OSS mais ne sont pas inclus dans ces états financiers.

b) Méthode de comptabilité

Ces états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cette méthode consiste à imputer les recettes et les dépenses à l'exercice au cours duquel les recettes sont gagnées et les dépenses engagées, sans considération du moment auquel ces transactions monétaires sont effectuées. Selon cette méthode de comptabilisation, les contributions fédérales sont inscrites à titre de recettes au moment où le financement est approuvé en vertu de l'entente applicable et lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

Les dépenses relevant des ententes de partage des coûts représentent les coûts engagés par la Société à la mise en oeuvre de projets approuvés. Certaines dépenses non admissibles selon les termes des ententes approuvées ainsi que des dépenses excédentaires aux budgets approuvés y sont aussi incluses. Dans certains cas, le partage des coûts de certaines dépenses est approuvé au cours d'un exercice subséquent.

2. Fonds de dotation pour la route Fundy

La province du Nouveau-Brunswick et le Gouvernement du Canada ont consenti à établir ce fonds. Sa seule raison d'être est d'aider à la construction d'une route panoramique à partir de Saint-Martin (N.-B.), jusqu'à Alma (N.-B.).

La province du Nouveau-Brunswick a avancé 5 millions de dollars au fonds. Ce montant a été avancé au fonds à travers la Société d'aménagement régional et sera remboursé, en totalité ou en partie, à la Société au plus tard le 31 mars 2010.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

3. Initiatives de ministères provinciaux

Pendant l'exercice 1999 la Société a fourni le véhicule administratif par lequel le ministère des Pêches et de l'Aquaculture et le ministère des Finances ont réalisé le projet de recherches et de formation des pêches et l'initiative d'application liée aux ventes du tabac, respectivement. La Société a encouru environ 1,4 millions de dollars en coûts de la part de ces ministères, lesquels furent entièrement récupérés du Canada et d'autres organismes. L'effet net de ces coûts et recettes est reflété aux états financiers.

4. Engagements

En vertu de l'entente sur le développement économique régional, le gouvernement provincial a engagé des fonds après le 31 mars 1999, soit environ 18 millions de dollars en total.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

5. Passif éventuel

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de la Société dans la période du règlement.

La Société a garanti des prêts de certaines organisations. Au 31 mars 1999 le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 4 150 000 \$ (4 000 000 \$ au 31 mars 1998). Toute perte résultante sera assumée par la Société.

6. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres comparatifs de 1998 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 1999.

7. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

7. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000 - suite

l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société d'aménagement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 1999 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers.

Le vérificateur général

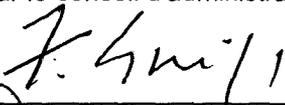
Daryl C. Wilson, f.c.a

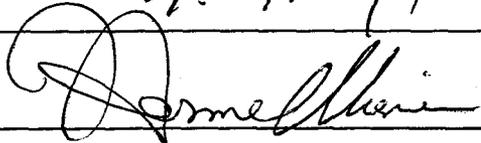
Fredericton (N.-B.)
le 27 juillet 1999

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
BILAN
31 MARS 1999**

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs		
Canada		
- Entente sur le programme d'infrastructures	723 118 \$	1 416 112 \$
Province du Nouveau-Brunswick		
- Fonds de capital et de fonctionnement	4 858 337	5 570 262
	5 581 455 \$	6 986 374 \$
AVOIR		
Avoir	5 581 455 \$	6 986 374 \$

Approuvé par le conseil d'administration


 _____ président


 _____ directeur

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999	1998
RECETTES		
Contributions fédérales		
- Programme de fierté communautaire	4 383 369 \$	-
- Entente sur le programme d'infrastructures	6 254 453	8 659 909
- Programme Expérience rurale	5 000 000	18 321 770
	<u>15 637 822</u>	<u>26 981 679</u>
Contributions provinciales		
- Entente sur le programme d'infrastructures	6 254 453	8 659 909
- Autre	7 899 249	24 333 489
	<u>14 153 702</u>	<u>32 993 398</u>
	<u>29 791 524</u>	<u>59 975 077</u>
DÉPENSES		
Programme de fierté communautaire	5 003 781	-
Programme Expérience rurale	12 804 409	36 915 373
Entente sur le programme d'infrastructures	12 508 906	17 319 818
Initiative d'aménagement des Appalaches	464 418	492 862
Agrandissement des installations du ministère des Pêches	170 000	594 975
Route d'accès au sentier Fundy	244 929	251 128
	<u>31 196 443</u>	<u>55 574 156</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(1 404 919)	4 400 921
Avoir, au début de l'exercice	6 986 374	2 585 453
AVOIR, à la fin de l'exercice	<u>5 581 455 \$</u>	<u>6 986 374 \$</u>

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999**

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux (OSS) fut établie au 31 mars 1994. L'OSS a été formé principalement dans le but de fournir une gestion financière de l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Organisme est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

La balance des capitaux propres de l'OSS représente les montants financés par la province pour des dépenses futures de l'OSS.

b) Méthode de comptabilité

Ces états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ce qui consiste à imputer les recettes et les dépenses à l'exercice au cours duquel les recettes sont gagnées et les dépenses engagées, sans considération du moment auquel ces transactions monétaires sont effectuées. Selon cette méthode de comptabilisation, les contributions fédérales sont inscrites à titre de recettes au moment où le financement est approuvé en vertu de l'entente applicable et lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

Les dépenses relevant des ententes de partage des coûts représentent les coûts engagés par l'Organisme à la mise en oeuvre de projets approuvés. Certaines dépenses non admissibles selon les termes des ententes approuvées ainsi que des dépenses excédentaires aux budgets approuvés y sont aussi incluses. Dans certains cas, le partage des coûts de ces dépenses est approuvé au cours d'un exercice subséquent.

2. Engagements

En vertu de l'entente d'infrastructure, le gouvernement provincial a engagé des fonds qui seront dépensés après le 31 mars 1999. Au 31 mars 1999, le total de ces engagements se chiffrait à environ 0,6 millions de dollars.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

3. Passif éventuel - contributions fédérales

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de l'Organisme dans la période du règlement.

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999**

4. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 1998

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs
de la Société d'assurance-dépôts des caisses
populaires du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1998 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 27 janvier 1999

FINANCIAL STATEMENTS
REGIONAL DEVELOPMENT CORPORATION
31 MARCH 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



AUDITOR'S REPORT

The Chairperson and Directors
Regional Development Corporation
Fredericton, New Brunswick

I have audited the balance sheet of the Regional Development Corporation as at 31 March 1999 and the statement of revenue and expenditure for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at 31 March 1999 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 1 to the financial statements.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

Daryl C. Wilson, FCA
Auditor General

Fredericton, N. B.
27 July 1999

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998

1. Pouvoir et objectif

La Société est une entité indépendante créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* proclamée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires au Nouveau-Brunswick. La Société peut aussi aider les offices de stabilisation dans leur aide financière aux caisses populaires.

La *Loi sur les caisses populaires* stipule que la Société peut lever et percevoir des caisses populaires les fonds nécessaires pour réaliser son mandat. La Loi prévoit aussi que les coûts engagés relativement aux activités de la Société doivent être assumés sur demande par les offices de stabilisation. Finalement, la Société peut faire une demande à la province pour des prêts ou des garanties.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq personnes. Le surintendant des caisses populaires est responsable de l'administration de la *Loi sur les caisses populaires* et est également le président du conseil d'administration. Chaque office de stabilisation doit nommer deux représentants au conseil d'administration de la Société.

2. Principales conventions comptables

La Société reçoit des avances des offices de stabilisation afin de couvrir ses dépenses. La Société comptabilise une portion des avances comme recettes lorsque des dépenses sont engagées. Un solde restant de 15 111\$ est inscrit comme un passif au bilan.

La Société fonctionne comme une entité séparée à l'intérieur de la Direction des caisses populaires, coopératives et sociétés de fiducie du ministère de la Justice. Pour ce faire, la Direction assume les salaires et certains frais généraux qui sont reliés à l'administration de la Société. Ces coûts sont reflétés dans les dépenses de la Direction et ne sont pas remboursés par la Société.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998**

3. La protection des dépôts des membres des caisses populaires

Tel que l'indique la Note 1, le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick. Présentement, une couverture d'assurance de base maximale de 60 000\$ est offerte pour les dépôts assurés de chaque membre d'une caisse populaire. Une protection distincte allant jusqu'à 60 000\$ chacune est offerte pour les dépôts détenus conjointement, les dépôts en fiducie, les dépôts dans un REÉR et ceux dans un FERR. La Société évalue actuellement si elle doit établir un fonds distinct d'assurance dépôts afin de protéger d'avantage les intérêts des investisseurs.

La Loi actuelle permet aux deux offices de stabilisation, qui opèrent dans la province depuis 1978, de continuer leur existence. Chaque office de stabilisation détient un fonds de stabilisation qui est disponible pour offrir de l'aide financière à ses caisses populaires affiliées. Au 31 octobre 1998, un rapport non vérifié de l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée rapportait un solde d'actif net de 35,3 millions de dollars. De ce solde un montant de 1,9 million de dollars représente des placements dans les caisses populaires pour fin de stabilisation. Au 30 septembre 1998, un rapport non vérifié du Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited rapportait un solde d'actif net de 7,8 millions de dollars. Chaque office de stabilisation a la responsabilité d'effectuer des inspections et de faire le suivi de la situation financière et des pratiques d'affaires de ses caisses populaires affiliées de façon régulière.

La Société et les offices de stabilisation ont chacun la responsabilité de la protection des dépôts des membres des caisses populaires.

4. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998

4. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000 -
suite

En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines date de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.



SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
RAPPORT ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1999

**Deloitte &
Touche****Deloitte & Touche LLP**
Brunswick House
44 Chipman Hill
P.O. Box 6549, Station A
Saint John, New Brunswick
E2L 4R9Telephone: (506) 632-1080
Facsimile: (506) 632-1210

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'honorable Marilyn Trenholme Counsell, MD
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Madame,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1999 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés

Le 1^{er} juin 1999

**Deloitte Touche
Tohmatsu**

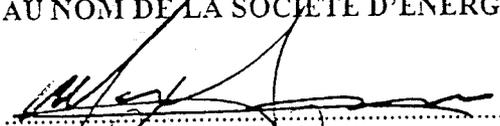
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

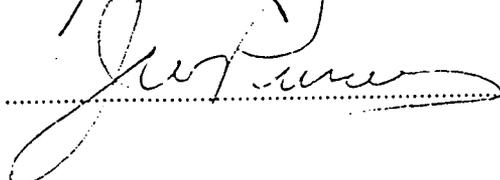
	1999	1998
PRODUITS		
Ventes d'électricité (note 3)		
À l'intérieur de la province	872 \$	869 \$
À l'extérieur de la province	304	244
Autres	28	27
	<u>1 204</u>	<u>1 140</u>
CHARGES		
Achats d'électricité	98	120
Combustibles	276	284
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	277	258
Amortissement et déclassement (note 4)	189	177
	<u>840</u>	<u>839</u>
Bénéfice avant frais de financement	364	301
Frais de financement (note 5)	<u>346</u>	<u>344</u>
Bénéfice (perte) avant virements et radiation	18	(43)
Virement du compte d'enlèvement des canaux de combustible (note 6)	<u>9</u>	<u>22</u>
Bénéfice (perte) avant radiation	27	(21)
Radiation de la charge reportée – centrale nucléaire (note 11)	<u>450</u>	<u>-</u>
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	(423)	(21)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
 AU DÉBUT	<u>425</u>	<u>446</u>
 À LA FIN	<u>2 \$</u>	<u>425 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
 au 31 mars 1999
 (en millions)

	1999	1998
BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL (note 7)		
Terrains, bâtiments, installations et matériel, au prix coûtant	5 218 \$	5 175 \$
Moins : amortissement cumulé	2 088	1 923
	3 130	3 252
ACTIF À LONG TERME		
Placements du fonds d'amortissement (note 12)	56	70
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	7	4
Comptes débiteurs	191	188
Matières, fournitures et combustibles	74	77
Charges payées d'avance	3	5
	275	274
CHARGES REPORTÉES		
Différences de change non matérialisées, moins les montants amortis (note 8)	155	111
Escompte et frais d'émission de débentures et de billets, moins les montants amortis	25	29
Prestations de retraite reportées (note 9)	25	11
Charge reportée - centrale nucléaire (note 11)	-	450
	205	601
	3 666 \$	4 197 \$

AU NOM DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK


 _____, président du conseil


 _____, administrateur

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 1999

(en millions)

	1999		1998
DETTE À LONG TERME (note 12)			
Débitures et autres emprunts	3 250	\$	3 363
Moins : fonds d'amortissement	305		288
	<u>2 945</u>		<u>3 075</u>
PASSIF À COURT TERME			
Dette à court terme (note 13)	159		194
Comptes créditeurs et charges à payer	128		105
Intérêts courus	84		85
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 12)	130		99
	<u>501</u>		<u>483</u>
PASSIF REPORTÉ			
Gestion du combustible irradié et déclassement des installations (note 14)	197		185
Enlèvement des canaux de combustible (note 6)	-		9
Autres (note 15)	21		20
	<u>218</u>		<u>214</u>
CAPITAUX PROPRES			
Bénéfices non répartis	2		425
	<u>3 666</u>	\$	<u>4 197</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

	1999	1998
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(423) \$	(21) \$
Montants imputés à l'exploitation ou portés à son crédit au cours de l'exercice mais n'entraînant pas de sorties de fonds (note 16)	<u>670</u>	<u>184</u>
	247	163
Évolution nette des soldes du fonds de roulement hors caisse	<u>21</u>	<u>(25)</u>
	<u>268</u>	<u>138</u>
FINANCEMENT		
Remboursements de la dette	(81)	(99)
Paiements au fonds d'amortissement	(70)	(67)
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	<u>(35)</u>	<u>82</u>
	<u>(186)</u>	<u>(84)</u>
INVESTISSEMENT		
Dépenses liées aux biens-fonds, aux installations et au matériel, déduction faite des contributions des abonnés et du produit de l'aliénation	(65)	(59)
Prestations de retraite reportées	<u>(14)</u>	<u>(11)</u>
	<u>(79)</u>	<u>(70)</u>
RENTRÉES NETTES (SORTIES NETTES)	3	(16)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
AU DÉBUT	4	20
À LA FIN	<u>7</u> \$	<u>4</u> \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (la «Société») a été constituée en société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick en 1920, en vertu de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. La mission de la Société consiste à fournir un approvisionnement continu d'électricité afin de répondre aux besoins actuels de même qu'aux mises en valeur futures de la province. Elle vise également à favoriser l'économie et l'efficacité dans la production, la distribution, l'approvisionnement, la vente et l'utilisation de l'électricité.

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus ayant trait aux entités à tarifs réglementés, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, sauf en ce qui concerne les modifications indiquées dans la note 2. Les états financiers comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale détenue en propriété exclusive, N.B. Coal Limited («N.B. Coal»).

a. Réglementation

La Société est réglementée en vertu d'un système de plafonnement des tarifs. Les augmentations apportées aux moyennes annuelles des tarifs qui sont supérieures à 3,0 % ou à l'indice des prix à la consommation, en retenant le plus élevé des deux, sont assujetties à l'examen réglementaire et à l'approbation de la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick (la «Commission des entreprises de service public»).

b. Biens-fonds, installations et matériel

Le prix coûtant des ajouts aux biens-fonds, aux installations et au matériel comprend le coût d'origine des services de sous-traitance, de la main-d'œuvre directe et du matériel, des intérêts sur les fonds utilisés durant la construction et des frais indirects d'administration et autres frais, moins les crédits pour la valeur de l'électricité produite pendant la période de mise en service. Les frais d'administration et autres frais sont capitalisés durant la construction en affectant une partie des frais généraux de cette nature aux coûts directs de construction engagés chaque mois. Certains coûts de formation liés à l'aménagement de nouvelles installations et les coûts de travaux d'entretien importants qui sont engagés de façon irrégulière sur la durée de vie des biens correspondants sont également capitalisés.

Les intérêts durant la construction sont capitalisés mensuellement d'après le coût des emprunts à long terme. Lorsque des biens sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf, les intérêts durant la construction sont passés en charges selon la valeur comptable nette du bien en question.

Les coûts engagés pour les mesures d'économie d'énergie et de gestion de l'énergie, y compris les intérêts capitalisés pour des programmes ayant des avantages à long terme, sont inscrits dans une catégorie distincte de biens-fonds, d'installations et de matériel.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 de l'exercice terminé le 31 mars 1999
 (en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b. Biens-fonds, installations et matériel (suite)

Les contributions aux frais de construction, qui incluent des montants reçus des abonnés de même que les subventions pour la recherche et le développement pour les nouvelles installations, sont portées en diminution du coût des éléments d'actif connexes. Les montants reçus des abonnés sont amortis sur la durée d'utilisation prévue des biens en question, et le crédit qui en résulte est porté en diminution de la provision pour amortissement correspondante.

Le coût des biens du réseau de distribution mis hors service, déduction faite des montants liés au démantèlement et à la récupération, est imputé à l'amortissement cumulé. Quant aux autres biens-fonds, installations et matériel vendus, le coût et l'amortissement cumulé sont éliminés des comptes, et le gain ou la perte résultant de l'aliénation est imputé aux activités d'exploitation.

La Société calcule l'amortissement de tous les biens à des taux permettant d'amortir leur prix coûtant, déduction faite de la valeur de récupération prévue, sur leur durée d'utilisation prévue. La durée d'utilisation prévue des immobilisations est analysée périodiquement et toute modification aux biens est appliquée prospectivement. L'amortissement est interrompu provisoirement lorsque les biens sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf. L'amortissement de certaines pièces du matériel minier est calculé d'après une méthode d'amortissement croissant, le montant de l'amortissement étant fondé sur le montant du remboursement de la dette s'y rapportant requis au cours de l'exercice. Tous les autres biens sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement est calculé sur le prix coûtant net des biens-fonds, des installations et du matériel qui ont fait l'objet de subventions.

Les principales catégories de biens-fonds, d'installations et de matériel ont été amorties suivant leur durée d'utilisation estimative aux taux suivants :

Biens	Années
Centrales hydroélectriques	100
Centrales thermiques	35
Centrale nucléaire	25
Centrales à turbine à combustion	25
Postes et sous-stations	40
Réseau de transport	de 35 à 55
Réseau de distribution	de 10 à 35
Bâtiments	
- Généraux	40
- Siège social	50
Matériel minier	de 20 à 25

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b. Biens-fonds, installations et matériel (suite)

Chaque catégorie d'actif comprend des composantes qui sont amorties sur des durées d'utilisation inférieures à celles de leurs principales catégories d'actif correspondantes.

c. Stocks

Les stocks de matériel et de fournitures, de mazout et de charbon sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au prix coûtant selon la méthode de l'épuisement successif.

d. Escomptes, primes et frais d'émission de débentures et de billets

La Société amortit les escomptes et les primes sur débentures et billets ainsi que les frais d'émission sur la durée de chacune des émissions.

e. Opérations de change

Les éléments d'actif et de passif monétaire libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens (CA) aux taux de change en vigueur à la date du bilan, sauf lorsqu'ils ont fait l'objet d'une opération de couverture par l'intermédiaire de l'acquisition d'un contrat de change à terme, auquel cas le taux fixé en vertu du contrat est utilisé pour la conversion. Les gains ou les pertes non matérialisés résultant de la conversion d'éléments à long terme sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante des éléments d'actif et de passif à valeur vénale fixe correspondants, à l'exception des montants reliés au financement d'importants projets de construction en cours qui sont reportés jusqu'à l'achèvement des travaux, puis amortis sur la durée de vie restante des éléments de passif à valeur vénale fixe correspondants. Le solde non amorti des gains ou des pertes de change reportés est accumulé dans un compte de différences de change non matérialisées qui figure au bilan sous la rubrique Charges reportées.

Les gains ou les pertes de change provenant d'opérations qui influent sur l'exploitation courante sont portés aux résultats.

f. Instruments financiers

Dettes à long terme

La dette à long terme est inscrite au bilan au prix coûtant. La juste valeur estimative de cette dette est présentée dans les notes complémentaires et elle est établie en fonction de la valeur marchande ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres d'emprunt assortis de conditions et d'échéances analogues. Il est à noter toutefois que la juste valeur estimative n'inclut pas les coûts engagés pour échanger ou rembourser la dette.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f. Instruments financiers (suite)

Instruments dérivés

La Société conclut des contrats de change à terme échéant à moins d'un an en vue de gérer le risque de change lié aux intérêts à payer sur la tranche de la dette à long terme libellée en dollars US. La Société conclut également des contrats portant sur des swaps de prix de pétrole afin de réduire l'effet des variations du coût du pétrole utilisé dans le cadre de son exploitation. La Société ne détient aucun instrument dérivé aux fins de spéculation.

g. Produits

Les abonnés de l'usage domestique et de l'usage général font l'objet d'une facturation mensuelle selon un système de facturation cyclique. La facturation de tous les autres abonnés a lieu à la fin de chaque mois. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin de toute période comptable sont estimés et inscrits aux comptes.

h. Gestion du combustible irradié et déclassement des installations

Afin de pourvoir aux coûts estimatifs futurs relativement à l'évacuation permanente du combustible nucléaire irradié et au déclassement de la centrale nucléaire pour que l'emplacement ne soit plus, par conséquent, assujéti à un usage restreint, la Société porte annuellement aux résultats des montants qui, majorés des intérêts, couvriront les coûts de ces activités futures à mesure qu'elles auront lieu. Les coûts estimatifs futurs sont établis d'après une étude détaillée qui tient compte de diverses hypothèses sur les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement de la centrale nucléaire, le coût du transport des matières radioactives vers des installations d'évacuation permanentes et la fluctuation prévue des taux d'intérêt et d'inflation. Quant au combustible nucléaire irradié, la charge annuelle est fonction de la quantité de combustible nucléaire utilisé chaque année, tandis que les coûts du déclassement de la tranche nucléaire sont imputés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie de la centrale.

La Société constitue également une provision au moyen d'une charge annuelle, portée aux résultats, pour tenir compte des coûts estimatifs futurs qui découleront du déclassement de ses centrales thermiques. Le montant de cette charge, majoré des intérêts courus, servira à couvrir les coûts totaux des activités de déclassement à mesure qu'ils seront engagés.

Les montants imputés chaque année pour couvrir ces activités sont cumulés dans un compte de passif reporté incluant les intérêts, capitalisés annuellement, sur le total des montants perçus. Les intérêts sont calculés selon le taux d'emprunt à long terme de la Société et ils sont imputés aux résultats chaque année.

Les coûts engagés de façon régulière à l'égard de la gestion du combustible irradié et du déclassement des installations sont imputés au compte du passif reporté.

Étant donné les progrès technologiques potentiels en matière de déclassement et de gestion du combustible irradié, et en raison des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, la Société met périodiquement ses calculs à jour et effectue les redressements de façon prospective.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i. Régimes de retraite

Les employés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick. Ce régime interentreprises offre des pensions établies d'après le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années consécutives où les gains ont été les plus élevés. La Société et ses employés versent des cotisations au régime comme le stipulent la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et ses règlements. N.B. Coal maintient un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées contributif pour ses employés.

Les coûts des deux régimes de retraite sont déterminés au moyen d'une évaluation actuarielle fondée sur la méthode prospective au prorata des années de service ainsi que sur les hypothèses que la direction juge les plus probables. Les redressements résultant des modifications apportées aux régimes, des gains et pertes actuariels, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles et de l'écart entre la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées et la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif du régime de retraite sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

j. Allocations de retraite

La Société a constitué pour les salariés un programme d'allocations de retraite qui prévoit un règlement forfaitaire d'une semaine de paie, jusqu'à concurrence de 26 semaines, pour chaque année complète de service continu. La valeur actuarielle des obligations au titre des allocations de retraite constituées pour services passés est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

k. Programmes de retraite anticipée

Le coût total de ces programmes est imputé aux résultats dans l'année où le programme est mis sur pied, sans tenir compte de la date où les versements sont réellement effectués.

l. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

2. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode d'amortissement de la centrale nucléaire

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 1998, la Société a remplacé la méthode de l'amortissement progressif par la méthode de l'amortissement linéaire, méthode qu'elle applique prospectivement, et elle a fait passer la durée de vie de sa centrale nucléaire de 31 à 25 ans. Cette modification a entraîné une augmentation de l'amortissement de 6 millions de dollars pour l'exercice 1998-1999.

b) Allocations de retraite

Le 1^{er} avril 1998, la Société a remplacé prospectivement la méthode de comptabilisation des allocations de retraite en passant de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice. Cette modification a donné lieu à une augmentation des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 3 millions de dollars de même qu'à une hausse des charges financières de 1 million pour l'exercice 1998-1999.

3. VENTES

- a) Les ventes d'électricité à la Province du Nouveau-Brunswick et à d'autres sociétés d'État sont comptabilisées selon les tarifs commerciaux standard.
- b) Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province comprennent des ventes de 183 millions de dollars (150 millions en 1998) à des entreprises d'électricité aux États-Unis.

4. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	1999		1998	
Amortissement	186	\$	174	\$
Charges liées au déclassement	3		3	
	189	\$	177	\$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

5. FRAIS DE FINANCEMENT

	1999		1998	
Intérêts débiteurs - sur débentures et autres emprunts	321	\$	323	\$
- sur éléments de passif reportés	<u>14</u>		<u>15</u>	
	335		338	
Moins le produit des fonds d'amortissement et des autres placements	<u>35</u>		<u>31</u>	
	300		307	
Frais de garantie du gouvernement provincial	21		22	
Amortissement de l'escompte et des frais liés aux débentures	4		4	
Amortissement des différences de change non matérialisées	<u>22</u>		<u>12</u>	
	347		345	
Moins les intérêts capitalisés	<u>1</u>		<u>1</u>	
	<u>346</u>	\$	<u>344</u>	\$

6. ENLÈVEMENT DES CANAUX DE COMBUSTIBLE

La Société a établi qu'il n'était plus nécessaire de tenir un compte distinct en ce qui a trait à l'enlèvement des canaux de combustible et elle a ainsi procédé à l'élimination, échelonnée sur une période de trois ans qui a débuté le 1^{er} octobre 1995, du compte de passif en cause. Un montant de 9 millions de dollars a été crédité à l'exercice terminé le 31 mars 1999 (22 millions en 1998).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

7. BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL

	1999		1998	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé
Centrales électriques	3 683	\$ 1 447	\$ 3 680	\$ 1 320
Réseau de transport	249	106	247	101
Postes et sous-stations	390	175	386	163
Réseau de distribution	636	240	616	224
Autres biens-fonds	57	24	56	22
Matériel de communication	15	9	15	8
Matériel minier et éléments d'actif correspondants	74	44	75	40
Véhicules et matériel divers	66	43	72	45
Mesures d'économies d'énergie et de gestion de l'énergie	6	-	5	-
Construction en cours	42	-	23	-
	<u>5 218</u>	<u>\$ 2 088</u>	<u>\$ 5 175</u>	<u>\$ 1 923</u>

8. DIFFÉRENCE DE CHANGE NON MATÉRIALISÉE, MOINS LES MONTANTS AMORTIS

	1999	1998
Différence de change à la date du bilan	204 \$	162 \$
Moins l'amortissement cumulé	<u>49</u>	<u>51</u>
	<u>155 \$</u>	<u>111 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

9. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES

Comme en fait mention la note 1i), les employés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick (régime de retraite dans les services publics). Des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement en vue de déterminer le coût des prestations de retraite et d'établir le montant requis des cotisations. La méthode d'évaluation actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction ou du promoteur en vue de déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des prestations constituées, à partir d'une projection des salaires jusqu'à la date normale de retraite. Le taux d'intérêt s'appliquant sur les prestations constituées et le taux de rendement de l'actif utilisés aux fins de ces calculs s'établissent à 8,42 %. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite dans les services publics a été effectuée le 1^{er} avril 1997.

Les coûts et obligations découlant du régime de retraite dans les services publics et du régime complémentaire de retraite de N.B. Coal attribuables à la quote-part de la Société de ces régimes se résument au 31 mars 1999 à ce qui suit :

	1999		1998	
Actif de la caisse de retraite (valeur marchande)	<u>540</u>	\$	<u>543</u>	\$
Obligations au titre des prestations constituées	<u>512</u>	\$	<u>472</u>	\$
La charge de retraite de l'exercice se compose de ce qui suit :				
Coût des prestations pour l'exercice	6	\$	5	\$
Intérêts sur les prestations constituées	40		37	
Intérêts sur l'actif de la caisse de retraite	(45)		(38)	
Amortissement du solde excédentaire transitoire	(1)		(1)	
Charge de retraite	<u>1</u>		<u>-</u>	
	<u>1</u>	\$	<u>3</u>	\$

L'excédent de l'ensemble des cotisations versées au régime de retraite sur la charge de retraite, qui s'élève à 25 millions de dollars (11 millions en 1998) a été viré à un compte d'actif sous la rubrique Charges reportées.

10. OBLIGATION AU TITRE DES ALLOCATIONS DE RETRAITE

La Société a constitué pour les employés le programme d'allocations de retraite décrit à la note 1j). Les calculs actuariels servent à déterminer le montant des obligations de la Société au titre des allocations de retraite. La méthode actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des allocations de retraite constituées d'après une projection des salaires jusqu'à la date normale de retraite. Le taux d'intérêt servant au calcul de ces obligations s'élevait à 6 %. Les plus récents calculs actuariels datent du 1^{er} avril 1998.

L'obligation au titre des allocations de retraite s'élevait à 23 millions de dollars au 31 mars 1999.

La charge de retraite de l'exercice se compose de ce qui suit :

Coût des allocations pour l'exercice	1	\$
Intérêts sur l'obligation au titre des allocations constituées	1	
Amortissement de l'obligation transitoire	<u>2</u>	
	<u>4</u>	\$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

11. RADIATION DE LA CHARGE REPORTÉE - CENTRALE NUCLÉAIRE

Au cours de l'exercice 1997-1998, la valeur comptable de la centrale nucléaire a été réduite de 450 millions de dollars et, en contrepartie, une charge reportée de 450 millions a été inscrite au bilan. La Société s'était engagée à définir une nouvelle source de revenus devant permettre précisément de recouvrer la charge reportée au cours d'exercices ultérieurs ou à la radier au cours de l'exercice 1998-1999.

Au cours de l'exercice, la Société n'a pu définir une nouvelle source de revenus devant permettre de recouvrer la charge reportée de 450 millions de dollars. Par conséquent, la charge reportée a été radiée et portée à l'état des résultats.

12. DETTE À LONG TERME

	1999		1998	
Débitures garanties par la Province du Nouveau-Brunswick	363	\$	441	\$
Débitures détenues par la Province du Nouveau-Brunswick	<u>3 017</u>		<u>3 021</u>	
	<u>3 380</u>		<u>3 462</u>	
 Moins : paiements exigibles d'ici un an	 <u>130</u>		 <u>99</u>	
	<u>3 250</u>	\$	<u>3 363</u>	\$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Débiteures et billets

Échéance	Taux d'intérêt moyen	Canadiens	Américains	1999	1998
Exercices se terminant les :					
31 mars 1999	-	-	-	-	65
31 mars 2000	8,3 %	100	-	100	100
31 mars 2001	10,6 %	251	-	251	251
31 mars 2002	9,6 %	250	-	250	250
31 mars 2003	8,0 %	500	181	681	670
31 mars 2004	7,5 %	<u>100</u>	<u>-</u>	<u>100</u>	<u>-</u>
1 an à 5 ans	8,7 %	1 201	181	1 382	1 336
6 ans à 10 ans	10,2 %	620	-	620	670
11 ans à 30 ans	8,9 %	<u>550</u>	<u>815</u>	<u>1 365</u>	<u>1 440</u>
Débiteures et billets		2 371 \$	996 \$	3 367 \$	3 446 \$
Emprunt remboursable en versements annuels comprenant le capital et les intérêts, à des taux variant entre 4,5 % et 8,5 % par année jusqu'en 2011				<u>13</u>	<u>16</u>
Total de la dette à long terme				<u><u>3 380</u></u> \$	<u><u>3 462</u></u> \$

Le solde des débiteures libellées en dollars américains en circulation au 31 mars 1999 s'élevait à 660 millions de dollars US.

Le taux d'intérêt moyen pondéré de toutes les débiteures et de tous les billets en circulation au 31 mars 1999 est de 9,07 % (9,06 % en 1998)

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Remboursement de la dette à long terme

Les versements sur la dette à long terme (déduction faite des fonds d'amortissement qui, d'après les prévisions, seront disponibles à l'échéance, y compris les bénéfices réels au 31 mars 1999 et les bénéfices futurs calculés aux taux d'intérêt prévus) et les obligations relatives au fonds d'amortissement à l'égard de la dette impayée au 31 mars 1999 sont les suivants pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2004 et tiennent compte des taux de change en vigueur au 31 mars 1999 dans le cas d'une dette libellée en monnaie étrangère :

	Versements de la dette et obligations relatives au fonds d'amortissement (en millions)
Exercice se terminant le 31 mars 2000	130 \$
Exercice se terminant le 31 mars 2001	237
Exercice se terminant le 31 mars 2002	246
Exercice se terminant le 31 mars 2003	613
Exercice se terminant le 31 mars 2004	109

Fonds d'amortissement

Le ministre des Finances de la province du Nouveau-Brunswick maintient, à titre de fiduciaire de la Société, un fonds d'amortissement pour toutes les émissions de débetures, le cas échéant. Les revenus des fonds d'amortissement sont portés aux résultats de la Société. Les débetures de la Société détenues dans le fonds sont annulées à leur échéance ou à la date de leur remboursement. Les placements du fonds d'amortissement sont déduits de la dette à long terme, sauf lorsqu'il n'existe aucun droit de compensation juridiquement exécutoire. Les montants n'ayant fait l'objet d'aucune compensation, qui totalisent 56 millions de dollars (70 millions en 1998), ont été reclassés à titre de placements.

Frais de garantie

La Société paie annuellement des frais de garantie à la Province du Nouveau-Brunswick qui correspondent à 0,6489 % du total, comme à la fin de l'exercice précédent, de la dette à long terme garantie par la Province, des débetures détenues par la Province et de la dette à court terme envers la Province, déduction faite du solde détenu dans le fonds d'amortissement.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

13. DETTE À COURT TERME

Les emprunts bancaires à court terme sont remboursables sur demande. La Société dispose de marges de crédit bancaire, garanties par la Province du Nouveau-Brunswick, pour des emprunts à court terme totalisant 120 millions de dollars. En outre, la Société emprunte, à l'occasion et à des fins temporaires, des fonds de sources différentes, y compris de la Province du Nouveau-Brunswick.

N.B. Coal a des marges de crédit bancaire qui sont garanties par une cession générale des créances.

Les emprunts à court terme contractés auprès de la Province du Nouveau-Brunswick totalisent 159 millions de dollars au 31 mars 1999 (194 millions en 1998).

**14. GESTION DU COMBUSTIBLE IRRADIÉ ET
DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS**

	1999		1998	
Solde au début de l'exercice	<u>185</u>	\$	<u>172</u>	\$
Montants imputés à l'exploitation ou portés à son crédit pour :				
- déclassement	3		3	
- évacuation du combustible nucléaire utilisé au cours de l'exercice	(1)		(3)	
- intérêts liés à la gestion du combustible irradié et au déclassement des installations	<u>11</u>		<u>14</u>	
	<u>13</u>		<u>14</u>	
Moins : les frais engagés durant l'exercice	<u>1</u>		<u>1</u>	
Solde à la fin	<u>197</u>	\$	<u>185</u>	\$

Même si cette obligation est comptabilisée, elle ne fait l'objet d'aucun financement.

15. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF REPORTÉS

	1999		1998	
Programmes de retraite anticipée	20	\$	24	\$
Programme d'allocations de retraite	<u>4</u>		<u>-</u>	
	24		24	
Moins : les montants échéant à moins d'un an	<u>3</u>		<u>4</u>	
	<u>21</u>	\$	<u>20</u>	\$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

16. MONTANTS IMPUTÉS À L'EXPLOITATION OU PORTÉS À SON CRÉDIT AU COURS DE L'EXERCICE MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE SORTIES DE LIQUIDITÉS

	1999	1998
Radiation de la charge reportée – centrale nucléaire	450 \$	- \$
Amortissement et déclassement	189	177
Amortissement de l'escompte et des frais liés aux débentures	4	4
Amortissement des différences de change non matérialisées	22	12
Aliénation de combustible nucléaire pendant l'exercice		
Gestion du combustible irradié	(1)	(3)
Intérêts liés à la gestion du combustible irradié et au déclassement des installations	11	14
Programmes de retraite anticipée et d'allocations de retraite	<u>4</u>	<u>2</u>
	679	206
Virement du compte d'enlèvement des canaux de combustible	<u>(9)</u>	<u>(22)</u>
	<u>670 \$</u>	<u>184 \$</u>

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Contrats de change à terme

Au 31 mars 1999, la Société détenait des contrats de change à terme en vertu desquels elle s'était engagée à acheter une somme totalisant 71 millions de dollars US (54 millions de dollars US en 1998). Le cours du change moyen pondéré garanti par ces contrats s'établit à 1,5227 \$ CA.

La juste valeur des contrats de change à terme s'élève, au 31 mars 1999, à 108 millions de dollars CA (76 millions en 1998).

Swaps de prix de pétrole

Au 31 mars 1999, la Société détenait des contrats portant sur des swaps de prix de pétrole d'un montant total de 27 millions de dollars (25 millions en 1998) échéant au cours du prochain exercice. De ce total, une somme de 12 millions de dollars (13 millions en 1998) constitue un contrat portant sur un swap conclu au nom d'un client. La totalité des gains et des pertes relatifs à ce contrat appartient au client.

En vertu des accords conclus, la Société convient d'échanger des paiements mensuels selon un calcul fondé sur l'écart entre un prix fixe pour une quantité de combustible donnée et le prix variable mensuel cumulatif s'appliquant à la même quantité de combustible. L'écart devant faire l'objet d'un versement ou d'un encaissement est pris en compte dans le coût du combustible.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Swaps de prix de pétrole (suite)

Si les contrats pour lesquels la Société accumule des gains ou des pertes avaient fait l'objet d'un règlement au 31 mars 1999, le bénéfice se serait élevé à 1 million de dollars US.

Juste valeur de la dette et des fonds d'amortissement

Au 31 mars 1999, la juste valeur estimative de la dette à long terme s'établissait à 3 970 millions de dollars, contre une valeur comptable qui se chiffrait à 3 380 millions (4 077 millions de dollars contre 3 462 millions en 1998). Au 31 mars 1999, la juste valeur estimative de l'ensemble des fonds d'amortissement s'établissait à 395 millions de dollars, contre une valeur comptable qui se chiffrait à 361 millions (394 millions de dollars contre 358 millions en 1998).

18. ENGAGEMENTS

Quai de Belledune

La Société a conclu un contrat de location-exploitation d'une durée de vingt ans pour louer les installations portuaires à Belledune. Le contrat, qui prendra fin en 2013, prévoit une option de renouvellement de vingt ans et des charges annuelles d'environ 4,5 millions de dollars.

Centrale de Courtenay Bay

La Société a conclu un contrat de mise en valeur avec une tierce partie afin de faire de la tranche actuelle de 100 MW une tranche à cycle combiné de 280 MW fonctionnant au gaz naturel qui entrerait en service en 2001. La Société contribuera l'infrastructure du site et s'engagera à acheter la production d'énergie électrique au cours des mois d'hiver pour ce contrat d'une durée de vingt ans.

19. ÉVENTUALITÉ

N.B. Coal a une responsabilité continue envers l'environnement consistant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Les frais permanents de traitement s'élèvent à environ 0,5 million de dollars par année.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en millions)

20. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

21. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 1998 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice 1999.

États financiers de la

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Exercice terminé le 31 mars 1999

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick incombe à la direction de la société. Ces états ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick veille à la tenue des registres comptables, des systèmes informatiques ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion grâce auxquels elle est en mesure d'attester avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées de façon efficace.

Le conseil d'administration supervise la présentation de l'information financière par l'entremise de son comité de vérification. Celui-ci examine les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Dan Goguen

Le vice-président, Finances et administration



E. L. MacKinnon

Le président et chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1999 et l'état des produits et des charges de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.



KPMG s.r.l.
Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 24 juin 1999

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

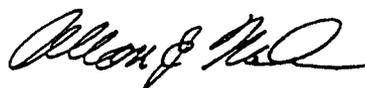
Bilan

31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	87 387 \$	– \$
Débiteurs :		
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	–	23 236
Fonds de retraite	209 424	1 057 311
Taxe de vente harmonisée	147 762	–
Charges payées d'avance	21 481	–
	466 054	1 080 547
Immobilisations (note 2)	427 390	415 852
	893 444 \$	1 496 399 \$
Passif et apports reportés		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	466 054 \$	1 080 547 \$
Apports reportés relatifs aux immobilisations	427 390	415 852
Engagements (note 4)		
	893 444 \$	1 496 399 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Produits :		
Honoraires :		
Fonds de retraite dans les services publics	1 711 189 \$	1 532 176 \$
Fonds de retraite des enseignants	1 654 704	1 479 738
Fonds de retraite des juges	15 573	12 962
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	80 020	278 836
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	140 445	133 939
Divers	15 911	-
	3 617 842	3 437 651
Charges :		
Salaires et charges sociales	1 739 111	1 477 677
Autres services (note 3)	1 697 605	1 781 258
Matériel et fournitures	40 681	44 777
Amortissement des immobilisations	140 445	133 939
	3 617 842	3 437 651
	-	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 1999

La Société a été constituée en vertu de la Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, qui a été adoptée le 11 mars 1996.

Son mandat prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds »);
- fournir des services de conseil en placement et offrir d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement et;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

1. Principales conventions comptables :

a) Entité comptable :

La Société est une entité distincte des fonds de retraite dont elle est fiduciaire. Cependant, les charges de la Société sont financées essentiellement par les Fonds mais aussi à partir d'honoraires pour services rendus à l'égard des fonds d'amortissement ou d'autres fonds en fiducie de la province du Nouveau-Brunswick et du recouvrement des charges.

b) Mode de présentation :

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

c) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels indiqués à la note 2.

d) Constatation des produits :

La Société comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode linéaire à des taux correspondant à ceux utilisés pour les immobilisations connexes.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 1999

2. Immobilisations :

				1999	1998
	Taux	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comp- table nette	Valeur comp- table nette
Matériel informatique	33,1/3 %	306 151 \$	243 727 \$	62 424 \$	103 793 \$
Mobilier et matériel	8 - 40 %	262 714	57 853	204 861	203 703
Améliorations locatives	10 %	199 787	39 682	160 105	108 356
		768 652 \$	341 262 \$	427 390 \$	415 852 \$

3. Autres services :

	1999	1998
Conseiller en placement	663 081 \$	571 464 \$
Services de garde	138 225	402 978
Déplacements	163 284	120 995
Loyer de bureau	98 965	94 153
Services professionnels	90 221	89 243
Systèmes d'information	432 618	399 659
Divers	111 211	102 766
	1 697 605 \$	1 781 258 \$

4. Engagements:

La Société loue des locaux et du matériel aux termes de divers contrats de location-exploitation qui arrivent à expiration à différentes dates entre 2000 et 2006.

Les paiements minimums futurs par année et au total, sont les suivants :

2000	207 000 \$
2001	180 000
2002	171 300
2003	171 300
2004	171 300
2005 à 2006	314 100
	1 215 000 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 1999

5. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000 :

Le passage à l'an 2000 pose un problème du fait que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour désigner l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourraient se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si ce problème est négligé, les conséquences sur les résultats d'exploitation et sur l'information financière pourraient aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes, ce qui pourrait nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible de savoir avec certitude si tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 ayant une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.



ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux administrateurs
de la Société de Kings Landing
Prince William (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de Kings Landing au 31 mars 1999 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

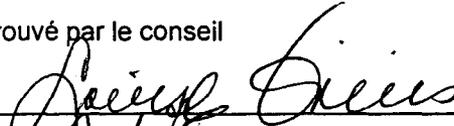
Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 24 août 1999

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
BILAN
31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs		
Province du Nouveau-Brunswick	37 819 \$	18 784 \$
Autres	23 730	24 300
Frais payés d'avance	19 833	16 482
Stocks (note 1(c))	82 855	118 650
	164 237	178 216
Actif du fonds de publication (note 3)	11 933	11 933
Collection Kings Landing (note 1(d))	1	1
Immobilisations (note 1(e))	1 945 776	1 598 789
	2 121 947 \$	1 788 939 \$
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Découvert bancaire et chèques en circulation	34 449 \$	4 893 \$
Créditeurs et charges à payer	151 026	199 554
Recettes reportées	4 660	21 930
	190 135	226 377
Partie non dépensée de subventions de capital (note 1 (g))	1 906 668	1 561 859
Actifs nets		
Actifs net d'affectation d'origine interne pour fin de publication (note 3)	11 933	11 933
Actifs nets investis en immobilisations	39 108	36 931
Actifs nets non affectés	(25 897)	(48 161)
	25 144	703
	2 121 947 \$	1 788 939 \$

Approuvé par le conseil



Présidente



Administrateur

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	Budget 1999	Réel 1999	Réel 1998
RECETTES			
Entrées	304 000 \$	299 011 \$	260 395 \$
Emporium	215 000	221 271	195 525
Service alimentaire	375 000	425 213	351 371
Programmes éducatifs	72 700	70 162	71 026
Autres revenus d'opération	33 100	105 005	80 783
	<u>999 800</u>	<u>1 120 662</u>	<u>959 100</u>
Subventions			
D'opération provinciale	1 343 300	1 476 051	1 472 071
Capital provincial	-	19 855	96 400
D'opération fédérale	-	13 565	47 070
Amortissement de la partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	-	105 192	59 000
	<u>1 343 300</u>	<u>1 614 663</u>	<u>1 674 541</u>
	<u>2 343 100</u>	<u>2 735 325</u>	<u>2 633 641</u>
DÉPENSES			
Interprétation			
Exploitation	535 300	605 270	539 798
Éducatifs	67 500	74 605	64 789
Tissus	96 000	105 456	95 871
	<u>698 800</u>	<u>785 331</u>	<u>700 458</u>
Restauration			
Entretien (note 1(d))	255 400	417 314	470 440
Sécurité	144 600	145 743	151 384
Restauration	188 500	179 831	205 388
	<u>588 500</u>	<u>742 888</u>	<u>827 212</u>
Emporium et service d'accueil	288 300	297 596	274 449
Relations publiques	225 100	210 860	222 428
Administration	262 800	276 165	252 753
Service alimentaire	344 900	398 044	329 787
	<u>1 121 100</u>	<u>1 182 665</u>	<u>1 079 417</u>
	<u>2 408 400</u>	<u>2 710 884</u>	<u>2 607 087</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(65 300) \$	24 441 \$	26 554 \$

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	Actifs nets d'affectation d'origine interne pour fin de publication	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés	Total 1999	Total 1998
Solde, début de l'exercice	11 933 \$	36 931 \$	(48 161) \$	703 \$	(25 851) \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses		(8 380)	32 821	24 441	26 554
Investissement en immobilisations		10 557	(10 557)		
Solde, fin de l'exercice	11 933 \$	39 108 \$	(25 897) \$	25 144 \$	703 \$

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur les opérations

La Société de Kings Landing est une agence de la Couronne qui fut incorporée en vertu d'une loi législative du Nouveau-Brunswick. La société sert la population du Nouveau-Brunswick et les visiteurs de la province en opérant un village historique vivant comme étant un musée extérieur progressif et dynamique.

b) Constatation des revenus

La Société de Kings Landing suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les contributions sujet à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus durant l'année durant laquelle les dépenses correspondantes ont été encourues. Les contributions sans restrictions sont comptabilisées comme revenus lorsque reçues ou recevables si le montant à recevoir peut être estimé raisonnablement et si la collection est raisonnablement assurée.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et la valeur de réalisation nette et comprend les items suivants :

	1999		1998
Emporium	57 274	\$	85 247
Moins : Provision pour désuétude	(2 200)		(2 599)
	55 074		82 648
Tissus	19 188		17 928
Nourriture et boissons alcoolisées	7 598		9 113
Autres	995		8 961
	82 855	\$	118 650
			\$

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

d) Collection Kings Landing

La collection Kings Landing est composé de 70 structures historiques majeures et de milliers d'artefacts individuels datant de la période entre 1780 et 1900. Les structures et artefacts ne sont pas remplaçable due au fait que chaque pièce représente un aspect unique de l'histoire du Nouveau-Brunswick. En reconnaissance de ce fait, la collection est évaluée à 1 \$ et les pièces individuelles achetées par la société sont enregistrées comme dépense durant l'année d'acquisition. De manière similaire, les coûts d'entretien de la collection sont enregistrés à la dépense lorsque encourus. Durant l'année, 7 500 \$ (1998 – 36 485 \$) à été dépensé sur des additions à la collection et des artefacts d'une valeur estimée à 321 194 \$ (1998 – 221 934 \$) furent reçus en don.

Les dépenses relatives aux améliorations des biens en immobilisations des structures historiques sont enregistrées comme dépenses lorsque contractées. Les dépenses en immobilisation historique se chiffrent à 63 213 \$ (1998 – 130 184 \$).

e) Autres immobilisations

Les immobilisations acquises ou reçues en don, à l'exception de ceux de nature historique, sont enregistrées au coût ou à leur valeur d'expertise lorsque le coût n'est pas déterminable. L'amortissement est pris en utilisant le pourcentage fixe sur la baisse de la méthode de base. L'exception est un matériel informatique qui est amorti sur une base de linéaire au cours de la vie utile estimée des capitaux.

L'amortissement imputé à l'exercice courant se chiffre à 107 438 \$ (1997 – 62 192 \$). Ce montant a été réparti aux catégories appropriées de dépenses dans l'état des résultats.

La Société de Kings Landing a 91.5 acres de terre étalé sur les deux côtés de la rivière St. John. Approximativement 40 acres sont utilisés pour fin du site. Due à son utilisation comme site pour la collection, le terrain fut enregistré à une valeur de 1 \$.

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

Le détail des immobilisations est comme suit :

	Taux d'amortissement	1999	1998
Terrain		1 \$	1 \$
Bâtiments	5%	2 144 938	1 704 373
Matériel informatique	20%	10 000	26 940
Équipement	10%	25 964	32 976
Véhicules	20%	61 486	51 868
		<u>2 242 389</u>	<u>1 816 158</u>
Moins : Amortissement cumulé		296 613	217 369
Total immobilisations nettes		<u>1 945 776 \$</u>	<u>1 598 789 \$</u>

f) Services contribués

Des bénévoles contribuent environ 8 000 heures par année pour assister la Société de Kings Landing dans ses activités. Étant donné la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services contribués n'ont pas enregistrés dans ces états financiers.

g) Partie non-dépensée de subventions de capital

La partie non-dépensée de subventions de capital représente des immobilisations qui ne font pas partie de la collection historique et qui furent donnés à la Société de Kings Landing. Les variations des soldes de subventions non-dépensées se détaillent comme suit :

	1999	1998
Solde d'ouverture	1 561 859 \$	1 150 000 \$
Plus actifs contribués	450 001	470 859
	<u>2 011 860</u>	<u>1 620 859</u>
Moins montant amorti aux revenus	105 192	59 000
Solde de clôture	<u>1 906 668 \$</u>	<u>1 561 859 \$</u>

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

2. Statut d'impôt sur le revenu

La société est une organisation de charité en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et a la capacité d'émettre des reçus pour fin d'impôt sur le revenu. Pour maintenir son statut, la société doit rencontrer certaines exigences en vertu de la loi. De l'opinion de la direction, ces exigences ont été remplies.

3. Restrictions sur les actifs nets

Le fonds de publication, créé en 1977, représente les sommes accumulées pour la publication d'ouvrages historiques approuvés. Les actifs du fonds représentent des livres destinés à la vente au public.

4. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

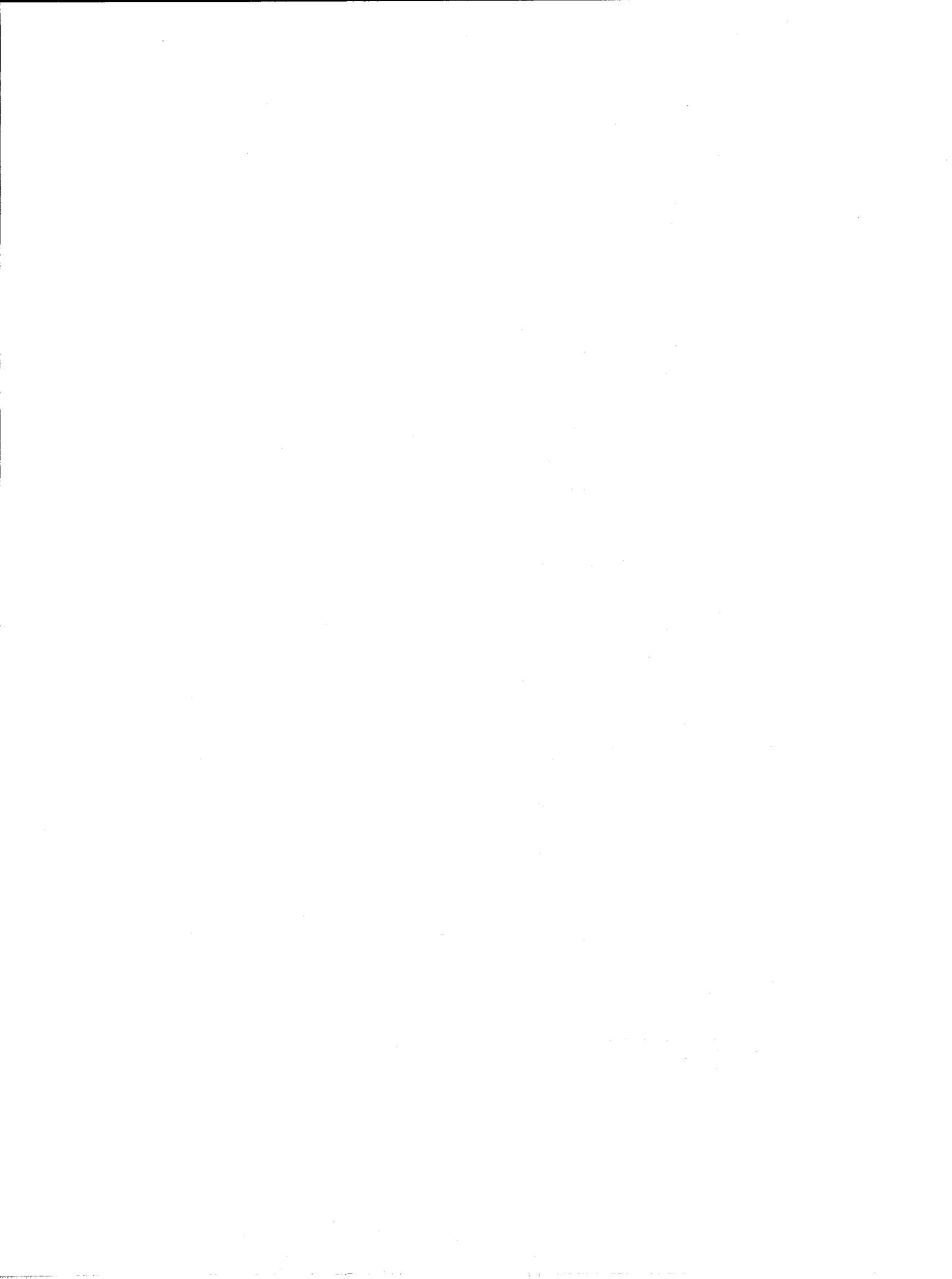
Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

5. Budget

Les chiffres du budget tel qu'énoncés dans l'état des résultats ont eu l'approbation du conseil d'administration de la Société. Ils ne sont pas vérifiés.

6. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.



ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
conseil d'administration
Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

J'ai vérifié le bilan de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1999 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 4 octobre 1999

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
À recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	6 227 169 \$	- \$
Débiteurs (note 5)	743 814	5 007 761
Frais de fonctionnement et d'entretien payés d'avance	236 216	-
Terrain (note 3)	1	1
	7 207 200 \$	5 007 762 \$
PASSIF ET AVOIR		
Créditeurs	117 511 \$	- \$
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	-	5 007 761
Recettes reportées (note 4)	7 089 688	-
Contribution de la province du Nouveau-Brunswick (note 3)	1	1
	7 207 200 \$	5 007 762 \$

Approuvé par le conseil

 président

 membre

**SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999**

	1999	1998
RECETTES		
New Brunswick (F-M) Project Company Inc. (note 5)	8 986 365 \$	97 387 761 \$
Province du Nouveau-Brunswick	4 397 990	-
	13 384 355	97 387 761
DÉPENSES		
Construction de l'autoroute complétée par la province (note 5)	8 986 365	97 387 761
Fonctionnement et entretien de l'autoroute (note 5)	2 229 464	-
Système de péage pour fonctionnement et entretien (note 5)	1 152 270	-
Fonds de réserve – Dette basée sur le péage	715 000	-
Élimination des péages sur les bretelles d'accès	208 329	-
Coûts relatifs à la vente et distribution de transpondeurs	92 927	-
	13 384 355	97 387 761
ÉXCÉDENT DE RECETTES SUR LES DÉPENSES	Nul \$	Nul \$

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

1. Société de voirie du Nouveau-Brunswick

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est un organisme de la Couronne provincial constitué le 29 mars 1995 par une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La Société de voirie signe au nom du gouvernement toutes les ententes relatives au projet routier entre Fredericton et Moncton. À ce titre, la Société est chargée de surveiller, de contrôler et d'administrer les ententes en question pour s'assurer que les modalités des ententes sont respectées par les autres signataires et que les engagements de la province sont respectés. Elle doit veiller notamment à ce que la construction de l'autoroute et les travaux de remise en état nécessaires soient achevés comme l'exigent les ententes. Elle doit aussi s'assurer que l'exploitation, la gestion et l'entretien continu de l'autoroute entre Fredericton et Moncton ont lieu selon les modalités des ententes.

2. Projet routier entre Fredericton et Moncton

En janvier 1998, le gouvernement a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé et la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., une entreprise à but non lucratif, pour le développement, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la réparation d'une route à péages à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. Les coûts en capital du projet, y compris le financement de la construction, sont estimés au total à 859,2 millions de dollars. Ces coûts en capital incluent le contrat à prix fixe de 578,8 millions de dollars avec Maritime Road Development Corporation, 119,9 millions de dollars en coûts de construction effectuée par la province, 143,8 millions de dollars en coûts d'intérêts nets et 16,7 millions de dollars en autres coûts.

La Société de voirie donnera des terrains à bail à la New Brunswick (F-M) Project company Inc., qui sera propriétaire de toutes les améliorations sur ces terrains, en particulier l'autoroute à péages à quatre voies, et qui redonnera ces améliorations en sous-bail à la Société de voirie. La Société de voirie est chargée de verser les paiements de sous-location à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. En vertu des ententes, la Société de voirie est tenue de verser un montant total d'environ 1,514 milliard de dollars en paiements de location, incluant le capital et les intérêts. La somme sera payée en 49 versements égaux semestriels estimés à 30,9 millions de dollars à compter de l'exercice 2003-2004. Toutefois, les charges à payer pour le coût annuel de location débiteront seulement une fois que l'autoroute sera complètement ouverte à la circulation.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

3. Terrain

D'après l'acte daté du 21 janvier 1998, la province, par l'entremise du ministère de Transports, a transféré approximativement 70 % du couloir de terrain nécessaire au projet routier entre Fredericton et Moncton à la Société de voirie.

Le transfert du terrain a été traité comme un apport de capital aux fins d'états financiers et a été enregistré à la valeur nominale de un dollar.

4. Recettes reportées

Le montant de 7 089 688 \$ des recettes reportées représente les paiements reçus de la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. pour lequel des coûts de construction effectuée par la province n'ont pas été contractés au 31 mars 1999.

5. Recettes et dépenses

Au cours de l'exercice, la Société de voirie a acheté du ministère des Transports pour la somme de 8 986 365 \$ un élément d'actif représentant les coûts de la construction effectuée par la province. L'élément d'actif a ensuite été vendu au prix coûtant à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Au 31 mars 1999, une somme de 743 814 \$ était à recevoir de la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

Des actifs totalisant 119 857 000 \$ représentant les coûts de la construction effectuée par la province seront achetés et vendus avant le 1^{er} avril 2001.

Selon les modalités de l'entente, de fonctionnement de la gestion et de l'entretien, la Société de voirie doit effectuer des versements prévus pour le fonctionnement, la gestion, l'entretien et la réhabilitation de l'autoroute et du système de péage.

6. Ressources humaines

La Société de voirie n'a pas d'employés. Le soutien en personnel est assuré par le ministère des Transports et le ministère des Finances.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

7. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

8. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

9. Événement postérieur à la date du bilan

Subséquent à la fin d'exercice, la province du Nouveau-Brunswick et Maritime Road Development Corporation (responsable du fonctionnement et du développement) ont commencé des négociations concernant les péages. En ce moment, il est impossible de quantifier l'impact financière, s'il y-a-lieu, qu'auraient ces négociations sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick.





États financiers

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Exercice terminé le 30 octobre 1998



KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE

Nous avons vérifié le bilan de Strait Crossing Finance Inc. au 30 octobre 1998 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 30 octobre 1998, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

KPMG LLP

Comptables agréés

Fredericton, N.-B., Canada

Le 19 avril 1999



STRAIT CROSSING FINANCE INC.

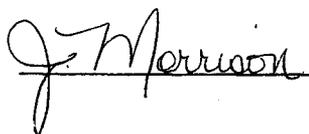
Bilan

30 octobre 1998, avec chiffres correspondants de 1997

	1998	1997
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 \$	1 \$
Débiteurs	120 779	-
	120 780 \$	1 \$
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Fournisseurs	120 779 \$	- \$
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis et en circulation		
1 action	1	1
	120 780 \$	1 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 30 octobre 1998, avec chiffres correspondants de 1997

	1998	1997
Produits		
Honoraires pour le maintien du financement (note 2(d))	119 950 \$	58 543 \$
Charges		
Nouvelle cotisation - Taxe sur les produits et les services (note 3)	91 800	-
Honoraires du dépositaire	26 750	56 183
Services professionnels	1 150	2 110
Droits de dépôt	250	250
	119 950	58 543
Bénéfice net, soit les bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1998

1. Constitution

Strait Crossing Finance Inc. (« SC Finance » ou la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) en tant que société à but unique. Sa seule activité se limite à l'émission et à la vente d'obligations indexées à remboursement périodique échéant le 1^{er} avril 2032, au prêt et au versement de sommes d'argent à Strait Crossing Development Inc. (« SC Development ») et à d'autres questions connexes.

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick détient l'action en circulation de SC Finance. Aucun porteur d'actions n'a le droit de transférer des actions de SC Finance. SC Finance est exonérée de tous les impôts qui autrement seraient exigibles en vertu des dispositions de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Opérations et ententes

(a) Émissions d'obligations

Le 7 octobre 1993, SC Finance a émis des obligations indexées à remboursement périodique (les « obligations ») d'un montant en capital de 661 542 612 \$, échéant le 1^{er} avril 2032. Les obligations porteront intérêt à un taux réel annuel, composé annuellement, équivalant à 4,50 % composé semestriellement. Indépendamment de toute baisse de l'indice des prix à la consommation au cours de l'une des périodes ultérieures au 27 mai 1992, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations le 31 mai 1997 ne sera pas inférieur à 35 012 328 \$ et celui à effectuer le 1^{er} avril 1998 sera au moins de 41 900 000 \$. À toute date de versement subséquente, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations ne sera pas inférieur au versement le plus élevé qui aura été effectué à l'une ou l'autre des dates de versement précédentes, à l'exception du versement devant être effectué le 1^{er} avril 2032. Aucun paiement d'intérêts n'est exigé à l'égard des obligations avant le 31 mai 1997. À compter du 31 mai 1997 et, par la suite le 1^{er} avril de chaque année, 36 versements annuels, capital et intérêts, deviennent exigibles de sorte que le capital et les intérêts seront entièrement remboursés le 1^{er} avril 2032.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1998

2. Opérations et ententes (suite)

(b) Entente de subvention et cession

Également, le 7 octobre 1993, SC Finance a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de subvention aux termes de laquelle le gouvernement a accepté d'effectuer des versements à SC Finance selon les montants et le calendrier de remboursement établis pour les obligations, tel qu'il est indiqué plus avant. Le même jour, SC Finance a irrévocablement cédé au dépositaire des obligations tous ses droits de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Le recours des porteurs d'obligations se limite au droit du dépositaire des obligations de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Puisqu'une obligation du gouvernement du Canada a été irrévocablement cédée à une fiducie, uniquement dans le but de satisfaire aux exigences relatives au remboursement du capital et des intérêts des obligations, les obligations sont considérées comme étant éteintes aux fins de la présentation de l'information financière. Par conséquent, les obligations à payer et les montants à recevoir aux termes de l'entente de subvention ne figurent pas au bilan de la société.

(c) Contrat de prêt au promoteur

SC Finance a prêté le produit tiré de l'émission des obligations à SC Development conformément au contrat de prêt au promoteur (le « contrat ») daté du 7 octobre 1993. Le billet de SC Development n'est pas garanti et il porte intérêt à un taux équivalant à celui des obligations. SC Finance ne peut céder ni transférer le billet sans obtenir au préalable le consentement de SC Development. Les modalités de remboursement du billet correspondent exactement aux versements exigés sur les obligations.

Selon les modalités du contrat, lorsque le dépositaire des obligations reçoit un versement du gouvernement du Canada aux termes de l'entente de subvention, SC Finance doit, le même jour, verser à SC Development une contribution d'un montant égal à condition que SC Finance ait reçu de SC Development le versement exigé aux termes du billet.

Comme le billet de SC Development correspond exactement à l'obligation de SC Finance de verser à SC Development des contributions, et comme SC Finance et SC Development ont l'intention de régler simultanément ces éléments d'actif et de passif, le billet de SC Development et les contributions à payer à cette dernière ne figurent pas au bilan de la société.

(d) Honoraires pour le maintien du financement

En vertu du contrat de prêt au promoteur, SC Finance a le droit de recevoir de SC Development des honoraires pour le maintien du financement afin de dédommager SC Finance pour ses services financiers continus. Les honoraires pour le maintien du financement doivent être équivalents aux coûts engagés par SC Finance relativement à la tenue des registres, y compris les honoraires et les charges du dépositaire des obligations, déduction faite de tout autre produit net reçu.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1998

3. Nouvelle cotisation - Taxe sur les produits et services

SC Development a reçu un nouvel avis de cotisation de la Taxe sur les produits services relativement aux honoraires de financement versés au nom de SC Finance pour l'exercice terminé le 31 octobre 1994.

4. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.